

# De l'« État social actif » à la politique belge de l'emploi

**Geoffroy Matagne**

DANS **COURRIER HEBDOMADAIRE DU CRISP** 2001/32 n° 1737-1738 , PAGES 5 À 79  
ÉDITIONS **CRISP**

ISSN 0008-9664

DOI 10.3917/cris.1737.0005

Date de mise en ligne : 01/12/2005

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2001-32-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Courrier hebdomadaire

n° 1737-1738 • 2001

De l' « État social actif » à la politique  
belge de l'emploi

Geoffroy Matagne

Centre de recherche et d'information socio-politiques  
**CRISP**

**CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION  
SOCIO-POLITIQUES – CRISP**

**président** : Xavier Mabille  
**Directeur général** : Vincent de Coorebyter  
**Secrétaire général** : Pierre Blaise  
**Rédacteur en chef** : Étienne Arcq

**Équipe de recherche** :  
Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter,  
Caroline Sägerser, Anne Vincent, Marcus Wunderle

**Conseil d'administration :**

Pierre Arcq, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président*), Camille Deguelle, Franklin Dehousse, Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, Jules Gérard-Libois (*président fondateur*), José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Maurice-Pierre Herremans (*président honoraire*), Luc Huyse, Laura Iker, Alexis Jacquemin, Micheline Jamouille, Malou Julin, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur gérant*), Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

**COURRIER HEBDOMADAIRE**

Le numéro simple : 6,82 € Le numéro double : 12,39 €  
Abonnement : 235,50 €  
(TVA comprise)

Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles - Tél.: 02/211 01 80  
Banque : 310-0270551-07 - CCP : 000-0065824-58  
Site web : [www.crisp.be](http://www.crisp.be)

Éditeur responsable : V. de Coorebyter, Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles  
Le Courrier hebdomadaire est membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles (ARSC)

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous  
procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays  
ISSN 0008 9664

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>LE CONCEPT D'ÉTAT SOCIAL ACTIF</b>	<b>7</b>
L'APPARITION ET LE DÉVELOPPEMENT DU CONCEPT D'ÉTAT SOCIAL ACTIF	7
LA TROISIÈME VOIE ET L'ÉTAT SOCIAL ACTIF : PRÉSENTATION THÉORIQUE	11
Un aperçu de la Troisième Voie selon Giddens	13
La Troisième Voie et les débats sur l'avenir de la social-démocratie	13
Quelques thématiques emblématiques de la Troisième Voie	16
Les grands principes de l'État social actif	19
L'égalisation des chances et l'affirmation des devoirs	19
Les fondements éthiques : participation et inclusion	21
Les fondements éthiques du socle « égalisation des chances »	21
Les fondements éthiques du socle « devoir de participation »	21
La conception du rôle de l'État : maximisation des chances de participation	22
Les allocations sociales et la non-participation	24
Les limites externes et matérielles : le financement	25
LE CADRE SOCIO-POLITIQUE D'APPARITION DE L'ÉTAT SOCIAL ACTIF	26
EMPLOI ET POLITIQUES PUBLIQUES : GÉNÉRALITÉS ET MISE EN PERSPECTIVE	31
<b>L'ÉTAT SOCIAL ACTIF ET LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI</b>	<b>36</b>
LE LIVRE BLANC « CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ, EMPLOI » (JUN 1993) ET LE CONSEIL EUROPÉEN D'ESSEN (DÉCEMBRE 1994)	36
LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI	37
DÉCLARATIONS PROGRAMMATIQUES ET DÉCISIONS DES SOMMETS EUROPÉENS	41
<b>L'ÉTAT SOCIAL ACTIF ET LA POLITIQUE BELGE DE L'EMPLOI</b>	<b>44</b>
LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX	44
Le gouvernement Verhofstadt : l'adhésion explicite à l'État social actif	45
Continuités et ruptures	49
LA POLITIQUE DE L'EMPLOI MENÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	52
<b>CONCLUSION</b>	<b>57</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>61</b>



# Introduction

---

L'émergence après la Seconde guerre mondiale de l'État social (ou État-providence<sup>1</sup>) est à la base d'un modèle social qui a été généralisé en Europe occidentale. L'intervention des pouvoirs publics a déployé une protection sociale qui s'est construite progressivement. Les compromis sociaux reposaient sur une intervention publique étendue notamment dans le domaine du chômage et de l'emploi. Depuis les années 1970, une crise de l'État-providence est apparue<sup>2</sup>, caractérisée par au moins deux dimensions qui s'articulent dans une relation dynamique : crise de légitimité de l'intervention des pouvoirs publics et crise d'efficacité en lien avec des arguments de complexité technique et de difficultés pratiques.

À la base de toute politique publique, il existe une réalité que l'on veut transformer ainsi qu'une capacité d'anticipation des pouvoirs publics sur cette réalité. Pour qu'un État social tel que celui que les pays d'Europe occidentale ont construit de la fin de la Seconde guerre mondiale aux années 1970 soit concevable et conçu, il était nécessaire de considérer l'État différemment qu'aux périodes antérieures. Depuis les années 1970, de nouvelles modifications dans les interventions de l'État sont intervenues, en même temps que de nouvelles modifications dans les représentations sociales et les institutions. Des continuités et des ruptures ont marqué l'histoire sociale récente et caractérisent la situation actuelle.

Prétendant transcender le clivage traditionnel entre la gauche social-démocrate et la droite néolibérale, un nouveau courant de pensée a affirmé la possibilité d'une 'Troisième Voie'. Ce courant est parti des États-Unis et fut théorisé en Grande-Bretagne par Anthony Giddens, le conseiller de Tony Blair. Sa traduction en matière économique et sociale par le concept d'État social actif<sup>3</sup> a largement été reprise au niveau européen, d'où elle a influencé de nombreux pays, dont la Belgique.

L'État social actif est explicitement nommé dans la déclaration gouvernementale du gouvernement arc-en-ciel. Il a déjà été l'objet de nombreuses analyses critiques. Le présent Courrier hebdomadaire propose une approche en termes de référentiel, selon le cadre théorique proposé par Muller<sup>3</sup> : avec l'ensemble des mesures proposées sous

---

<sup>1</sup> La notion d'État-providence est utilisée par de nombreux auteurs. Cet usage sera suivi ici. Néanmoins, il convient d'insister sur le fait que « *la solidarité institutionnalisée n'[a] rien de providentiel* » A. REA, *La société en miettes, épreuves et enjeux de l'exclusion*, Bruxelles, Labor, 1997, 93 p., p. 7).

<sup>2</sup> Cette crise a été longuement discutée dans la littérature scientifique. Cf. J.-C. BARBIER, *Les politiques de l'emploi en Europe*, Paris, Flammarion, coll. Dominos, 1997, 123 p., pp. 12-29 ; pour une partie de ces réflexions générales ; cf. aussi P. ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, 192 p. ; P. ROSANVALLON, *La nouvelle question sociale, repenser l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points Essais, 1995, 223 p. ; F. EWALD, *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986, 608 p.

<sup>3</sup> « Espace de sens qui donne à voir le monde », le référentiel désigne « l'ensemble des normes de référence en fonction desquelles sont définis les critères d'intervention de l'État ainsi que les objectifs de la politique publique considérée » (P. MULLER, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 4<sup>e</sup> édition, 2000, 127 pages).

le label d'État social actif, est-on effectivement en présence d'un nouveau référentiel ? Quels sont ses spécificités et ses points de convergence avec les référentiels antérieurs ? Comment s'est et se construit ce référentiel ?

C'est par l'analyse des discours programmatiques et des mesures récentes proposées au niveau européen et en Belgique en matière de politique de l'emploi que ces questions sont abordées. La première partie est consacrée à un aperçu historique et une présentation des fondements théoriques de la Troisième Voie et de l'État social actif. Dans quelle mesure la stratégie européenne pour l'emploi est-elle analysable selon le concept de l'État social actif ? Cette question fait l'objet de la deuxième partie. Une attention particulière est accordée aux éléments significatifs qui permettent une meilleure compréhension de la politique belge de l'emploi. Cette dernière est examinée dans la troisième partie sous le même angle du concept d'État social actif. Les continuités et ruptures entre les programmes politiques récents et ceux des gouvernements précédents y sont étudiées et la politique de l'emploi effectivement mise en œuvre par le présent gouvernement est confrontée aux principes supposés fonder l'État social actif.

# Le concept d'État social actif

---

## L'apparition et le développement du concept d'État social actif

L'émergence du concept d'État social actif est un phénomène dynamique et pluriel aux origines multiples. La brève chronologie commentée qui introduit ce chapitre fournit une perspective historique et contextuelle utile de ce processus<sup>4</sup>. Elle en donne un premier aperçu.

En février 1985, à la suite de la défaite du candidat démocrate Walter Mondale aux élections présidentielles américaines de 1984, le *Democratic Leadership Council* (DLC) est créé. Il s'agit d'un laboratoire d'idées politiques du mouvement des Nouveaux Démocrates. Son premier président et futur président américain est Bill Clinton.

En mars 1990, les idées des Nouveaux Démocrates sont résumées dans la Déclaration de la Nouvelle-Orléans. Celle-ci constitue une « *sorte de charte fondatrice de la troisième voie* »<sup>5</sup> (Fougier, 1999, p. 371).

En 1994, Anthony Giddens<sup>6</sup> publie *Beyond Left and Right : The Future of Radical Politics*. Cet ouvrage contribue à l'apparition de la Troisième Voie comme nouvelle thématique en Europe et a fortement influencé le programme de Tony Blair, futur Premier ministre britannique. Celui-ci a des contacts avec le DLC dès 1992, au sein du *Shadow Cabinet*<sup>7</sup>, puis importe le discours au Royaume-Uni en 1995, année durant laquelle il présente la Troisième Voie comme la nouvelle philosophie du *Labour*.

---

<sup>4</sup> Les étapes présentées ici sont reconstituées à partir de E. FUGIER, Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ? in T. DE MONTBRIAL et P. JACQUET (dir.), *RAMSES 2000*, L'entrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies, Paris, IFRI, 1999, pp. 370-371 ; E. FUGIER, Troisième voie, succès idéologiques, difficultés politiques in T. DE MONTBRIAL et P. JACQUET (dir.), *RAMSES 2001*, Les grandes tendances du monde, Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies, Paris, IFRI, 2000, pp. 317-318. E. FUGIER, Y a-t-il un clintonisme. L'héritage d'un président controversé, paru dans *Le Débat*, n° 115, mai-août 2001, pp. 15-27 (document à paraître communiqué par l'auteur) ; E. FUGIER, Troisième voie, chronique d'une mort annoncée ?, *Libération*, 25 septembre 2000 (document communiqué par l'auteur) ; F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *Politique*, n° 18, octobre/novembre 2000, pp. 46-51 ; E. IZRAELEWICZ, Social-libéralisme, Les mille débats de la troisième voie in S. MARTI (dir.), *Bilan du monde édition 2000*, Paris, Le Monde, p. 24.

<sup>5</sup> E. FUGIER, Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ? *op. cit.*

<sup>6</sup> Directeur de la *London School of Economics and Political Science*, il est considéré comme le principal théoricien de la Troisième Voie.

<sup>7</sup> 'Cabinet fantôme' qui regroupe les membres du principal parti de l'opposition britannique au sein d'une structure parallèle à celle du gouvernement.

Anthony Giddens, Charles Leadbeater<sup>8</sup> et Ulrich Beck<sup>9</sup> font partie des nombreuses figures intellectuelles qui participeront à l'élaboration de la réflexion autour de cette thématique à partir de la moitié des années 1990. Depuis, on a assisté à une diffusion à l'échelle mondiale de ce projet (reprise du projet par de nombreux partis de centre-gauche et utilisation diffuse dans les discours politiques).

En novembre 1997, un premier séminaire (dit *Chequers One*) réunit Tony Blair (Premier ministre britannique), Hillary Clinton (épouse du président américain) et différents experts (dont Giddens) et met sur pied une série de groupes de discussion sur le nouveau centre-gauche.

En avril 1998, Tony Blair propose, dans le cadre de la réunion du Parti des socialistes européens (PSE), d'établir un dialogue avec des dirigeants comme Bill Clinton ou le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso.

En septembre, Anthony Giddens publie *The Third Way. The renewal of Social Democracy* et Tony Blair publie *The Third Way : New Politics for a New Century*. Par ailleurs, un colloque de la Faculté de droit de l'Université de New York réunit Bill et Hillary Clinton, Tony Blair, Romano Prodi (président du Conseil des ministres italien) et Peter Stoïanov (président de centre-droit de la République de Bulgarie) ainsi qu'Anthony Giddens. Il est considéré par certains observateurs comme l'amorce d'une sorte d'Internationale du centre.

En avril 1999, une réunion est organisée à Washington, en marge du sommet de l'OTAN, par le DLC, sur le thème de « *La 3<sup>e</sup> voie : gouvernance progressiste pour le XXI<sup>e</sup> siècle* ». Elle est dirigée par Bill et Hillary Clinton, avec la participation de Tony Blair, Gerhard Schröder (Premier ministre allemand), Wim Kok (Premier ministre des Pays-Bas) et Massimo D'Alema (président du Conseil des ministres italien).

En juin, un manifeste signé par Tony Blair et Gerhard Schröder intitulé *Europe : The Third Way / Die Neue Mitte* et reprenant les principaux thèmes de la Troisième Voie est présenté avant les élections européennes.

En Belgique, les élections législatives du 13 juin 1999 amènent la coalition arc-en-ciel (libéraux, socialistes et écologistes) au pouvoir. L'accord de gouvernement signé le 7 juillet 1999 et la déclaration gouvernementale prononcée devant le Parlement le 14 juillet par le Premier ministre libéral Guy Verhofstadt abordent les thèmes de l'État social actif et d'une « *sécurité sociale moderne* » (thèmes développés aux points 6 et 7 de l'accord de gouvernement). Y figure que « *le développement de l'État social actif sera l'objectif central de la politique économique et sociale du nouveau gouvernement* ».

En octobre, le Parti socialiste (PS) français présente son manifeste *Vers un monde plus juste*. Y sont soulignés la nécessité d'une intervention de l'État dans l'économie pour corriger les « *lacunes du marché* » et les inégalités qui en découlent, l'universalité et l'équilibre entre aide, incitation et obligation comme principes fondant la légitimité de

---

<sup>8</sup> Ancien journaliste, auteur d'ouvrages sur la nouvelle économie, notamment *Living on Thin Air : The New Economy* publié en 2000, il est également conseiller auprès de différentes entreprises et associé de recherche auprès du groupe de réflexion britannique *Demos*.

<sup>9</sup> Sociologue allemand spécialisé dans la sociologie du risque et de l'environnement, professeur à l'Université de Munich, il est notamment l'auteur de l'ouvrage *Risk Society* (1986).

la politique sociale ainsi que la capacité des pouvoirs publics d'influencer les forces à l'œuvre dans le cadre du processus de mondialisation. En cela, il peut s'analyser comme une réponse critique au manifeste de Blair et Schröder présenté en juin qui mettait davantage l'accent sur la nécessité de s'adapter à ce qui était présenté comme de nouvelles contraintes économiques structurelles et de rompre avec les méthodes social-démocrates traditionnelles. En novembre, Lionel Jospin publie *Modern Socialism*, une courte brochure qui paraît au Royaume-Uni (*Fabian Society*) et met à nouveau l'accent sur le volontarisme et le nécessaire interventionnisme étatique dans le cadre de l'économie de marché. Il y développe son slogan « *Oui à l'économie de marché, non à la société de marché* » et plaide pour des voies différentes pour la social-démocratie en Europe.

Du 8 au 10 novembre, le XXI<sup>ème</sup> congrès de l'Internationale socialiste est tenu à Paris. Les dirigeants des partis socialistes (dont Jospin, Blair et Schröder) désignent le Premier ministre portugais António Guterres, un libéral de centre-gauche (Izraelewicz, *ibidem*), comme président en remplacement du français Pierre Mauroy.

En novembre toujours, c'est à l'Institut universitaire européen de Florence qu'un séminaire sur « *la gouvernance progressiste pour le XXI<sup>ème</sup> siècle* » analogue à celui qui a eu lieu à Washington en avril est organisé. La présence de Lionel Jospin (pour la première fois), Romano Prodi (désormais président de la Commission européenne), Fernando Cardoso et António Guterres s'ajoutait à celles des chefs d'État et responsables politiques déjà présents à Washington.

En décembre, Gerhard Schröder est réélu avec une large majorité à la tête du SPD (parti social-démocrate allemand) au congrès de Berlin sur la base d'un programme inspiré par la Troisième Voie et s'écartant de la social-démocratie allemande traditionnelle, principalement en ce qui concerne la légitimité et l'ampleur du rôle de l'État dans le domaine de la régulation économique.

En janvier 2000, dans son dernier discours sur l'état de l'Union, Bill Clinton, qui peut être considéré comme le précurseur de la Troisième Voie, fait un bilan triomphaliste de son action.

En mars, le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne est consacré à l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale. Lors de ce sommet, l'ensemble des pays de l'Union européenne entérinent pour la première fois les idées présentées par Tony Blair et José Maria Aznar<sup>10</sup>, représentatifs de la Troisième Voie européenne. En effet, en conclusion de ce Conseil qui peut être compris comme une première tentative, à l'échelle de l'Union européenne, de « *moderniser le modèle social européen* »<sup>11</sup>, les Quinze se sont engagés à trouver « *une voie européenne vers la 'nouvelle économie'* »<sup>12</sup> <sup>13</sup>. Selon les conclusions de la présidence : « *L'Union s'est (...) fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus*

<sup>10</sup> Premier ministre espagnol soutenu par le Parti populaire espagnol (PPE), parti de centre-droit récent vainqueur des élections législatives.

<sup>11</sup> Présidence portugaise de l'union européenne, « *Emploi, réformes économiques et cohésion sociale – pour une Europe de l'innovation et de la connaissance* », Document de la présidence, Lisbonne, janvier, 2000, 22 p., p. 2.

<sup>12</sup> Termes employés par le Premier ministre portugais A. Guterres.

<sup>13</sup> E. FOUQUIER, Troisième voie, succès idéologiques, difficultés politiques, *op. cit.*, p. 317.

*dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* »<sup>14</sup>. Les mots-clés de ce texte sont compétitivité, plein-emploi et réformes structurelles (notamment achèvement du marché intérieur et libéralisation des services publics, politiques actives de l'emploi, priorité donnée à l'innovation, aux PME, à l'entreprise et l'esprit d'entreprise, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie). Selon ce document, « *la mise en place d'un État social actif et dynamique* » a « *une importance capitale tant pour la place de l'Europe dans l'économie de la connaissance que pour faire en sorte que l'émergence de cette nouvelle économie n'ait pas pour effet d'aggraver les problèmes sociaux actuels que sont le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté* » (p. 8). Afin de lutter contre l'exclusion sociale, il est prévu qu'un agenda social européen soit adopté au Conseil européen de Nice de décembre 2000<sup>15</sup>.

En avril, le gouvernement italien de Massimo D'Alema démissionne suite à la défaite de la gauche aux élections régionales. Un nouveau gouvernement de centre-gauche est dirigé par Giuliano Amato.

En mai, les travaillistes britanniques subissent un net repli électoral lors d'élections locales au Royaume-Uni. Ce repli semble sanctionner l'incapacité du gouvernement de Tony Blair de remplir les promesses tenues, principalement en ce qui concerne l'amélioration des systèmes éducatifs et de santé, des transports publics ainsi que la réduction de la pauvreté. C'est la Troisième Voie comme projet politique – (partiellement) lié à l'expérience gouvernementale de Tony Blair – qui a parfois été pointée du doigt à cette occasion.

En juin, un nouveau sommet réunit les chefs de gouvernement de centre-gauche à Berlin, en l'absence de Tony Blair<sup>16</sup>.

En septembre, quatre Premiers ministres en exercice de l'Union européenne – Tony Blair (Royaume-Uni), Wim Kok (Pays-Bas), Göran Persson (Suède) et Gerhard Schröder (Allemagne) – publient un texte commun à l'occasion du sommet du Millénaire. Il s'inspire des idées et programmes de Bill Clinton et de Tony Blair et réaffirme les grands principes du « *nouveau progressisme* » (autre vocable pour Troisième Voie) qui étaient déjà contenus dans le communiqué adopté à l'occasion du sommet des leaders de centre-gauche à Berlin en juin 2000. L'équation : « *mondialisation plus justice sociale* » résume ce « *progressisme* ». Cette publication est marquée par l'absence notable de représentant des partis progressistes d'Europe du Sud, notamment de Lionel Jospin. Par ailleurs, la référence au thème de la nécessaire maîtrise de la mondialisation au cœur du communiqué de Berlin (soutenue par la délégation française) a disparu. Le débat sur l'adaptation de la gauche européenne à la mondialisation semblait conduire à la reconnaissance de fait d'une pluralité des voies (voies britannique, allemande, française ou scandinave). Il pourrait néanmoins être relancé à partir du moment où une grande partie de ses représentants (la gauche française étant absente) affirment partager une même philosophie<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> E. FOGIER, Troisième voie, succès idéologiques, difficultés politiques, *op. cit.*, p. 2.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 11.

<sup>16</sup> Pour des raisons privées.

<sup>17</sup> E. FOGIER, Y a-t-il un clintonisme. L'héritage d'un président controversé, *op. cit.*

À l'automne, différents événements vont entraîner de nouveaux questionnements sur l'avenir de la Troisième Voie aux États-Unis. Citons le départ de Bill Clinton de la présidence américaine, l'arrivée d'une administration républicaine suite à la victoire du tandem Bush-Cheney ayant mené campagne en partie sur base de l'idée de *compassionate conservatism* face à un tandem démocrate Gore–Liebermann, enfin le débat qui semble s'intensifier entre libéraux et Nouveaux Démocrates au sein de la gauche américaine.

Le 13 mai 2001, la plate-forme électorale de droite, La Maison de la liberté, formée autour de Silvio Berlusconi et de son parti Forza Italia remporte les élections législatives italiennes.

En juin 2001, on assiste à la victoire électorale du gouvernement travailliste (*New Labour*) dirigé par Tony Blair à l'occasion des élections législatives (7 juin). Le *New Labour* était apparu pour certains en Europe comme le symbole, voire comme le modèle à un moment donné de la tentative de définir une « nouvelle voie pour la social-démocratie » sous la forme d'une Troisième Voie entre le néolibéralisme thatcherien dont il a conservé un certain nombre d'éléments, notamment les privatisations et la flexibilité du marché du travail, et la social-démocratie traditionnelle du *Old Labour*<sup>18</sup>

## La Troisième Voie et l'État social actif : présentation théorique

Il existe une tendance plus ou moins prononcée à confondre purement et simplement Troisième Voie<sup>19</sup> et État social actif. Afin de donner une première idée de l'articulation entre les concepts de Troisième Voie et d'État social actif, on pourrait dire que le projet de la Troisième Voie consiste, pour une part fondamentale, à trouver un modèle nouveau d'action de l'État, « une nouvelle conception de l'État »<sup>20</sup>. Il constituerait une sorte de modèle d'État social (« *positive welfare state* » ou « *Social Investment State* » selon les termes de Giddens) : l'État social actif. La Troisième Voie pourrait donc être décrite comme le cadre conceptuel général (ou le projet politique global) au sein duquel le concept d'État social actif rassemble et théorise les postulats, conceptions et prescriptions particulières dans le domaine social *sensu lato*. L'État social actif serait *grosso modo* à la Troisième Voie ce que, par exemple, l'État-providence traditionnel est à la social-démocratie.

<sup>18</sup> E. FOUGIER, Tony Blair : leçons d'une victoire, *Libération*, 22 juin 2001 (document communiqué par l'auteur).

<sup>19</sup> Notons que le terme de Troisième Voie n'est pas neuf. Il a également été utilisé par les mouvements corporatistes des années 1930. Dans la mesure où l'on peut présenter ce 'corporatisme' comme un fondement du système des relations collectives de travail en Belgique, la Troisième Voie actuelle se construit, pour une part, en opposition à la Troisième Voie de l'époque.

<sup>20</sup> E. FOUGIER, Troisième voie, succès idéologiques, difficultés politiques, *op. cit.*, p.317.

Par ailleurs, comme le souligne Arnsperger<sup>21</sup>, l'expression de Troisième Voie est plutôt « *en vogue* » dans les pays anglo-saxons et celle d'État social actif l'est davantage en Belgique et en France. Dans ce contexte, utiliser l'un revient en effet à désigner l'ensemble emboîté que constituent les deux dans certains textes à prétention théorique (par exemple, ceux de Giddens).

Cette différence de vocable semble également être un indice de l'existence de variantes dans le contenu précis que recouvrent ces notions (en fonction, par exemple, des particularités nationales). Seule une étude comparée approfondie permettrait de (in)valider cette intuition. Cela invite en tout cas à une prudence de principe devant tout « *transfert automatique des discours sur la Troisième Voie* »<sup>22</sup>.

Le projet politique de la Troisième Voie (*Third Way*) (ou *Neue Mitte*, nouveau centre en Allemagne), se veut, selon Dasseto, « *la formulation d'un ensemble d'idées politiques, se présentant comme alternatives au discours néolibéral<sup>23</sup> et qui ambitionnent de redonner un rôle à la vie politique dans la société contemporaine [au-delà du débat entre une droite conservatrice et une gauche traditionnelle]* »<sup>24</sup>. Fougier<sup>25</sup> complète cette description du phénomène en précisant que la Troisième Voie est à la fois « *une stratégie électorale, un discours et une pratique politique* ». Cette utilisation de la notion à des fins et dans des contextes très divers explique la variabilité du contenu exact que les termes de Troisième Voie et d'État social actif ont pu recouvrir ; celle-ci entraînant par ailleurs une dynamique de débats et repositionnements<sup>26</sup>.

Cette section se concentre sur l'essence commune aux différentes conceptions, tente de dessiner les contours généraux applicables à la grande majorité des usages et conceptualisations. Elle évite, sauf si cela se révèle nécessaire, de se pencher sur les multiples variantes existantes. De même, les dimensions théoriques en marge de celui-ci – et ce, même si les interconnexions sont nombreuses – ne sont pas développées et la présentation sera rapidement recentrée sur le concept d'État social actif<sup>27</sup>.

<sup>21</sup> C. ARNSPERGER, Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, Ce document peut être téléchargé à partir du site de la Chaire Hoover : <http://www.etes.ucl.ac.be/doch.html>. DOCH 75 (2000), 2000, (site visité le 20 avril 2001), 20 p.

<sup>22</sup> F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *op. cit.*, p. 50.

<sup>23</sup> Il est à noter que, comme la fin de cette citation en atteste, c'est bien comme réaction à ce qui est présenté comme les déficiences et défauts spécifiques et respectifs de la gauche et de la droite traditionnelles que la Troisième Voie se définit. Néanmoins, il est intéressant de constater que selon les contextes et les auteurs (leurs objectifs, opinions personnelles, etc.), un des pôles est mis en exergue.

<sup>24</sup> F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *op. cit.*, p. 46.

<sup>25</sup> E. FUGIER, Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ? *op. cit.*

<sup>26</sup> Giddens a d'ailleurs publié en 2000 *The Third Way and its Critics* qui se présente comme une réponse aux critiques qui ont suivi la publication de son précédent ouvrage (1998). Sa pensée, en tout cas au niveau global qui est suivi ici, ne s'est pas fondamentalement modifiée et son ouvrage originel sera privilégié.

<sup>27</sup> La présentation qui suit se base sur les ouvrages de A. GIDDENS, *Beyond Left and Right, The Future of Radical Politics*, Stanford, Stanford University Press, 1994, 276 pages ; A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998, 166 p. ; A. GIDDENS, *The Third Way and Its Critics*, Cambridge, Polity Press, 2000, 189 p. ; F. VANDENBROUCKE, *Globalisation, inequality and social democracy*, London : Institute For Public Policy Research, 1998, 83 p. ; et le discours de Den Uyl de décembre 1999 qui se concentre sur la question générale de l'État social actif). Elle

## Un aperçu de la Troisième Voie selon Giddens

### La Troisième Voie et les débats sur l'avenir de la social-démocratie

Pour Giddens<sup>28</sup>, la Troisième Voie se réfère à un « *cadre de pensée et d'action politique qui tente d'adapter la social-démocratie*<sup>29</sup> à un monde qui a fondamentalement changé depuis deux ou trois décennies »<sup>30</sup>. La « *dissolution du 'consensus sur l'État-providence' qui a dominé les pays industrialisés jusqu'à la fin des années 1970, le discrédit final jeté sur le marxisme et les changements sociaux, économiques et technologiques très profonds* » sont à la base d'un débat sur l'avenir de la social-démocratie<sup>31</sup>. C'est une « *troisième voie dans le sens où c'est un essai pour dépasser tant l'ancienne [old-style] social-démocratie que le néolibéralisme* »<sup>32</sup>. Il en reconnaît par ailleurs la diversité tant dans les régimes d'État-providence (système scandinave, de l'Europe moyenne continentale, etc.), que dans la distinction entre 'libertariens' et 'conservateurs', etc.<sup>33</sup>. Il propose le tableau comparatif synthétique repris ci-après<sup>34</sup>.

Pour Giddens<sup>35</sup>, le néolibéralisme conservateur, qui peut sembler avoir triomphé sur l'ensemble de la planète connaît un problème fondamental : ses deux facettes (fondamentalisme du point de vue du rôle assigné au marché et conservatisme moral) sont en contradiction permanente. En ce qui concerne la social-démocratie classique,

---

s'inspire également des analyses de F. DASSETO, *La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences*, *op. cit.*, ; D. HOLEMANS, *La troisième voie : die neue Mitte/Mythe*, *La Revue Nouvelle*, tome 113, n° 4, avril 2001, pp. 37-51. La thèse doctorale de F. VANDENBROUCKE, *Social Justice and Individual Ethics in an Open Society: Equality, Responsibility, and Incentives*, Berlin: Springer-Verlag, coll. *Studies in Economic Ethics and Philosophy*, 2001, 321 p. pourrait également intéresser le lecteur. L'utilisation de textes écrits par des auteurs provenant du monde académique ou, au premier chef, du monde politique appelle quelques commentaires. Tout d'abord, l'intérêt des textes de Vandembroucke et leur contexte d'écriture est à rappeler. Ministre belge des Affaires sociales et des Pensions dans le gouvernement issu du scrutin du 13 juin 1999, membre du SP, membre du Parlement belge entre 1985 et 1996, ancien ministre des Affaires étrangères, auteur d'une thèse doctorale au Royaume-Uni avant de revenir à la politique belge au poste qui est le sien aujourd'hui, Frank Vandembroucke est celui qui s'est le plus inspiré de la Troisième Voie dans une perspective politique concrète en Belgique. Les textes des nombreuses conférences faites par Vandembroucke ces dernières années sur ce thème sont disponibles sur son site officiel du gouvernement fédéral (<http://vandenbroucke.fgov.be>). Le parcours de ces textes n'a pas fait apparaître de changements majeurs dans sa réflexion, en tout cas dans la perspective générale qui est suivie ici. Il n'en reste pas moins que leur prétention théorique n'est pas à négliger. Ensuite, il faut noter que Giddens n'est pas seulement le directeur de la *London School of Economics and Political Science* mais aussi celui que l'on présente fréquemment comme l'intellectuel préféré – voire le gourou – de T. Blair dont l'impact sur l'évolution du *New Labour* ne serait pas négligeable. Son ouvrage *The Third Way* a pu être présenté comme « *la contribution la plus significative à ce jour pour l'établissement des fondations intellectuelles d'un centre-gauche modernisé* » (A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, quatrième de couverture). De part et d'autre, une certaine confusion des genres pourrait donc être soulignée.

<sup>28</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>29</sup> Cette citation fournit une illustration intéressante des commentaires développés en note 14.

<sup>30</sup> Les traductions des textes anglais sont personnelles.

<sup>31</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, p. VII.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 26.

<sup>33</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>34</sup> *Ibidem*, pp. 7-8.

<sup>35</sup> *Ibidem*, pp. 14-16.

les traits sociaux sur lesquels le consensus de l'État-providence keynésien reposait se sont désintégrés. Il cite :

- « — un système social, et en particulier une forme familiale [ménage à un revenu, mère au foyer] qui permettait une définition non ambiguë du plein emploi ;
- un marché de l'emploi homogène où les hommes menacés par le chômage étaient principalement des travailleurs manuels acceptant n'importe quel emploi à un salaire permettant leur survie et celle de leur famille ;
  - la prédominance d'une production de masse dans des secteurs de base de l'économie qui tendait à créer des conditions de travail stables bien que non gratifiantes pour une grande partie de la main-d'œuvre ;
  - un État élitiste, avec de petits groupes d'experts ayant à l'esprit la notion de bien public dans la bureaucratie d'État et supervisant les politiques fiscales et monétaires à suivre ;
  - des économies nationales contenues pour une part substantielle à l'intérieur des frontières nationales, le keynésianisme supposant la prédominance de l'économie domestique sur le commerce extérieur de biens et services. »<sup>36</sup>

Il considère aussi que, malgré ses nobles intentions, l'égalitarisme de l'ancienne gauche a eu des « conséquences perverses »<sup>37</sup>. C'est pourquoi, depuis le début des années 1980, les partis sociaux-démocrates européens auraient pris conscience de ces problèmes et y auraient activement répondu. Des processus de réforme ont débuté plus ou moins tôt selon les pays, ont produit des changements idéologiques plus ou moins profonds et les ont amenés à s'intéresser à des thématiques nouvelles<sup>38</sup> (ibidem, pp. 17-18). Reprenant les termes de Kitschelt<sup>39</sup> (1994, p. 33), Giddens précise : la social-démocratie « s'est déplacée au-delà de l'arène de la distribution des ressources pour s'intéresser à l'organisation physique et sociale de production et aux conditions culturelles de consommation dans les sociétés capitalistes avancées ».

C'est dans le cadre des débats subséquents sur ces questions que la Troisième Voie s'intègre. Une brève présentation de différents concepts et thématiques devrait permettre de mieux la cerner. Sont développés ci-dessous les principaux éléments de la charpente qui la constituent selon Giddens<sup>40</sup> : la mondialisation, l'individualisme contemporain, la distinction entre la gauche et la droite et le statut de l'inégalité, le rôle de l'État et la (non-) conflictualité des sociétés.

<sup>36</sup> Ibidem, p. 16.

<sup>37</sup> Ibidem.

<sup>38</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., pp. 17-18.

<sup>39</sup> H. KITSCHELT, *The Transformation of European Social Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 365 p.

<sup>40</sup> Ibidem.

Tableau comparatif synthétique des principaux référentiels selon Giddens<sup>41</sup>

La social-démocratie classique (ancienne gauche)	Néolibéralisme (la nouvelle droite) (ou thatcherisme)	Troisième Voie
Participation « étendue » ( <i>pervasive</i> ) de l'État dans la vie économique et sociale État domine la société civile Collectivisme <i>Management</i> keynésien par la demande, plus corporatisme Rôle restreint accordé au marché : économie sociale ou mixte  Plein emploi  Fort égalitarisme État-providence complet, étendu, protégeant les citoyens « du berceau au tombeau »  Modernisation linéaire (long processus d'évolution des droits de citoyenneté) Conscience écologique faible Internationalisme  Appartient à un monde bipolaire	Gouvernement minimal  Société civile autonome  Fondamentalisme en ce qui concerne le rôle primordial du marché  Autoritarisme moral et fort individualisme économique Marché du travail est un marché comme un autre et doit donc être « libre » (de toute intervention de l'État) Acceptation de l'inégalité Nationalisme traditionnel État-providence conçu comme un filet de sécurité  Modernisation linéaire (croissance économique maximisée car orientée par le marché) Conscience écologique faible Théorie réaliste de l'ordre international  Appartient à un monde bipolaire	Action publique si nécessaire et efficace, rôle de l'État limité mais à réaffirmer Partenariat avec la société civile et nouvel individualisme Marché comme outil à privilégier lorsqu'il est performant. Surveillance des conséquences du libre-échange Responsabilité et acceptation des conséquences des styles de vie choisis Flexibilité et prise de risque nécessaires sur le marché du travail  Inégalité comme exclusion, inclusion comme objectif légitime de l'action publique État social actif conçu comme État facilitateur de la prise de responsabilités et de risque individuelles  Modernisation comme processus non linéaire  Conscience écologique plus forte « Mondialisation » comme nouveau paradigme de relations internationales  Appartient à un monde caractérisé par la mondialisation et l'interdépendance

La colonne du tableau qui traite de la Troisième Voie a été construite à partir des différents éléments développés dans l'ouvrage de Giddens (1998) afin de faciliter la comparaison.

<sup>41</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., pp. 7-8.

## Quelques thématiques emblématiques de la Troisième Voie

La mondialisation (*globalization*) « participe des évidences contemporaines » et est le « point de départ de tout discours de la Troisième Voie »<sup>42</sup>. Cette réalité de fait est jugée inéluctable<sup>43</sup>. Pour Giddens, le changement le plus important est le rôle plus étendu des marchés financiers mondiaux fonctionnant de plus en plus en temps réel. La mondialisation – qui ne concerne pas tant l'interdépendance économique que la transformation de nos conceptions du temps et de l'espace ainsi que leur impact et leur importance pour notre histoire personnelle et notre vie quotidienne – a des conséquences pour les États. Quoique les nations « conservent et conserveront dans un futur prévisible, un pouvoir gouvernemental, économique et culturel considérable sur leurs citoyens et l'arène externe », ils devront souvent, pour exercer ces pouvoirs, collaborer activement les uns avec les autres, avec les niveaux de pouvoir inférieurs et les associations et groupes transnationaux. C'est donc le concept de gouvernance qui devient le concept le plus pertinent pour nommer « certaines formes de capacités administratives ou régulatrices ». Par ailleurs, la mondialisation n'est pas un phénomène naturel. Les États, les entreprises et d'autres groupes ont participé à son développement. La mondialisation, en synthèse, est « un éventail complexe de processus, conduit par un mélange d'influences économiques et politiques » qui « modifie la vie de tous les jours, en particulier dans les pays développés, en même temps qu'il crée de nouvelles forces et de nouveaux systèmes transnationaux ».

La thématique de l'individualisme contemporain<sup>44</sup>, développée par de nombreux auteurs tend à placer l'individu au « centre du social », à le prendre « comme point de départ et idéal d'aboutissement »<sup>45</sup>. Ce type d'analyse est également présent dans le discours de la Troisième Voie. Le « nouvel individualisme » est, selon Giddens<sup>46</sup> associé au recul de la tradition et des coutumes dans nos vies et coïncide avec des pressions pour plus de démocratie. Ces traits découleraient, en partie, du processus de mondialisation. Par ailleurs, pour Giddens<sup>47</sup>, l'État-providence mis sur pied sous les auspices du collectivisme a aidé à libérer les individus de certains immobilismes du passé. L'époque actuelle doit être perçue comme une période de transition morale qui nécessite de nouveaux modes de production de la solidarité. La cohésion sociale ne peut plus être garantie par une action imposée du sommet de l'État ou imposée par la tradition. Il convient désormais de mener sa vie plus activement que par le passé, et d'accepter ses responsabilités pour les conséquences de nos actes et styles de vie. Quoique les thèmes de la responsabilité et des obligations mutuelles ne fussent pas neuf, il étaient obturés par celui des prestations collectives. Il conviendrait donc, selon Giddens, de

<sup>42</sup> F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *op. cit.*, p. 50.

<sup>43</sup> *Ibidem*, p. 51.

<sup>44</sup> Se rapporter, par exemple à F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, p. 49 et F. DASSETO, L'endroit et l'envers, Regards sur la société contemporaine, Bruxelles, Labor, 1999, 95 p., pp. 67-76) pour une analyse critique. L'auteur insiste sur la nécessité d' « analyser les cadres dans lesquels l'individu se meut » et sur le fait que « pas plus qu'autrefois, mais dans des termes différents qu'il s'agit d'analyser, il n'y a pas d'individu isolé, mais il y a un individu en relation avec autrui et avec la société où il vit », *op. cit.* F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences. Cf. aussi C. TAYLOR, *Le malaise de la modernité*, Paris : Les Éditions du Cerf, coll. Humanités, 1994, 126 p.

<sup>45</sup> F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences,

<sup>46</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, pp. 36-37.

<sup>47</sup> *Ibidem*.

trouver un nouvel équilibre entre les responsabilités individuelles et collectives, en augmentant le poids donné aux premières.

La question de la nature et de la pertinence d'une distinction entre la gauche et la droite dans le champ politique amène Giddens<sup>48</sup> à développer des points intéressants pour notre objet. Il s'accorde avec Bobbio<sup>49</sup> pour souligner que le statut de l'inégalité (naturelle ou non) est au cœur d'une distinction dont la disparition dans un avenir proche est peu probable. Au-delà, c'est le rôle central reconnu au gouvernement dans la poursuite de la justice sociale et la croyance dans une politique d'émancipation qui est la caractéristique de la gauche. Par ailleurs, les questions d'inégalité sont importantes également pour des raisons pragmatiques : utilisation de tous les talents et capacités, cohésion sociale, etc. La globalisation et la désintégration du communisme ont modifié les termes du débat : il n'y a plus d'« *alternatives au capitalisme* » et la question devient donc celle de « *la mesure dans laquelle – et des moyens avec lesquels – il convient de gouverner et de réguler le capitalisme* »<sup>50</sup>. Dans ce contexte, selon Giddens, les sociaux-démocrates qui s'étaient déplacés vers le centre pour des raisons d'opportunité devraient prendre au sérieux l'idée de centre-radical qui propose des solutions novatrices nécessitant des alliances et des échanges au-delà des intérêts économiques divergents et des anciennes barrières idéologiques.

Dans un contexte de crise idéologique, de critiques soutenues par les tenants du néolibéralisme, de montée des partis populistes et d'extrême droite, de montée des mouvements sociaux, des ONG, de ce que Beck appelle la « *sub-politics* », de la perte de confiance envers les politiciens et les gouvernements, le rôle de l'État dans la vie économique et sociale doit être réaffirmé<sup>51</sup>. Les gouvernements existeraient, fondamentalement, pour :

- « – *fournir les moyens de la représentation d'intérêts différents ;*
- *offrir un forum pour réconcilier les revendications concurrentes de ces intérêts ;*
  - *créer et protéger une sphère publique ouverte, dans laquelle des débats libres sur les problèmes politiques peuvent être menés ;*
  - *fournir une diversité de biens collectifs, y compris des formes de sécurité collective et de welfare ;*
  - *réguler les marchés dans l'intérêt public et promouvoir un marché compétitif là où un danger de monopole existe ;*
  - *promouvoir la paix sociale à travers le contrôle des 'moyens de violence' et assurer le maintien de l'ordre ;*
  - *promouvoir le développement actif du capital humain à travers son rôle central dans le système éducatif ;*
  - *maintenir un système juridique efficace ;*
  - *avoir un rôle économique direct, comme principal employeur, via une intervention macro- et micro-économique, ainsi que la fourniture de l'infrastructure ;*
  - *sur un plan plus controversé, avoir pour objectif d'adoucir les mœurs [civilizing] – le gouvernement reflète des normes et valeurs largement répandues, mais peut aussi aider à les modeler, dans le système éducatif ou ailleurs ;*

<sup>48</sup> *Ibidem*, pp. 37-46.

<sup>49</sup> N. BOBBIO, *Libéralisme et démocratie*, Paris, Les éditions du Cerf, coll. Humanités, 1996, 124 p.

<sup>50</sup> *Ibidem*, pp. 43-44.

<sup>51</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, pp. 46-53.

– *promouvoir des alliances régionales et transnationales et poursuivre des objectifs globaux.* »<sup>52</sup>

En ce qui concerne les principes directeurs des politiques de la Troisième Voie que Giddens met en avant, on peut souligner les points suivants. Tout d'abord, il convient d'avoir une attitude positive envers la mondialisation qui ne doit pas être réduite à ses dimensions économiques<sup>53</sup>. Le libre-échange doit être envisagé comme un moteur de développement économique mais il faut en surveiller les conséquences sociales et culturelles<sup>54</sup>. À côté du précepte « *pas d'autorité sans démocratie* », la devise « *pas de droits sans responsabilités* » devrait être au cœur d'une nouvelle manière de définir la relation entre l'individu et la communauté<sup>55</sup>. De plus, le développement de l'individualisme et de l'autonomie devrait aller de pair avec une extension des obligations individuelles<sup>56</sup>, schéma dans lequel il convient encore d'intégrer la notion de risque qu'il faut lire en l'articulant avec les concepts de droits et responsabilité. En effet, une « *confrontation positive* » avec le risque étant une « *composante économique nécessaire de la mobilisation économique et sociale* », « *nous avons tous besoin d'une protection contre le risque mais aussi de la capacité de se confronter aux risques et d'en prendre d'une manière productive* »<sup>57</sup>. En conséquence, « *les sociaux-démocrates doivent modifier la relation entre risque et sécurité qui sous-tend l'État-providence, pour développer une société de 'preneurs de risques responsables' dans les sphères du gouvernement, des entreprises et des marchés du travail* »<sup>58</sup>.

Une réflexion supplémentaire mérite encore d'être discutée. La Troisième Voie tendrait à présenter les sociétés politiques que nous connaissons comme non conflictuelles, du moins au sens où on l'entendait jusqu'ici. Selon Dasseto<sup>59</sup>, elle présente comme une évidence le discours suivant : « *Les sociétés contemporaines fonctionnent sur base de la coopération, d'une conciliation d'opposés, d'une pensée multidisciplinaire, d'une culture plurielle* ». C'est surtout vrai en ce qui concerne les présentations qu'en font certains acteurs politiques (manifeste Blair-Schröder, par exemple). Vandembroucke<sup>61</sup> fournit, sur une question centrale pour notre objet, un exemple intéressant de l'optique réconciliatrice d'anciens contraires (du moins classiquement présentés comme tels) : « *La créativité économique et l'emploi, d'une part, et la protection et la justice sociale, d'autre part, ne s'opposent pas : il ne s'agit ici certainement pas d'une alternative (ou-ou), ni d'une condition (si-alors), mais bien d'une addition (et-et)* ». On peut constater, en tout cas, chez Giddens, que les idées d'équilibre et de synergie sont omniprésentes : entre secteurs public et privé, entre dynamisme du marché et intérêt public, entre régulation et dérégulation, entre création de richesse, sécurité et redistribution économi-

<sup>52</sup> *Ibidem*, pp. 47-48.

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 64.

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 65.

<sup>55</sup> *Ibidem*, pp. 65-66.

<sup>56</sup> *Ibidem*, p. 65.

<sup>57</sup> *Ibidem*, pp. 63-64.

<sup>58</sup> *Ibidem*, p. 100.

<sup>59</sup> F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *op. cit.*, p. 47.

<sup>60</sup> « *Contrairement à la société moderne classique qui était une société (...) dans laquelle les groupes s'opposaient (...), la culture se dissociant dans des valeurs et idéologies tranchées, la connaissance elle-même se construisant à travers des séparations analytiques et disciplinaires.* »

<sup>61</sup> F. VANDENBROUCKE, *Discours du 13 décembre 1999 : Exposé Den Uyl (L'État social actif)*, 1999a, disponible à l'adresse Internet <http://vandenbroucke.fgov.be/Zframe07.htm>, (site visité le 28 juin 2001), 16 p.

ques, dans le cadre de ce qu'il appelle une « *nouvelle économie mixte* »<sup>62</sup>. Néanmoins, Giddens est plus nuancé et reconnaît, par exemple, que « *l'égalité et la liberté individuelle peuvent entrer en conflit et qu'il n'est pas bon de prétendre que l'égalité, le pluralisme et le dynamisme économique sont toujours compatibles* »<sup>63</sup>. Le ton nuancé voire euphémique employé par cet auteur pourrait paraître étonnant. Il en résulte que le contenu concret des solutions prônées par la Troisième Voie peuvent varier très largement en fonction des arbitrages réalisés sur des questions particulières par des acteurs particuliers se réclamant de ses grands principes de base. Cette caractéristique n'est certes pas spécifique à la Troisième Voie mais elle semble accentuée par un cadre privilégiant explicitement la recherche d'un nouvel équilibre. Inversement, dans un cadre présentant une hiérarchisation claire des objectifs et des contraintes légitimes, les ressources critiques semblent en première analyse moins fragiles et plus nettes.

## Les grands principes de l'État social actif

Les éléments de définition que l'on donne généralement de l'État social actif sont souvent très généraux et difficilement mobilisables pour une analyse de cas. Pour mener à bien une telle analyse et pouvoir se prononcer sur la présence de l'État social actif comme référentiel de politique publique, il convient donc de rassembler et d'agencer des éléments plus divers, tels que, par exemple, conceptions morales, logique de contrepartie et projets concrets signifiants du point de vue de l'État social actif. Cette diversité des éléments à prendre en considération complexifie aussi le sens à donner aux apparitions de ceux-ci. De plus, ces indicateurs – pris isolément ou conjointement – seront loin d'être toujours spécifiques à l'État social actif et à lui seul.

Cette section propose de partir de l'analyse descriptive de l'État social actif qu'a donnée Arnspurger<sup>64</sup>. Elle est axée essentiellement sur l'égalisation des chances et l'affirmation des devoirs. La participation et l'inclusion formeront ensuite le socle de l'étude de ses fondements éthiques. Enfin, la maximisation des chances de participation sera le fil conducteur de l'analyse des conséquences pratiques de l'adoption du référentiel de l'État social actif en ce qui concerne la place de l'emploi pour l'individu et le rôle de l'État dans ce domaine.

### L'égalisation des chances et l'affirmation des devoirs

Arnspurger<sup>65</sup> a mis en évidence deux socles qui soutiennent l'idée d'État social actif : l'égalisation des chances et l'affirmation des devoirs. Il précise, et c'est important, que le lien possible entre les deux, n'est ni immédiat ni nécessaire. Il les décrit comme suit :

<sup>62</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, pp. 99-100.

<sup>63</sup> *Ibidem.*

<sup>64</sup> Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*

<sup>65</sup> *Ibidem*, pp. 2-3.

- Premièrement, pour les risques sociaux évitables (chômage, etc.) il faut égaliser les chances, non les résultats. Il faut procurer des ressources de départ, non des allocations, faciliter, non compenser<sup>66</sup>. En bref, « *mieux vaut prévenir que guérir* » (Arnsperger<sup>67</sup>, nous soulignons). Cette idée est exprimée par Vandembroucke en ces termes : « *l'État social traditionnel (...) propose une allocation, mais pas d'issue. Il (...) offre une consolation matérielle, mais pas de nouvelles chances* »<sup>68</sup>.

Il est utile de formaliser un aspect lié au socle égalisation des chances défini ci-dessus : la proactivité. En effet, « *l'État social actif a un effet proactif. Il n'attend pas qu'un risque social se produise ; au contraire, il met l'accent sur la prévention.* »<sup>69</sup>. Si l'État était passif, c'est parce que « *ce n'est qu'après l'apparition d'un risque social qu'il agit par l'intermédiaire de ses organes qui déploient leur arsenal d'allocations* »<sup>70</sup>. Pour Giddens<sup>71</sup> « *la 'culture' du potentiel humain devrait autant que possible remplacer la redistribution 'après l'événement'* ».

- Deuxièmement, « *les citoyens ont non seulement des droits mais aussi des devoirs. La possibilité de recevoir des aides doit être conditionnée à la disponibilité des citoyens à participer à la société, soit par une contribution productive, soit par une activité non productive mais socialement utile* »<sup>72</sup> (nous soulignons). Pour prendre les termes de Giddens<sup>73</sup>, « *dans la société de 'welfare' positif (positive welfare society), le contrat entre l'individu et le gouvernement change, car l'autonomie et le développement de soi – le moyen d'étendre la responsabilité individuelle – devient le centre d'intérêt principal* ». C'est cela que Vandembroucke pointe lorsqu'il déclare que « *d'avantage de responsabilité propre est, dans le cadre de l'État social actif, non seulement une méthode administrative importante. C'est aussi un critère important pour définir ce qui est juste socialement* »<sup>74</sup> (nous soulignons). Mais, au-delà, Vandembroucke<sup>75</sup> souligne que cette responsabilité ne vise pas que les individus<sup>76</sup> : les acteurs sociaux (syndicats et employeurs, par exemple) doivent assumer leur responsabilité. Selon lui<sup>77</sup>, le dialogue social ne devrait pas, par exemple, conduire syndicats et employeurs à convertir simplement les réductions de cotisations sociales en augmentations salariales mais également à promouvoir une plus grande participation sur le marché du travail ainsi que des efforts de formation.

<sup>66</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke (F. VANDENBROUCKE, *Discours du 13 décembre 1999 : Exposé Den Uyl (L'État social actif)*, 1999, disponible à l'adresse Internet <http://vandenbroucke.fgov.be/Zframe07.htm>, (site visité le 28 juin 2001), 16 p.

<sup>67</sup> Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, p. 2.

<sup>68</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, *op. cit.*, p. 2.

<sup>69</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>70</sup> *Ibidem*, p. 3.

<sup>71</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>72</sup> Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, p. 3.

<sup>73</sup> *Ibidem* p. 128.

<sup>74</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>75</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, *op. cit.*, p. 11.

<sup>76</sup> Ni que les individus en situation précaire (selon Vandembroucke, *ibidem*, p. 10). Ce point est contesté (voir, par exemple, Dasseto, 2000, p. 49).

<sup>77</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*

## Les fondements éthiques : participation et inclusion

À partir de ces deux socles et de leur articulation, différents développements et différentes réflexions permettent de mieux cerner certains aspects éthiques ou théoriques. Certaines conséquences pratiques qui en découlent constituent des éléments opérationnels intéressants de la grille d'analyse.

### Les fondements éthiques du socle « égalisation des chances »

La conception égalitaire de la justice sociale qui est celle de l'État social actif implique que « *les institutions publiques ont pour tâche de rendre accessibles aux citoyens le plus possible de moyens leur permettant de mener à bien leur conception de la vie bonne* »<sup>78</sup>. Ces moyens doivent comprendre en priorité les moyens dits de base, à savoir : « *éducation fondamentale qui permet le développement des facultés morales et le développement d'une conception de la vie bonne, et éducation de spécialisation permettant de s'insérer dans le système économique en place (...) et d'y puiser les moyens de la survie matérielle et de la vie affective et sociale* ». C'est en effet au nom d'une « *égalité radicale des chances* » que Vandembroucke<sup>79</sup> plaide pour « *des possibilités maximales de participation sociale* ». Pour justifier ce critère d'égalité des chances, l'importance de l'autonomie est soulignée. Il serait « *intrinsèquement meilleur pour une personne de recevoir les moyens préalables en vue d'un succès (...) que (...) des moyens en compensation d'un manque (...)* »<sup>80</sup>. Néanmoins, selon Giddens, une égalité des chances pure (méritocratie) ne serait pas tenable à terme. Une profonde inégalité de résultats résulterait d'une société radicalement méritocratique et menacerait la cohésion sociale<sup>81</sup>.

Il propose de définir l'égalité comme inclusion et l'inégalité comme exclusion<sup>82</sup>. L'inclusion peut être comprise comme ce qui a trait à la citoyenneté, aux droits civils et politiques et aux obligations que tous les membres d'une société devraient avoir, ainsi qu'aux opportunités et à l'implication dans la sphère publique. Étant donné la place centrale qu'occupe le travail dans nos sociétés, pour l'estime de soi et les standards de vie, l'accès à celui-ci et à l'éducation en soi et vu son lien avec le travail (formation qualifiante), en constituent les fondements.

### Les fondements éthiques du socle « devoir de participation »

Selon Arnsperger<sup>83</sup>, deux conceptions sont possibles : une conception sociologique et une conception morale. Dans le cadre de la première, « *la société' est avant tout une entreprise de coopération en vue de l'avantage mutuel [et] chaque personne ne peut retirer du produit social qu'une part égale, ou proportionnelle, à sa propre contribution* ». La cohésion so-

<sup>78</sup> C. ARNSPERGER, Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, pp. 3-4.

<sup>79</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, *op. cit.*, p. 7.

<sup>80</sup> Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*

<sup>81</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>82</sup> *Ibidem*, pp. 102-103.

<sup>83</sup> C. ARNSPERGER, Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, pp. 4-5.

ciale risque d'être menacée si le principe de réciprocité lié à la dette mutuelle, dans des proportions certes inégales mais de chacun envers chacun, et qui découle automatiquement de la vie en société, n'est pas respecté. Selon la conception morale, dans toute société, il est « *intrinsèquement bon pour tout être humain* » de se consacrer à une tâche jugée socialement utile au sein des normes et des valeurs en vigueur parce que c'est ainsi qu'il acquiert sa légitimité aux yeux des autres, son existence sociale et son estime de soi. Giddens<sup>84</sup> l'exprime dans les termes suivants : « *La participation à la force de travail (...) est pleinement vitale pour attaquer l'exclusion involontaire. [Le travail] génère des revenus pour l'individu, une certain sentiment de stabilité et de direction dans la vie et de la richesse pour toute la société* ». Pour Vandembroucke<sup>85</sup>, « *encourager la participation est, semble-t-il, le meilleur remède contre la pauvreté, et la meilleure garantie pour une juste répartition des revenus* ». « *La participation active à la société est précisément une des chances essentielles que chaque individu doit recevoir* »<sup>86</sup>. Elle est aussi « *une des conditions du respect de soi-même, de la réalisation de soi et de l'épanouissement personnel* » (ibidem, p. 8). Selon Giddens<sup>87</sup> (qui reprend une analyse de Beck), « *de plus en plus de gens cherchent à la fois un travail qui a du sens et des opportunités d'engagement en dehors du travail. Si la société peut améliorer et récompenser un tel engagement et le mettre au niveau d'un emploi rémunérateur, elle peut créer à la fois de l'identité individuelle et de la cohésion sociale* ». De ce point de vue, selon Vandembroucke, il convient d'avoir une « *conception large de la participation dans le cadre d'une organisation souple du travail* »<sup>88</sup>. Il soutient également que, « *l'État social traditionnel ne répond pas correctement au nouveau besoin qui consiste à combiner vie familiale, travail et formation* »<sup>89</sup>.

## La conception du rôle de l'État : maximisation des chances de participation

L'État, pour des raisons de cohésion sociale et/ou pour le bien des individus, se doit donc d'égaliser et maximaliser une chose en particulier : « *les chances d'accès à des activités socialement utiles* »<sup>90</sup>. L'État se considère « *comme un 'investisseur en capital humain' entendant doter chaque citoyen d'un capital humain qui le rende capable d'accéder à des activités socialement utiles* »<sup>91</sup>. Giddens développe ce point comme suit : « *Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer en investissant dans les ressources humaines et l'infrastructure nécessaire pour développer la culture 'entrepreneuriale'* »<sup>92</sup>. Si la redistribution ne doit pas sortir de l'agenda, un glissement vers la redistribution des possibilités serait, selon lui<sup>93</sup>, une chose positive. La solution proposée par Vandembroucke<sup>94</sup> est : « *un État social 'actif' entreprenant* »

<sup>84</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., p. 110.

<sup>85</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, op. cit., p. 6.

<sup>86</sup> Ibidem, p. 7.

<sup>87</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., p. 127.

<sup>88</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, op. cit., p. 12.

<sup>89</sup> Ibidem, p. 2.

<sup>90</sup> C. ARNSPERGER, Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, op. cit., p. 5.

<sup>91</sup> Ibidem.

<sup>92</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., p. 99.

<sup>93</sup> Ibidem, pp. 100-101.

<sup>94</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, op. cit., p. 3.

qui vise à une 'société de personnes actives' sans renoncer à l'ancienne ambition de l'État social, c'est-à-dire une protection sociale adéquate ». Pour Giddens, l'objectif serait de garder le niveau des dépenses et les déplacer tant que possible vers l'investissement en capital humain, de revoir les systèmes d'allocations qui induisent un risque moral [de non-participation volontaire] (*moral hazard*) et d'encourager une attitude de prise de risque si possible avec des incitations, sinon avec des obligations légales<sup>95</sup>. Selon Vandembroucke<sup>96</sup> « outre les allocations sociales, il faut des investissements, par exemple dans la formation et l'enseignement dans les lieux du travail et en dehors de ceux-ci ». Autrement dit, « il ne s'agit plus seulement d'assurer les revenus, mais aussi d'augmenter les possibilités de participation sociale, de façon à accroître le nombre des personnes actives dans la société. Cette ambition suppose une politique proactive, qui insiste davantage sur les investissements dans les personnes, sur le travail sur mesure, sur la responsabilité personnelle des différents acteurs intervenant sur le terrain social »<sup>97</sup>. De plus, pour Giddens<sup>98</sup>, idéalement, les dépenses de *welfare* positif seraient générées et distribuées non pas complètement par l'État, mais par l'État travaillant en collaboration avec d'autres agences, y compris le monde des affaires. Selon Vandembroucke<sup>99</sup>, « l'État social actif ne dirige pas mais il délègue. Il ne doit pas être une autorité purement donneuse d'ordre, mais une autorité qui oriente les individus et les organismes en les encourageant à choisir les voies voulues. Reconnaître les responsabilités sociales et les attribuer avec justesse sont par conséquent d'une importance essentielle ».

Vandembroucke insiste pour sa part sur la nécessité du « *sur mesure* ». Il entend par là « que les groupes cibles et les objectifs doivent être identifiés avec soin et que les interventions de la politique doivent aller en profondeur et répondre au mieux aux besoins »<sup>100</sup>.

L'analyse des lieux de l'activité socialement utile dans le cadre de l'État social actif ainsi qu'une présentation de la nature de certaines propositions concrètes qui découlent de ce qui a été présenté sont deux autres éléments empruntés à Arnsperger<sup>101</sup>.

Arnsperger<sup>102</sup> dénombre essentiellement quatre lieux de l'activité socialement utile : (a) le marché du travail salarié, (b) le secteur indépendant, (c) le secteur public et (d) le secteur associatif. Il y ajoute ce qu'il appelle le secteur de la « *proximité* » et de l'« *intimité* » (e) (soins palliatifs pour des proches, etc.). Il explique que « sous l'effet conjoint d'un discours sur l'efficacité du privé et sur la pression sur les finances publiques, on tend à réduire (d) à (b) et à répartir les compétences de (c) entre (a) et (b) [alors] que sous l'effet de la flexibilisation, (a) est marqué par une mobilité interne de plus en plus grande, ainsi que par des sorties périodiques vers (b) et inversement ». Dans ce contexte, Vandembroucke<sup>103</sup> souligne qu'« il se peut que la question de savoir si le plein emploi implique une organisation souple ou rigide du travail représente une des grandes priorités sociales du début du siècle prochain ».

<sup>95</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., p. 122.

<sup>96</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, op. cit.

<sup>97</sup> *Ibidem*, pp. 3-4.

<sup>98</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., pp. 127-128.

<sup>99</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, op. cit., p. 4.

<sup>100</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>101</sup> C. ARNSPERGER, Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, op. cit.

<sup>102</sup> *Ibidem*, pp. 5-6.

<sup>103</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, op. cit., p. 8.

Arnsperger<sup>104</sup> note que les mesures proposées par les penseurs et défenseurs de l'État social actif, ont trait :

- au refinancement de l'éducation de base et de la formation professionnelle : pour Vandembroucke<sup>105</sup>, aussi, « *la question sociale qui nous occupe est le risque significativement plus élevé d'exclusion sociale que courent les personnes ayant un faible niveau de formation. Cet aspect est nouveau parce qu'en termes statistiques, il s'agit d'un risque social prévisible* ». Pour Giddens<sup>106</sup>, cependant, la présentation de l'éducation et la formation comme des moyens de réduire directement les inégalités – qu'il présente comme les nouveaux mantra des politiciens sociaux-démocrates – doit être regardée avec scepticisme ;
- à des réaménagements fiscaux et budgétaires (diminutions progressives des charges patronales, subsides à l'emploi pour les moins qualifiés, etc.) et juridiques (simplifications administratives, etc.) afin de faciliter l'insertion des personnes dans les lieux de l'activité socialement utile : pour Giddens<sup>107</sup>, un haut niveau de chômage est plus lié à des allocations généreuses et de mauvais standards et niveaux éducationnels qu'à des rigidités du marché du travail. Il faut reconstruire les institutions du *welfare* d'une manière moins bureaucratique, aliénante et inefficace, en évitant les conséquences perverses des allocations (risque moral : pièges à l'emploi, non-participation incitée, etc.)<sup>108</sup>. Quoiqu'il en soit, un retour au plein emploi lui semble improbable<sup>109</sup> et dans ce contexte, pour lui, la redistribution active du travail est à mettre en balance avec ses conséquences contre-productives. Certains modèles de souplesse sont à développer dans cette perspective<sup>110</sup>.

## Les allocations sociales et la non-participation

Le principe de réciprocité sociale qui sous-tend le devoir de participation implique que lorsqu'on est responsable de son incapacité, on perd tout droit à une allocation compensatoire et/ou à un 'subside facilitateur'. Selon les versions plus ou moins radicales de l'État social actif, cette rupture du contrat qui met fin à tout devoir de la société envers l'individu (et donc toute action spécifique de l'État) est définitive ou temporaire. La notion de compassion<sup>111</sup> a été mise en avant<sup>112</sup> pour justifier

<sup>104</sup> C. ARNSPERGER, Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, pp. 6-7.

<sup>105</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, *op. cit.*, p. 2.

<sup>106</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*

<sup>107</sup> *Ibidem*, p. 122.

<sup>108</sup> *Ibidem*, p. 113.

<sup>109</sup> *Ibidem*, p. 125.

<sup>110</sup> *Ibidem*, pp. 126-7.

<sup>111</sup> Une réflexion intéressante de Arnsperger (Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, p. 7) souligne la connotation paternaliste du vocable qui pointe par ailleurs vers les anciennes versions de la philanthropie. Sur ce sujet cf., par exemple R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, s.l. : Gallimard, coll. Folio/Essais, 1995, 813 p.

<sup>112</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, *op. cit.*

d'éventuelles voies de recours<sup>113</sup>. Par ailleurs, dans le cas d'une incapacité involontaire permanente (handicap, etc.) de s'insérer dans un des secteurs dont il a été question, la logique de l'allocation compensatoire (indemnité d'invalidité, etc.) pourrait continuer à s'appliquer. Selon Giddens, au-delà d'une optique d'inclusion par le travail, une société inclusive doit pourvoir aux besoins de base de ceux qui ne peuvent travailler, et doit reconnaître la diversité plus large des buts que la vie a à offrir. Par ailleurs, si « *les réformes des systèmes de welfare sont nécessaires [et que d'autres stratégies doivent être envisagées,] ils influencent et doivent influencer la distribution des ressources* »<sup>114</sup>. Pour Vandenbroucke<sup>115</sup>, « *il est injuste de porter préjudice à des individus par rapport à d'autres en raison de caractéristiques ou de circonstances pour lesquelles ils ne sont pas responsables [différences de talents]* ». Dans ce cadre, une « *certaine redistribution des revenus' peut encore se justifier* »<sup>116</sup>. Si l'incapacité involontaire est temporaire, l'État pourrait verser un subside facilitateur (pauses carrière, etc.).

## Les limites externes et matérielles : le financement

Par ailleurs, une fois cette structure conceptuelle établie, certaines interventions de l'État quoiqu'elles soient parfaitement justifiables dans le cadre de l'État social actif trouveront des limites que l'on pourrait qualifier d'externes ou matérielles. Comme le note Arnspenger<sup>117</sup>, « *l'objectif de subventionner publiquement les secteurs (c), (d) et (e) semble difficile à concilier avec la pression sur les finances publiques et l'impératif de la réduction de l'endettement public, sauf si les subsides en question sont exactement égaux (ou inférieurs) aux actuels transferts au titre des allocations de chômage, du minimex, etc.* ». Vandenbroucke<sup>118</sup> insiste sur les problèmes macro-économiques liés au vieillissement de la population et au problème du rapport entre actifs et inactifs. Cet argument en faveur de la participation s'ajoute à ceux développés ci-dessus. Par ailleurs, il souligne qu'un État social actif « *n'est pas une option bon marché* »<sup>119</sup>. Giddens, lui, développe ce point comme suit : si « *les difficultés des États-providence ne sont pas seulement liées à son financement* »<sup>120</sup>, « *les dépenses ont augmenté à cause de hauts taux de chômage, d'un plus grand nombre de travailleurs pauvres et d'un changement dans les patterns démographiques* »<sup>121</sup>. Cette réflexion soulève la question de l'utilisation des marges de financement éventuelles pour une part déterminée en dehors de la logique de la régulation marchande. Ici aussi, une large variabilité peut marquer des conceptions particulières de l'État social actif. Ainsi, selon Giddens, les stratégies pour la création d'emplois et le futur du travail doivent être

<sup>113</sup> À cet égard, il faut considérer la proposition suivante de Arnspenger (*ibidem*). N'y a-t-il pas « *dans toute action individuelle, même dite 'responsable et lucide', (...) suffisamment d' 'involontaire' [circonstances] pour que la rupture du contrat ne puisse être considérée comme définitive* » ? *Ibidem*, p. 110.

<sup>114</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>115</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandenbroucke, *op. cit.*, p. 9.

<sup>116</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>117</sup> C. ARNSPENGER Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, p. 6.

<sup>118</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandenbroucke, *op. cit.*, p. 6.

<sup>119</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>120</sup> *Ibidem*, p. 113.

<sup>121</sup> *Ibidem*, p. 114.

orientées vers les nouvelles exigences économiques, même si, par conséquence, les pressions sur la main-d'œuvre (flexibilité, rythmes de travail, etc.) découlant de la mondialisation et des exigences des consommateurs sont susceptibles d'approfondir les processus d'exclusion sociale<sup>122</sup>. Pour Vandembroucke<sup>123</sup>, dans le cadre de la responsabilité qui est la sienne, « *la société – et donc également [l]es pouvoirs publics – [doit] offrir suffisamment de possibilités sur le marché du travail* ».

Ce cadre permet de mettre en perspective le sens du débat sur les mesures d'activation des dépenses passives. Ces mesures sont fréquemment proposées par les tenants de l'État social actif et s'intègrent sans difficulté dans le cadre que l'on vient d'esquisser. Pour Vandembroucke<sup>124</sup> : « *À l'évidence, activation est un mot clé. Il convient, autant que possible, de supprimer ou de corriger les mécanismes de l'actuel système de sécurité sociale qui découragent les gens au lieu de les encourager à être actifs, de façon à ce que le filet de protection sociale ne constitue plus un piège à l'emploi.* »

En guise de synthèse, celle que Vandembroucke propose est significative : « *L'État social actif entreprenant est proactif, il investit dans les personnes, il travaille sur mesure et il donne davantage de responsabilité à tous les acteurs. Par conséquent, l'État social actif est un État de personnes actives qui se fixe pour objectif la participation active de tous et la protection sociale* »<sup>125</sup>. En ce qui concerne les mesures proposées, la citation que fait Giddens de Moss Kanter (analyste du monde des affaires) a également un caractère synthétique significatif. Il en reprend cinq principaux domaines dans lesquels les politiques gouvernementales peuvent aider à la création d'emploi : 1) le soutien aux initiatives entrepreneuriales ; 2) l'éducation permanente ; 3) les partenariats public-privé ; 4) les politiques permettant d'augmenter la mobilité des travailleurs entre les pays ; 5) la promotion de politiques du milieu de travail adaptées aux besoins spécifiques des familles, permettant de réconcilier travail et vie de famille<sup>126</sup>.

Droits et devoirs de participer à des activités validées socialement, proactivité, conception de la justice sociale mettant l'accent sur l'égalité des chances d'accès à la participation, importance individuelle et sociale cruciale de cette dernière, investissement dans le capital humain, sont quelques-uns des éléments articulés de natures diverses à retenir pour la construction d'une grille d'analyse de l'État social actif. Il conviendra de mobiliser les points développés ici lors de l'analyse de cas.

## Le cadre socio-politique d'apparition de l'État social actif

Le processus de construction et l'apparition de l'État social actif comme phénomènes socio-politiques ne peuvent être expliqués simplement. Les facteurs et acteurs à prendre en considération sont multiples et interdépendants.

<sup>122</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., p. 123.

<sup>123</sup> Principe au cœur du discours de Den Uyl de F. Vandembroucke, op. cit., p. 10.

<sup>124</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>125</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>126</sup> A. GIDDENS, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, op. cit., pp. 124 et s.

Le rôle joué par les **intellectuels** n'est certainement pas négligeable dans le processus de construction de la Troisième Voie. Ils ont alimenté (par les concepts, les interprétations du monde contemporain, etc., qu'ils proposaient) les discours et prises de position politiques. Ils ont contribué par cette voie à la formulation du projet de la Troisième Voie <sup>127</sup>.

Comme le souligne Fougier <sup>128</sup>, dans la plupart des grands pays occidentaux, c'est dans un **contexte** favorable aux partis et candidats se revendiquant de la gauche que la thématique de la Troisième Voie se développe dans les « *débats politiques et les commentaires des observateurs* ». Dix ans après la fin de la guerre froide, la conjoncture économique européenne est toujours plutôt favorable, certaines oppositions de droite sont en crise <sup>129</sup> et les indices de popularité des gouvernements de centre-gauche se réclamant de la Troisième Voie ne paraissent pas compromettre leur avenir <sup>130</sup>.

À la fois discours et pratique politiques, la Troisième Voie est également une **stratégie électorale** <sup>131</sup>. Cette stratégie, caractéristique notamment des campagnes de B. Clinton, T. Blair et G. Schröder, consiste à « *s'appuyer sur des thèmes centristes et sur un électorat de classe moyenne* » <sup>132</sup>. Les partis, « *durablement discrédités par des défaites électorales successives et marqués par une dérive à gauche, doivent se recentrer si ils veulent revenir au pouvoir [ou s'y maintenir](...) en élargissant leur électorat aux classes moyennes* » <sup>133</sup>. Tel semble être le constat qui fonde cette stratégie. Une hostilité à un trop grand interventionnisme de l'État (*big government* <sup>134</sup>) et un sentiment d'insécurité face à certaines conséquences de la globalisation économique sont apparues (révélées, par exemple, par la pratique des *focus groups* <sup>135</sup> dans le cadre des campagnes électorales des Nouveaux Démocrates) comme les sensibilités de l'électorat. Pour le convaincre des programmes à coloration centriste ont été établis (ibidem). De plus, ce discours et cette stratégie électorale tendent à s'accompagner d'un **pragmatisme** qui n'hésite pas à reprendre les thèses des adversaires politiques et d'une maîtrise de la communication médiatique <sup>136</sup>.

Dasseto <sup>137</sup> contextualise le projet de la Troisième Voie comme suit. Nous assistons à un changement profond des sociétés industrielles telles que nous les avons connues jusque dans les années 1970. Avec la mondialisation des échanges économiques, la globalisation des activités et la transnationalisation des institutions, la base de la création des richesses (poids croissant de l'économie de l'immatériel) change. Cela

<sup>127</sup> F. DASSETO, *La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences*, *op. cit.*

<sup>128</sup> E. FOUGIER, *Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ?*, *op. cit.*, p. 370.

<sup>129</sup> La CDU en Allemagne, le CD & V (ex-CVP) et le PSC en Belgique et la droite française par exemple ; ainsi que, jusqu'à la campagne électorale du printemps 2001, la droite italienne.

<sup>130</sup> E. FOUGIER, *Troisième voie, succès idéologiques, difficultés politiques*, *op. cit.*

<sup>131</sup> E. FOUGIER, *Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ?*, *op. cit.*

<sup>132</sup> *Ibidem.*

<sup>133</sup> *Ibidem.*

<sup>134</sup> Ce que les Américains appellent le *big government* correspond à un État fédéral intervenant fortement sur le plan économique et social. (E. FOUGIER, *Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ?*, *op. cit.*, p. 4)

<sup>135</sup> Le *focus group* est une technique employée dans les études qualitatives. Elle consiste en une discussion dirigée sur une question précise avec un groupe restreint d'une dizaine de personnes. Une personne spécialisée anime les débats, stimule les interactions, et explore les attitudes, les opinions du groupe.

<sup>136</sup> E. FOUGIER, *Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ?*, *op. cit.*

<sup>137</sup> F. DASSETO, *La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences*, *op. cit.*, p. 47.

entraîne la nécessité, pour les défenseurs de la Troisième Voie, de réinventer le politique pour lui donner un sens et un rôle différents du discours minimaliste néolibéral. En réalité, c'est un **discours** parfois qualifié de centriste (Troisième Voie et *Neue Mitte*) qui sous-tend cette stratégie électorale<sup>138</sup>. Ce discours se construit à partir de la logique et du cheminement suivant : la globalisation est un fait et l'économie de marché ne connaît plus d'alternative. Ce raisonnement « *ne remet pas en cause les valeurs traditionnelles de centre gauche* »<sup>139</sup>, mais nécessite de repenser les « *instruments pour les mettre en œuvre : le rôle de l'État et surtout de l'État-providence* »<sup>140</sup>. De ce point de vue, il conviendrait de questionner l'hypothèse suivante : l'État social actif n'est-il pas ce qu'il reste de l'État-providence lorsque l'on a accepté le postulat selon lequel l'État ne peut plus mener utilement une politique économique volontariste et interventionniste à large spectre (politique des prix et des revenus, politique budgétaire keynésienne, politique industrielle, etc.) au-delà d'une politique monétaire se concentrant sur la lutte contre l'inflation et d'une politique d'équilibre voire de restriction budgétaire ?

Comme le mentionne Dasseto<sup>141</sup>, la force de ce discours pourrait reposer sur le fait que les concepts et les idées de la Troisième Voie résonnent comme une **évidence** dans les sociétés contemporaines, participent de l'air du temps.

Cet auteur note que, derrière ce projet initial, existent également des **réalités** plus **conjoncturelles** qui ont mené à une formulation dans l'urgence de ce projet (les poids respectifs de ces facteurs sont loin d'être aisés à attribuer). Celles-ci sont, notamment, la volonté de redonner un rôle à l'État après une vague néolibérale ; et ce, sans dérives bureaucratiques ; sortir de l'impasse des politiques de lutte contre le chômage ; résoudre la crise des systèmes de pension qui s'annonce ; mobiliser des classes moyennes et populaires pour qu'elles modifient leur attitude dans le nouvel environnement socio-économique<sup>142</sup>.

Néanmoins, **l'histoire récente** de la Troisième Voie est paradoxale. Ses idées semblent certes triompher (et particulièrement les thèmes qui ont trait aux réformes structurelles nécessaires à l'adaptation aux conditions de la nouvelle économie), mais on commence à percevoir les « *limites concrètes de son application* » et des politiques menées par les gouvernements de centre-gauche et un « *certain déclin du blairisme* » en tant

<sup>138</sup> E. FOGUIER, Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ?, *op. cit.*

<sup>139</sup> « *Solidarité, justice, tolérance et égalité des chances* » selon T. Blair (discours à Paris, devant l'Assemblée nationale, le 24 mars 1998) cité par E. FOGUIER, Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ?, *op. cit.*, p. 370. Dans son pamphlet *The Third Way* publié au printemps 1998 par la Fabian society, il cite : « *L'égalité morale de tous (equal worth), des chances (opportunity) pour tous, la responsabilité, et la communauté* » (J. CROWLEY, *Sans épines la rose, Tony Blair, un modèle pour l'Europe ?*, Paris : La Découverte, 1999, 247 p. Les valeurs mises en avant dans le manifeste Blair-Schröder (Fondation Jean-Jaurès, *Blair-Schröder*, le texte du « manifeste », les analyses critiques de Laurent Bouvet, Jean-Pierre Gougeon, Jean Pisani-Ferry, Marisol Touraine, Henry Weber, *Les notes de la Fondation Jean-Jaurès*, Paris : Fondation Jean-Jaurès, n° 13, 1999, 118 p., p. 15) ressortent de la citation suivante : « *[é]quité et justice sociale, liberté et égalité des chances, solidarité et responsabilités envers autrui : ces valeurs sont éternelles. La social-démocratie ne les sacrifiera jamais* ».

<sup>140</sup> E. FOGUIER, Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ?, *op. cit.*

<sup>141</sup> F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *op. cit.*

<sup>142</sup> *Ibidem*.

que modèle <sup>143</sup>. Nous nous inspirons de Fougier <sup>144</sup> pour les analyses critiques qui suivent.

Différentes **oppositions** à la Troisième Voie se constituent : un centre-droit à la fois libéral et soucieux de cohésion sociale dont José Maria Aznar serait le modèle ; une droite nationaliste mêlant libéralisme économique et idéologie sécuritaire mais non totalement opposée à la mondialisation (Christoph Blocher en Suisse et surtout Jörg Haider en Autriche) et un courant altermondialiste dont l'émergence – au moins médiatique – et la structuration relative ont marqué les dernières années.

Il convient de se pencher quelques instants sur les **tensions** qui entourent ce concept de Troisième Voie entre et au sein des partis de gauche et de centre-gauche européen. En effet, le manifeste Blair-Schröder a soulevé de vives polémiques en Allemagne et en France. La voie allemande a quelque peu pris ses distances par rapport à T. Blair. Elle « *apparaît à la fois réformatrice (baisse importante de la fiscalité et des dépenses publiques, exonération des plus-values de cession des participations dans les entreprises allemandes, ce qui a ouvert la voie à des OPA sur ces entreprises) et pragmatique (sauvetage sur fonds publics de Philipp Holzmann, la deuxième entreprise allemande de BTP [bâtiments, travaux publics])* » <sup>145</sup>. Du côté français, les publications qui ont suivi celle du manifeste Blair-Schröder ont mis l'accent sur « *le volontarisme et la régulation de l'économie de marché* ». De même, L. Jospin a tenté de peser sur le débat par sa participation aux rencontres ultérieures sur ce thème.

En ce qui concerne les **limites concrètes** rencontrées par les politiques des gouvernements de centre-gauche, la période récente a été riche d'enseignements. Plusieurs facteurs sont entrés en conflit avec leur volonté de réformes. Tout d'abord, Fougier <sup>146</sup> note que celles-ci « *entrent en conflit avec leurs contraintes électorales et politiques : les réformes tendent à leur aliéner une partie importante de leur électorat – enseignants, fonctionnaires – et de l' 'ancienne gauche', la gauche syndicale ou partisane au sein des gouvernements de coalition* ». Par ailleurs, à un niveau plus général, « *la question de l'acceptation définitive de l'économie de marché conduit également à de nombreuses tergiversations, voire à un certain aveu d'impuissance, face à des évolutions jugées négatives : développement des inégalités, OPA hostiles, suppressions d'emplois ou recul des services publics* » <sup>147</sup>. Il en résulte que, même si certains gouvernements (français et allemands par exemple) s'efforcent d'adopter une attitude plus volontariste, la question de la redéfinition du rôle du gouvernement, au centre de la thématique de la Troisième Voie, reste largement ouverte.

Nous avons vu que la Troisième Voie tend à présenter les sociétés politiques que nous connaissons comme **non conflictuelles**. Selon Dasseto, cette vision de la société explique, au moins partiellement, le fait que les constructions politiques qui en sont issues se rapprocheraient d'un nouveau centre, post-idéologique en ce qu'il parle de lui-même comme étant « *au-delà de la gauche et de la droite* » <sup>148</sup>. En effet, quoiqu'elle diffère des partis du centre qui se définissaient 'placés au-dessus de la mêlée' oppo-

<sup>143</sup> E. FOUGIER, Troisième voie, succès idéologiques, difficultés politiques, *op. cit.*

<sup>144</sup> *Ibidem.*

<sup>145</sup> *Ibidem.*

<sup>146</sup> *Ibidem.*

<sup>147</sup> *Ibidem.*

<sup>148</sup> A. GIDDENS, *Beyond Left and Right, The Future of Radical Politics, op. cit.*

sant capitalistes et classe ouvrière, elle s'en rapproche néanmoins en prétendant que la mêlée n'existe plus, et que la coopération et les transactions caractérisent désormais le monde. Une telle conception (faut-il la qualifier de consensuelle, d'inclusive, d'unificatrice ?) du monde semble effectivement avoir intégré les « *catégories de la théorie des jeux et d'une approche psychologisante des faits sociaux (...)* La mêlée s'est déplacée, (...) des oppositions fortes et parfois irréductibles persistent, même si elles s'expriment avec des règles, des rhétoriques et des modes d'actions qui ne sont plus celles du XIX<sup>e</sup> siècle ni celles connues jusqu'aux années 1960. Le monde, comme toujours et selon les lieux est parfois 'and', conciliable, mais parfois il est 'or', irréductible, clivé, aux intérêts opposés. »<sup>149</sup>

C'est, notamment, sur base de cette élisée de la **conflictualité d'intérêts** que Arnspenger développe son analyse critique du projet de l'État social actif en lui appliquant une grille d'analyse marxienne. Selon lui, « *l'objectif même de l'État social actif est rendu incohérent par les modifications structurelles et motivationnelles du capitalisme qui ont appelé cet État social actif* ». Le schéma explicatif de Boltanski et Chiapello<sup>150</sup> pourrait être mobilisé ici : un capitalisme transformé nécessiterait un support conceptuel et justificatif différent, un nouvel esprit. L'État social actif participerait de celui-là.

Ce point aveugle que constitue la notion de conflit dans la Troisième Voie soulève la problématique de la **lisibilité** et de la possibilité de combattre des situations considérées comme injustes par les acteurs sociaux dans un tel contexte cognitif. Jacquemain<sup>151</sup> propose des éléments de réflexion intéressants de ce point de vue.

Alors que le « *capitalisme organisé*<sup>152</sup> des trente glorieuses avait construit un encadrement de plus en plus structuré et institutionnel du conflit social » et avait été par là un facteur de cohésion sociale, le capitalisme que Jacquemain qualifie d'« *opportuniste* » fragilise, voire inverse ce rôle intégrateur du conflit et « *tend à le diluer dans un sentiment de mal-être davantage diffus, s'accompagnant d'angoisse et d'une impression d'impuissance* »<sup>153</sup>. L'**exclusion** a remplacé l'exploitation comme figure dominante de l'**injustice**. L'« *incapacité pour un certain nombre de personnes d'apporter leur contribution* » a remplacé l'inéquité de la « *rétribution des contributions* » comme « *accusation majeure portée contre le fonctionnement social* »<sup>154</sup>. « *Reconnaissance de la valeur personnelle et dignité* », « *misère* », « *souffrance* »<sup>155</sup>

<sup>149</sup> F. DASSETO, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *op. cit.*, pp. 47-48.

<sup>150</sup> L. BOLTANSKI Luc et E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. nrf essais, 1999, 843 p.

<sup>151</sup> M. JACQUEMAIN, Le capitalisme opportuniste, contexte économique et social de la résurgence de l'extrême-droite in J. BEAUFAYS et P. DELNOY (sous la direction de), *Pour la démocratie : contre l'extrémisme liberticide*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, coll. Esprit d'ouverture, 2000, pp. 49-66, pp. 59-60.

<sup>152</sup> « *Dans le capitalisme organisé, l'opposition entre capital et travail se construit fondamentalement sur un conflit de justice distributive ; il s'agit de définir la répartition légitime de la richesse produite compte tenu de la contribution de chacun. La figure dominante de l'injustice sociale est l'exploitation, à savoir l'idée que les travailleurs sont illégitimement privés d'une part de la richesse qu'ils ont produite. L'injustice elle-même permet à ceux qui la subissent de revendiquer leur dignité (sans nous cette richesse n'existerait pas) et de prendre conscience des solidarités qui les unissent (nous partageons la même injustice). Elle se traduit aisément en revendications politiques : il s'agit de promouvoir des formes de répartition plus justes à travers des rétributions individuelles (accroissement des salaires) ou collectives (services publics et sécurité sociale)* » (Jacquemain, 2000, p. 59).

<sup>153</sup> M. JACQUEMAIN, Le capitalisme opportuniste, contexte économique et social de la résurgence de l'extrême-droite, *op. cit.*, p. 60.

<sup>154</sup> *Ibidem*, p. 59.

<sup>155</sup> Cf. C. DEJOURS, *Souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points, 1998, 225 p.

tendent à remplacer « *exploitation* », « *spoliation* » et « *injustice* » pour décrire revendications<sup>156</sup> et sentiments d'injustice. Sur base des analyses menées jusqu'ici, il semble que l'État social actif s'intègre assez aisément au sein de la deuxième – et nouvelle – modalité d'appréhension de l'injustice caractéristique d'un capitalisme lui-même transformé. À l'inverse, il semble difficile de le faire coexister avec le premier type de régulation des conflits sociaux qui se base sur le principe de « *l'opposition entre capital et travail* » et « *se construit fondamentalement sur un conflit de justice distributive* »<sup>157</sup>. L'accent mis par l'État social actif sur le concept de participation et sur l'existence de droits et devoirs respectifs de l'État et des individus (logique de contrepartie) semble proposer une réponse en accord avec l'injustice telle qu'elle est lue dans le cadre du capitalisme opportuniste. Il paraît entrer en résonance avec les revendications sociales d'inclusion telles qu'elles ont été présentées ci-dessus. La logique individuelle de l'appréhension de la question sociale caractéristique de l'État social actif (maximalisation des chances de participation des individus) fait également écho à la manière contemporaine du capitalisme opportuniste de penser l'injustice (exclusion, désir de reconnaissance et de dignité). Cette dimension progressiste de la Troisième Voie (participation comme solution à l'exclusion et partant à l'injustice) peut être mobilisée par ses promoteurs. Il faut la prendre en considération pour comprendre l'accueil que lui font les différents acteurs sociaux. La logique de contrepartie – et les réserves qu'elle peut soulever – peut dans ce cadre passer au second plan. La nouvelle priorité est de répondre à l'injustice telle qu'elle est historiquement déterminée au sein d'un modèle hiérarchique de valeurs et de normes lui-même toujours l'objet de conflit.

## Emploi et politiques publiques : généralités et mise en perspective

Afin de mettre en perspective la nouveauté et l'impact de l'État social actif comme cadre cognitif des politiques actuelles, il importe de dresser, dans ses grandes lignes, la logique qui prévalait (et prévaut toujours ?) dans le domaine de la politique de l'emploi et du chômage. Sans cette **contextualisation**, la tentation de relire le passé avec la grille correspondant à l'État social actif et d'arriver à des conclusions erronées (rien n'a changé ou tout a changé) est grande.

**Après la Seconde guerre mondiale**<sup>158</sup>, des politiques publiques de l'emploi se sont véritablement constituées en Europe. Elles se situent dans deux secteurs de

<sup>156</sup> Par ailleurs, la traduction en termes de revendications politiques se heurte au caractère abstrait de ce qui est perçu comme cause de la situation ressentie comme injuste : la logique d'un système ayant remplacé la figure du 'patron exploiteur' dans ce rôle. (M. JACQUEMAIN, *Le capitalisme opportuniste, contexte économique et social de la résurgence de l'extrême droite*, *op. cit.*, p. 60)

<sup>157</sup> M. JACQUEMAIN, *Le capitalisme opportuniste, contexte économique et social de la résurgence de l'extrême-droite*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>158</sup> Il faut tout de même signaler que la première moitié du siècle a connu la mise en place de deux des principales dimensions des politiques publiques de l'emploi toujours en vigueur : les systèmes d'indemnisation (attribution de revenus de remplacement, dimension dite aujourd'hui passive) et de placement (système d'intermédiation sur les marchés du travail, dimension dite aujourd'hui active). J.-C. BARBIER, *Les politiques de l'emploi en Europe*, *op. cit.*, p. 19.

l'action publique. Elles font partie des politiques sociales et sont « *étroitement et directement déterminées par les politiques économiques (budgétaire, fiscale, monétaire, de taux de change, etc.)* »<sup>159</sup>. Cette double position peut être étudiée sous différents angles interconnectés typiques d'une analyse en termes de référentiel : celui de la construction des frontières entre secteurs de l'activité publique ; celui des hiérarchies de valeurs et de normes liées à la définition et l'articulation des secteurs. Une conception particulière de la place et du rôle des politiques de l'emploi dépendra d'une construction sociale et culturelle. Selon Barbier<sup>160</sup>, « *les formes différentes de programmes et leur chronologie particulière de mise en place s'expliquent par les représentations nationales du chômage et du fonctionnement de l'économie et des marchés du travail* ».

À la suite de la disparition du plein emploi en Europe et de l'abandon progressif des politiques de type keynésien depuis le milieu des années 1970, différentes actions publiques ont tenté d'« *agir sur les marchés du travail, pour en réduire les déséquilibres et en améliorer le fonctionnement [Labour market policies]* »<sup>161</sup>. Le plein emploi de la population active constituait l'horizon de ces décisions publiques. En ce qui concerne les fonctions des politiques de l'emploi – malgré une logique d'ensemble qui a considérablement évolué – on peut constater une certaine stabilité dans le temps : aider au placement des chômeurs ; indemniser en cas de chômage, fournir formation et orientation professionnelle. Plus précisément, Barbier<sup>162</sup> propose de répartir en **neuf grandes catégories** les types de politiques de l'emploi qui ont été menées : les mesures qui diminuent la population active ; les mesures d'indemnisation des chômeurs ; les mesures qui abaissent le coût salarial global ; les actions de formation professionnelle ; les mesures de diminution et d'aménagement du temps de travail ; les mesures de discrimination positive pour certaines populations-cibles ; les mesures qui contribuent à l'organisation des marchés du travail ; la création d'emplois temporaires publics ou associatifs et l'incitation à la création d'entreprise par les chômeurs ou les jeunes. Cette typologie ne doit pas faire oublier qu'en pratique, ces mesures sont combinées et imbriquées pour former des ensembles qui ne sont pas parfaitement cohérents et qu'elles prennent leurs sens dans la « *cohérence nationale du système* » dans laquelle elles sont encadrées<sup>163</sup>. Pour chaque pays, l'histoire, les acteurs et les « *orientations idéologiques du gouvernement* » du moment vont déterminer un système particulier de mesures. On peut donc, dans ce contexte, difficilement parler d'un modèle unique de politiques publiques de l'emploi en Europe<sup>164</sup>.

On le voit, les politiques publiques de l'emploi déploient déjà depuis de nombreuses années des mesures passives et actives. Quels sont les enseignements à tirer de cette brève présentation au moment d'entreprendre une analyse de l'ancrage d'un éventuel référentiel de politique publique dans la réalité socio-politique et juridique ? Quels seront les indicateurs de cet ancrage et de changement à prendre en compte ?

<sup>159</sup> J.-C. BARBIER, *Les politiques de l'emploi en Europe, op. cit.*, p. 13.

<sup>160</sup> *Ibidem*, pp. 19-20.

<sup>161</sup> *Ibidem*, p. 13.

<sup>162</sup> *Ibidem*, pp. 36-39.

<sup>163</sup> *Ibidem*.

<sup>164</sup> *Ibidem*, p. 41.

En ce qui concerne les **politiques** de l'emploi **actives**, elles peuvent toutes – à des degrés divers – être lues comme s'intégrant dans un État social actif tel qu'il a été présenté ci-avant. En effet, elles répondent, plus ou moins directement et adéquatement, à la valorisation de la participation. Plus encore, ces politiques publiques répondent – au moins partiellement – au devoir de principe de l'État de maximiser les chances de participation. Des politiques actives ont donc bien été menées avant l'apparition des discours et des projets sur l'État social actif. La perception du chômage comme un problème socio-économique participe déjà – même si les bases éthiques et morales ainsi que les logiques internes des discours sont différents –, *a contrario*, de la valorisation de la participation. Pour ne pas faire d'anachronisme, disons que le travail (et non l'activité) était déjà pensé comme source de normativité parmi les fondements culturels et de légitimité de l'État-providence<sup>165</sup>. Le travail était au centre d'un système de sécurité sociale basé (principalement) sur un principe assurantiel (modèle bismarckien) et un principe de répartition caractérisé par une relation permanente de transferts entre travailleurs et bénéficiaires de la sécurité sociale. Dans ce cadre, le travail « *définit les droits et devoirs des individus dans la collectivité* »<sup>166 167</sup>.

Mettre en évidence l'existence de politiques actives et de mesures d'activation des allocations sociales est donc insuffisant pour affirmer que l'État social actif constituerait de fait aujourd'hui le référentiel des politiques publiques de l'emploi<sup>168</sup>. Sur le plan des principes, une analyse approfondie des supports (ou points d'appuis) normatifs, cognitifs et justificatifs des politiques menées est à privilégier. L'utilisation explicite de concepts liés à l'État social actif comme élément structurant des mesures entreprises ou d'une politique générale est bien entendu un élément à prendre en considération. Encore faut-il vérifier la réalité de l'adhésion de principe et le contenu exact que recouvrent ces notions dans l'esprit de leurs utilisateurs par rapport aux grands principes qui ont été dégagés plus haut.

Différentes variantes d'État social actif peuvent exister moyennant le respect des grands principes mis en évidence dans la première partie. Ces variantes sont susceptibles de (dé)favoriser, à des degrés divers, certaines catégories d'acteurs selon qu'elles privilégient les diminutions de cotisations patronales ou l'investissement dans la formation professionnelle par exemple. Un des enjeux, dans le cadre d'une valorisation de la participation comme critère d'intervention publique, est de voir comment il se situe par rapport à d'autres contraintes normatives éventuelles. C'est ici la question de

<sup>165</sup> Aux côtés de l'idée de libération illimitée par rapport au besoin au niveau des finalités et de l'égalité et de la solidarité comme valeurs motrices. (Franssen, 1991, p. 136)

<sup>166</sup> p. 137

<sup>167</sup> A. FRANSSEN, De la légitimité de l'État-providence : crise et mutation, *Recherches sociologiques*, vol. 22, n° 1-2, 1991, pp. 137.

<sup>168</sup> Différents indicateurs complémentaires devraient permettre d'avancer des hypothèses plus solides. Par exemple, si les politiques actives ne sont pas l'exclusivité de l'État social actif, son insistance sur la participation et la proactivité impliquerait des dépenses publiques élevées dans cette catégorie de politiques comparativement aux dépenses passives, signes alors de sa présence comme référentiel. Il en va de même en cas de glissement des dépenses d'une catégorie vers l'autre. Encore faut-il avoir à l'esprit que la baisse des dépenses passives peut provenir d'une diminution du taux de chômage et non d'un changement structurel de la politique de l'emploi et qu'une augmentation du niveau des dépenses actives peut provenir de l'augmentation des marges budgétaires et non d'un changement de référentiel.

la qualité des emplois, de la sécurité attachée ou non au statut du travailleur qui est en jeu.

Les **politiques** de l'emploi **passives**, quant à elles, sont connotées négativement par l'État social actif. Elles vont à l'encontre de grands principes et de figures qu'il valorise : la proactivité, la participation, l'individu comme preneur de risques responsable, etc. Cependant, elles ne se situent pas totalement en dehors de la logique de l'État social actif. En cas d'incapacité involontaire (temporaire ou non) de participation, elles sont même considérées comme légitimes – tout en étant insatisfaisantes. On pourrait avancer qu'ici, et particulièrement dans le cas d'incapacité permanente, il s'agit alors plus d'assistance, de garantie de revenu et de politique de lutte contre la pauvreté que de politique de l'emploi. Bien sûr, ces dimensions sont interconnectées et cette interconnexion dépend du modèle social en vigueur. Cela n'est pas nouveau. Mais, le propre de l'État social actif n'est-il pas, par cette priorité donnée à la participation, de transformer toute problématique sociale en un problème d'accès à une activité socialement utile au détriment d'une lecture en termes, par exemple, d'absence de revenu ? Si l'activité rémunérée tend à être présentée comme la solution première et privilégiée à la question sociale telle qu'elle est perçue par les acteurs, la politique de l'emploi ne tend-elle pas également à occuper une part relativement plus importante du champ occupé jusqu'alors par d'autres politiques, sociales ou culturelles ? L'employabilité deviendrait, par exemple, un élément structurant de manière croissante la conception des politiques d'enseignement ; l'activation des allocations sociales serait au centre de la logique de traitement de la pauvreté, etc.

Dans les autres cas, la légitimité des allocations tend à être conditionnée au respect de la logique de contrepartie décrite ci-dessus. Il convient à nouveau de souligner que l'idée de contrepartie n'est pas d'une nouveauté aussi radicale qu'on pourrait le croire. Elle n'a jamais été totalement absente des principes de légitimité des droits sociaux. Le droit aux prestations n'est pas dans le système social belge, en principe, totalement automatique. D'un point de vue formel, on peut dire qu'il ne l'a jamais été. La non prise en compte, jusqu'ici, de l'idée d'allocation universelle est une illustration de cette logique qui semble bel et bien structurante. La place du travail comme source de normativité et fondement culturel de l'État-providence a déjà été soulignée. Il faut également noter que lorsque la sécurité sociale *sensu lato* a intégré des populations hors travail (handicapés, minimexés [1974]), cette « *universalisation des droits n'est acceptée qu'en tant que résiduaire (publics-cibles) et temporaires (l'octroi du minimex est limité par la restauration d'une situation normale de travail)* »<sup>169</sup>. Par ailleurs, « *sur le plan symbolique, l'assistance tend à apparaître illégitime au regard de la norme productive (il s'agit de faire la preuve que l'on cherche du travail)* » (ibidem). Il faut noter que de nombreuses dispositions anciennes de la législation sur l'assurance contre le chômage involontaire sont sous-tendues par une logique de contrepartie. Cela découle sans doute du modèle de l'assurance. La présence d'une logique de contrepartie est certainement plus lourde de signification dans les pans du système social belge correspondant à une logique d'assistance (minimex). Nous citerons tout de même, en ce qui concerne l'assurance chômage : la suspension des allocations en cas de chômage volontaire ou

<sup>169</sup> A. FRANSSSEN, De la légitimité de l'État-providence : crise et mutation, *op. cit.*

d'indisponibilité sur le marché du travail ; l'obligation d'être disposé à accepter tout emploi convenable ou une formation professionnelle pour bénéficier des allocations ; etc.

Néanmoins, l'accent mis sur cette logique de contrepartie, quant à lui, paraît nouveau. Il l'est en tout cas dans le discours d'acteurs se définissant eux-mêmes comme progressistes ou comme nouveaux sociaux-démocrates. Pour faire la part entre l'ancien et le nouveau, le facteur-clé réside peut-être dans la nature des **obligations légitimes** (formation, emploi, etc.) et des conditions – plus ou moins restrictives, en droit et en pratique – sous lesquelles un refus de participation (travail, formation, etc.) serait légitime. Qu'est-ce qu'un emploi à considérer comme convenable ? L'enjeu est ici celui de la légitimité sociale du travail forcé de droit ou de fait. Arnspenger souligne également que dans le cas d'une « *conditionnalité forte portant sur des allocations compensatoires plutôt que sur des ressources initiales* », c'est vers un système du *workfare* que l'on s'oriente.

L'application croissante de la logique de contrepartie pour définir et légitimer de nouvelles politiques et mesures actives (coercitives et/ou incitatives) est sans doute un indicateur qui faut considérer pour se prononcer sur la nature d'un nouveau référentiel en vigueur. Les quelques éléments et remarques énumérés au sujet des indicateurs ci-dessus s'appliquent ici *mutatis mutandis* (adhésion explicite, etc.).

# L'État social actif et la stratégie européenne pour l'emploi

---

Ce chapitre s'efforce d'examiner l'ancrage dans la réalité – juridique et socio-politique – du concept d'État social actif tel qu'il a été présenté ci-dessus. L'horizon temporel est celui de la dernière décennie, marquée par les premières évolutions significatives dans le domaine de l'emploi. Il n'est pas possible de traiter ici l'ensemble de l'abondante production textuelle et normative concernant notre sujet. Ce chapitre se concentre donc sur l'analyse de textes représentatifs qui permettent de souligner les grandes lignes de l'état actuel du discours et de son évolution durant la dernière décennie ainsi que des recommandations en matière d'emploi développées tant aux niveaux national qu'euro-péen. La pertinence et la représentativité des textes analysés ci-dessous ont été déterminées en fonction de différents critères : caractère explicitement programmatique, publicité vers le grand public, textes se situant à un point d'articulation entre les niveaux européen et national (lignes directrices pour l'emploi par exemple), etc.

## Le livre blanc « Croissance, compétitivité, emploi » (juin 1993) et le Conseil européen d'Essen (décembre 1994)

À la suite du Conseil européen de Copenhague de juin 1993, face à l'ampleur du chômage en Europe, la Commission européenne a présenté un **livre blanc** sur la stratégie à moyen terme en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi. L'articulation des préoccupations dans l'intitulé du livre blanc est à l'image de la philosophie générale de ce document charnière en ce qui concerne la genèse d'un processus d'harmonisation des politiques nationales de l'emploi au niveau européen. Comme le résume Lanotte<sup>170</sup>, « pour la Commission, le défi majeur réside dans l'indispensable conjugaison des exigences de l'économie – la compétitivité internationale et la création d'emplois – et de la protection du modèle social européen ». Quoiqu'elle souligne que « la diversité des situations nationales est telle que toute proposition doit être présentée avec nuance et précaution », la Commission « partage le sentiment, exprimé par de nombreux États membres, que des réponses communes donneraient à chacun (...) une force accrue »<sup>171</sup>. La Commission prend comme

---

<sup>170</sup> G. LANOTTE, L'insertion professionnelle des jeunes, du plan global au plan Rosetta, *L'année sociale 1999*, Bruxelles, ULB, 2000, pp. 151-166.

<sup>171</sup> Commission des Communautés européennes, *Croissance, compétitivité et emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXIème siècle*, livre blanc, Bulletin des communautés européennes, supplément 6/93, 1993, 160 p., p.9.

base de ses propositions une « *économie saine, ouverte, décentralisée, compétitive, solidaire* » et insiste sur le fait que les « *efforts n'aboutiront qu'au prix d'un changement profond de la politique de l'emploi, qui doit être replacée au cœur de la stratégie d'ensemble* »<sup>172</sup>. Pochet et Goetschy<sup>173</sup> considèrent ce livre blanc comme un changement de priorité, « *le basculement au niveau communautaire d'un débat autour de la dimension sociale vers celui de la création d'emplois* ». La modification de la méthode serait allée de pair<sup>174</sup> : de l'harmonisation législative et de l'élaboration de directive au processus qualifié de méthode ouverte de coordination<sup>175</sup>.

Par la suite, le **Conseil européen d'Essen** de décembre 1994, en identifiant cinq domaines prioritaires d'action sur le marché de l'emploi, a lancé la dynamique de convergence des politiques d'emploi des États membres<sup>176</sup>. Ces domaines sont « *le renforcement des investissements dans la formation professionnelle, l'augmentation de l'intensité de la croissance en emplois, l'abaissement des coûts indirects du travail, le passage d'une politique passive à une politique active de l'emploi et le renforcement des mesures en faveur des groupes particulièrement menacés d'exclusion du marché du travail (les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, les chômeurs de longue durée)* »<sup>177</sup>. Le gouvernement Dehaene II s'inscrira par ailleurs dès l'accord de gouvernement de juin 1995 dans le cadre de ces recommandations et un plan pluri-annuel pour l'emploi sera élaboré en septembre 1995.

## La stratégie européenne pour l'emploi

La reconnaissance explicite de l'**emploi** comme « **question d'intérêt commun** » par le Traité d'Amsterdam (octobre 1997) (art. 126.2 nouveau du Traité de Rome) a encore renforcé la construction progressive d'une « *doctrine concernant les politiques de l'emploi et l'action publique sur le marché du travail* »<sup>178</sup>. En parallèle, l'échange des 'bonnes pratiques', l'élaboration itérative des lignes directrices pour l'emploi et des plans d'actions nationaux pour l'emploi ont été le socle de la « *méthode de coopération ouverte* » suivie dans le domaine<sup>179</sup>. Selon ces auteurs, l'« *effort de convergence doctrinale et de coopération* » dans le domaine social a été prolongé et une place plus importante lui a été octroyé au sein de l'acquis communautaire. D'une part, l'agenda social adopté au Conseil européen de Nice (décembre 2000) a défini un cadre rassemblant les actions sociales envisagées ainsi que les domaines prioritaires du dialogue social pour une période de cinq ans. D'autre part, la charte des droits fondamentaux – adoptée à Nice sans que son statut ne soit clairement défini – précise le « *socle des valeurs qui fondent*

<sup>172</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>173</sup> P. POCHE et J. GOETSCHY, La politique de l'emploi : réflexions sur les nouveautés de 1999 et leur impact pour la Belgique, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 1, mars 2000, p. 70.

<sup>174</sup> *Ibidem*.

<sup>175</sup> Pour une analyse critique de la méthode ouverte de coordination, cf. P. POCHE, Subsidiarité, gouvernance et politique sociale, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 43<sup>ème</sup> année, n° 1, mars 2001, pp. 125-139.

<sup>176</sup> G. LANOTTE, L'insertion professionnelle des jeunes, du plan global au plan Rosetta, *op. cit.*, p. 156.

<sup>177</sup> *Ibidem*.

<sup>178</sup> J. FAYOLLE et J. LE CACHEUX (Lettre de l'OFCE), L'Union européenne, entre l'euro et l'élargissement, Paris, La documentation française, *Problèmes économiques*, p. 26.

<sup>179</sup> *Ibidem*.

*l'identité européenne* » et « *le contenu civil, social et politique de la citoyenneté européenne* »<sup>180</sup>. Sans être exhaustif, il convient de préciser un peu cet aperçu général.

La **stratégie européenne pour l'emploi** (SEE) proprement dite a été institutionnalisée par le Traité d'Amsterdam dans le cadre d'un nouveau Titre VIII sur l'emploi, mais ses origines remontent, nous l'avons vu, au livre blanc « Croissance, compétitivité, emploi » (juin 1993) et au Conseil européen d'Essen<sup>181</sup> (décembre 1994).

En réalité, au fil des Conseils européens, la SEE « *s'est élargie et comprend désormais quatre processus : le processus concernant la coordination des politiques publiques de l'emploi (ou processus de Luxembourg), le processus relatif à la coordination des politiques macro-économiques et des politiques de l'emploi (ou processus de Cologne), le processus relatif à la réforme des politiques structurelles sur le marché des biens et services (ou processus de Cardiff) et celui plus récent de Lisbonne visant à une approche intégrée de l'ensemble des politiques (économiques, sociales, de protection sociale, d'innovation technologique, etc.)* »<sup>182</sup>. Le commentaire suivant résume bien la perspective suivie au niveau communautaire : « *afin d'être couronnées de succès, ces lignes directrices et les plans d'action nationaux pour l'emploi doivent être coordonnés avec les politiques macro-économiques, fiscale, de protection sociale, les autres politiques communautaires, les politiques sectorielles (nationales et européennes)..., (...) afin d'avoir un policy mix favorable à l'emploi* »<sup>183</sup>.

Comme ces deux auteurs le soulignent, la **subordination** de la SEE et des lignes directrices de l'emploi aux orientations de politique économique a souvent été « *critiquée par certains États membres, le Parlement européen et la CES* »<sup>184</sup>. On voit, en tout cas, que la stabilité des prix et la faiblesse des déficits publics sont toujours des questions prioritaires par rapport au chômage. À bien des égards, cette priorité donnée au pacte de stabilité et de croissance adopté en juin 1997 au Conseil européen d'Amsterdam pointe vers la philosophie qui prévalait très clairement avant le Traité d'Amsterdam : « *L'amélioration de la situation de l'emploi devait découler, plus ou moins automatiquement, d'abord du marché unique, puis de l'union monétaire* »<sup>185</sup>. Il faut noter que cette vision correspond à l'articulation marché/politiques publiques mise en évidence plus haut. L'idée d'une synergie hiérarchisée est bien présente. Le Titre VIII sur l'emploi offre un condensé du référentiel au sein duquel l'emploi trouve sa place : compatibilité (et donc priorité accordée aux) avec les GOPE (art. 126.1 et 128.2) ; réalisation d'un niveau d'emploi élevé comme objectif premier (priorité donnée à la participation). Plus symboliquement peut-être, le Titre VIII est placé entre le Titre VII sur la politique économique et monétaire et le titre IX sur la politique commerciale commune. Il n'est pas adossé au Titre XI sur la politique sociale, l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse.

<sup>180</sup> *Ibidem*.

<sup>181</sup> Les premiers éléments remontent aux années 1970 (dans le cadre du Fonds social européen notamment).

<sup>182</sup> J. GOETSCHY et P. POCHE, Regards croisés sur la stratégie européenne de l'emploi in P. MAGNETTE et E. REMACLE, *Le nouveau modèle européen. Volume 2. Les politiques internes et externes*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, Institut d'études européennes, 2000, pp. 94.p. 94.

<sup>183</sup> *Ibidem*, p. 84.

<sup>184</sup> *Ibidem*.

<sup>185</sup> A. EUZEBY, La Communauté européenne face au défi de l'emploi, *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n° 446, mars 2001, pp. 188.

Kenner<sup>186</sup> a montré comment les propositions et initiatives communautaires dans le domaine de l'emploi se sont progressivement rapprochées de celles des tenants de la Troisième Voie. Selon lui<sup>187</sup>, la Troisième Voie a fourni une qualification opportune pour un agenda réformateur plus souvent associé à T. Blair ou B. Clinton mais qui coïncidait également avec les réflexions développées par les acteurs de la Communauté depuis le début de la décennie. Les documents de discussion, les propositions et la législation examinés par Kenner<sup>188</sup> (nous soulignons) révèlent « *une fertilisation croisée remarquable des idées et des réponses visant à fournir une réponse efficace et respectueuse de la protection sociale à un changement global* ». À cet égard, la section suivante du livre blanc de 1993<sup>189</sup> entre en résonance avec l'idée de flexibilité des marchés du travail sans aller jusqu'à la dérégulation complète classique chez les promoteurs de la Troisième Voie : « *Il n'y a pas de remèdes miracles, mais un besoin de réformer en profondeur le marché du travail par le biais de l'introduction d'une plus grande flexibilité de l'organisation du travail et de la distribution du temps de travail, une réduction des coûts du travail, la promotion de meilleures qualifications et des politiques actives du travail.* » Les thèmes communautaires évoquant la Troisième Voie sont nombreux : notion de risques et de responsabilités, approche visant à réconcilier des objectifs tels que haut niveau d'emploi et protection sociale et compétitivité. Le Titre VIII et son article 125 fournissent d'autres exemples : « *Les États membres et la Communauté s'attachent (...) à élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi et en particulier à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie (...).* »

D'autres supports textuels et discursifs développent cette perspective sans jamais s'en éloigner significativement. Il s'agit notamment des lignes directrices, des plans d'actions nationaux, des rapports conjoints et des recommandations

Les **lignes directrices** pour l'emploi sont réparties en quatre piliers qui sont tous des principes en vogue dans le discours des tenants de la Troisième Voie : la capacité d'insertion professionnelle (employabilité), l'esprit d'entreprise, l'adaptabilité des entreprises et de leurs salariés, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les lignes directrices ont connu une grande stabilité au fil des années. La présentation se limite donc aux lignes directrices décidées pour 2001. Seules les thématiques générales sont exposées pour chaque pilier.

Pour le **pilier employabilité** : s'attaquer au chômage des jeunes et prévenir le chômage de longue durée ; revoir les prestations, impôts et systèmes de formation pour qu'ils soient favorables à l'emploi ; prolonger la vie active ; développer les compétences pour le nouveau marché du travail dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ; développer le placement et prévenir les goulets d'étranglement et promouvoir l'intégration sociale par l'accès à l'emploi.

<sup>186</sup> J. KENNER, The EC Employment Title and the Third Way: Making Soft Law Work? *The International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations*, vol. 15, n° 1, Spring 1999, pp. 33-61.

<sup>187</sup> *Ibidem*, p. 47.

<sup>188</sup> *Ibidem*.

<sup>189</sup> Commission des Communautés européennes, *Croissance, compétitivité et emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXIème siècle*, livre blanc, *op. cit.*, p. 129.

Pour le **pilier esprit d'entreprise** : faciliter le démarrage et la gestion de l'entreprise ; profiter des nouvelles possibilités d'emploi (services et société fondée sur la connaissance) ; développer des actions régionales et locales pour l'emploi ; réformer la fiscalité en faveur de l'emploi.

Pour le **pilier adaptabilité** : moderniser l'organisation du travail et soutenir la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs travailleurs (éducation et formation tout au long de la vie).

Pour le pilier **égalité des chances** : s'attaquer à la discrimination entre hommes et femmes et articuler vie professionnelle et vie familiale.

Selon Goetschy et Pochet <sup>190</sup>, c'est pour des raisons financières que « *la SEE met l'accent sur des changements dans les politiques de l'emploi de nature qualitative (davantage de politiques actives plutôt que passives, changements dans les comportements de la main-d'œuvre, anticipation et évaluation des politiques...)* et sur la réduction des coûts directs et indirects du travail ». Ces réformes entrent en **résonance** avec la Troisième Voie comme projet.

Par ailleurs, accorder la priorité à des politiques actives de l'emploi et à un taux élevé d'emploi sont « *autant de choix qui sont plus familiers aux traditions et pratiques des politiques de l'emploi de certains pays (les pays nordiques, par exemple) plutôt qu'à d'autres* » <sup>191</sup> (nous soulignons). En effet, différents **systèmes nationaux** coexistent parmi les quinze États membres <sup>192</sup>, chacun articulant différemment les poids respectifs accordés (et les réponses données) aux questions d'égalité de revenu, de participation (niveau plus ou moins élevé) et de modération budgétaire. La conclusion de Goetschy et Pochet <sup>193</sup> est intéressante à souligner : « *Les lignes directrices européennes risquent de bouleverser des cohérences nationales bien établies entre égalité, niveau d'emploi et poids de la charge fiscale, cohérences et équilibres nationaux forts différents pour le moment d'un pays à l'autre de l'UE.* »

Dans ce cadre, l'importance stratégique de la Commission lui permet d'imprimer sa rationalité spécifique et ses priorités, notamment, via les projets de **recommandations**. Il apparaît que « *la Commission a donné la priorité au taux de participation par rapport aux autres objectifs tels que l'égalité (quoique le sommet de Lisbonne de mars 2000 ait décidé de s'attaquer à la pauvreté ou à l'exclusion sociale) et dans une moindre mesure, le coût budgétaire* ». Le nombre très faible de recommandations adressées aux pays privilégiant cette dimension (pays scandinaves, Royaume-Uni) en est un indicateur. De même, dans les derniers plans d'action nationaux belges, la tentative d'ajouter comme critère d'évaluation un certain degré d'égalité en mettant en avant la réussite du modèle belge en raison de la faible inégalité salariale et le faible taux de pauvreté n'a pas été couronnée de succès. Un indice *a contrario* présenté par Goetschy et Pochet <sup>194</sup> concernant le peu d'importance accordée à la nature des emplois créés, consiste en « *l'absence de recommandation à l'Espagne pour les faibles progrès dans l'amélioration de la fragmentation de son marché du travail (plus de 30 % d'emplois à durée déterminée)* ».

<sup>190</sup> J. GOETSCHY et P. POCHE, Regards croisés sur la stratégie européenne de l'emploi, *op. cit.*, p. 84.

<sup>191</sup> *Ibidem*, p. 95.

<sup>192</sup> Une typologie en a été proposée par Esping-Andersen (1999).

<sup>193</sup> *Ibidem*, p. 96.

<sup>194</sup> *Ibidem*.

En ce qui concerne les dernières recommandations spécifiquement adressées à la **Belgique**, le Conseil pousse à accroître les efforts en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique préventive, la révision du régime d'imposition/d'indemnisation afin de supprimer les effets dissuasifs de la fiscalité et des prestations sur la participation au marché du travail et les prépensions (pièges à l'emploi), une meilleure coopération entre les autorités chargées du marché du travail, la réduction de la pression fiscale sur le travail et le développement de l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Les **conséquences** sont potentiellement nombreuses pour les systèmes nationaux. Néanmoins, selon Goetschy et Pochet<sup>195</sup>, « *les plans d'actions pour l'emploi sont essentiellement la retranscription de mesures déjà en œuvre dans les États membres auxquelles les lignes directrices ne donnent pas forcément une impulsion nouvelle* ». Cela invite utilement à la prudence dans l'établissement de relations de causes à effets entre lignes directrices et politiques nationales. L'étude des PAN belges de 1998 à 2001 révèle en effet que l'essentiel de l'exercice réside dans une mise en forme et une justification de la politique menée au sein de la structure constituées par les lignes directrices. Ce qui n'est pas négligeable. Signalons que la Belgique a pu être présentée comme influencée plus que d'autres par le niveau européen. Notamment parce qu'« *elle a pris pour habitude de se comparer aux pays voisins que ce soit en matière de salaires, de charges sociales ou de formation* »<sup>196</sup>.

## Déclarations programmatiques et décisions des sommets européens

Au sommet de Lisbonne (mars 2000), les domaines de coordination se sont étendus à la protection sociale et à la lutte contre l'exclusion sociale et la SEE s'est vue intégrée « *sous la bannière plus large de l'État social actif* »<sup>197</sup>. Le gouvernement britannique est un des initiateurs de ce mouvement. T. Blair avait rédigé de nombreuses notes politiques avec ses collègues dans ce sens (notamment avec le Premier ministre belge G. Verhofstadt). Par ailleurs, un objectif chiffré de taux d'emploi<sup>198</sup> a été fixé : 70 % pour l'ensemble de la population d'âge actif pour 2010 et 60 % pour les femmes<sup>199</sup>. Le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés a également été présenté

<sup>195</sup> *Ibidem*.

<sup>196</sup> P. POCHET et J. GOETSCHY, La politique de l'emploi : réflexions sur les nouveautés de 1999 et leur impact pour la Belgique, *op. cit.*, p. 79.

<sup>197</sup> J.-C. BARBIER (Les Quatre Pages du CEE), L'emploi comme solution universelle aux problèmes sociaux, *Problèmes économiques*, Paris, La Documentation française, n° 2718, mercredi 20 juin 2001, pp. 6.

<sup>198</sup> Les conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne parlent de taux d'emploi : le rapport entre le nombre de personnes occupées (y compris les indépendants) et la population en âge de travailler. Il ressort du texte qu'il s'agit en fait plutôt de taux d'activité : le rapport entre la population active (l'offre de travail, soit les indépendants, les salariés et les chômeurs) et la population en âge de travailler (cf. FELTESSE, in *L'année sociale 2000*, p. 300)

<sup>199</sup> Cet objectif sera confirmé à Nice (décembre 2000) et un objectif intermédiaire sera fixé à Stockholm (mars 2001).

comme un objectif. L'agenda social voté à **Nice** (point 32) intègre également la SEE dans un cadre particulier, notamment « *la lutte contre toutes formes d'exclusion (...) pour favoriser l'intégration sociale* ».

Les différentes dispositions relatives à l'emploi et aux questions économiques et sociales contenues dans les conclusions de la présidence des **derniers Conseils européens** de Stockholm (mars 2001) et de Göteborg (juin 2001) confirment l'approche générale qui caractérise la SEE telle qu'elle a pu évoluer avec les Conseils européens de Lisbonne et de Nice et qui a été mise en évidence ci-dessus. Le point 28 des conclusions du Conseil européen de Stockholm énonce par exemple, sous l'intitulé « Promotion de l'inclusion sociale » : « *La lutte contre l'exclusion sociale revêt une importance fondamentale pour l'Union. Un emploi rémunéré pour les hommes et les femmes constitue la meilleure protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ceux qui ne sont pas en mesure de travailler ont droit toutefois à une protection sociale efficace et devraient être à même de jouer un rôle actif dans la société. Des politiques actives en faveur du marché du travail favorisent une inclusion sociale à même de concilier la poursuite d'objectifs sociaux et la viabilité des finances publiques.* »

Il faut toutefois noter qu'à Stockholm l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'emploi<sup>200</sup>, rééquilibrant ainsi l'approche quantitative privilégiée par la Commission. La **présidence belge** du deuxième semestre 2001 a reçu un mandat précis pour la mise en œuvre de cette dimension qualitative. Selon la brochure de présentation de ses priorités dans le domaine social, elle déclare se concentrer sur deux objectifs : « *créer des emplois pour tous et s'assurer de leur qualité* »<sup>201</sup>. Hormis quelques accents et sensibilités plus spécifiques – quoique répondant également à l'agenda communautaire – (qualité de l'emploi et indicateurs de celle-ci, meilleurs indicateurs quantitatifs, importance du dialogue social, rôle de l'économie d'insertion sociale, collaboration en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, etc.), la présidence belge se positionne clairement dans la continuité des processus de Luxembourg et de Lisbonne. Il faut noter que l'agenda de la présidence du Conseil de l'Union européenne est pour une très grande part lié aux mandats qui résultent des décisions antérieures.

L'étude de l'ensemble de ces documents, de leurs objectifs et préceptes amène Barbier<sup>202</sup> à parler d'un « **référentiel de l'emploi comme solution universelle** » aux problèmes sociaux. L'emploi est en effet présenté comme la solution à privilégier pour résoudre les problèmes sociaux tels qu'ils sont présentés dans la plupart des textes adoptés ou publiés par les institutions européennes, i.e., le plus souvent, la

<sup>200</sup> La qualité de l'emploi a été définie par « *un bon environnement de travail pour tous, y compris l'égalité des chances pour les personnes handicapées, l'égalité entre les hommes et les femmes, une organisation du travail satisfaisante et souple permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, l'éducation et la formation tout au long de la vie, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la participation des travailleurs et la diversité dans la vie professionnelle* » (Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Stockholm, mars 2001, pt. 26).

<sup>201</sup> Présidence belge de l'Union européenne, *Vers l'Europe de la solidarité* (brochure), 13 juin 2001, 49 pages. Aussi disponible sur le site <http://vandenbroucke.fgov.be> dans la rubrique *les priorités sociales de la présidence européenne belge* (site visité le 3 juillet 2001).

<sup>202</sup> J.-C. BARBIER (Les Quatre Pages du CEE), *L'emploi comme solution universelle aux problèmes sociaux*, *op. cit.*, pp.6-7.

pauvreté et l'exclusion sociale. Il sera intéressant de ce point de vue d'analyser ce qu'il adviendra de l'insistance plus récente sur la dimension qualitative de l'emploi.

D'autres analyses plus extensives et plus approfondies de ce type de documents européens permettraient certainement d'affiner encore la présentation. Plus particulièrement, une comparaison des recommandations adressées aux différents pays combinée à une analyse fine des différentes situations et caractéristiques nationales permettrait d'établir plus solidement une hiérarchie des priorités et des valeurs communautaires. Néanmoins, il nous paraît que cet exposé synthétique permet – dans une large mesure – de rendre compte de la réalité complexe dans laquelle les politiques développées en Belgique s'insèrent désormais.

Un bref commentaire supplémentaire sur l'influence des politiques élaborées au niveau de l'Union européenne met utilement en perspective la partie suivante de ce Courrier hebdomadaire qui aborde la politique belge de l'emploi à la lumière de l'État social actif. La naissance d'une politique européenne de l'emploi s'inscrit dans le processus de constitution d'un « *espace européen des politiques publiques* »<sup>203</sup> (Muller, 2000, p. 107). Les conséquences en sont nombreuses. Selon Muller<sup>204</sup>, on assiste à « *la mise en place progressive d'un faisceau de normes d'action communes, dont les mécanismes d'élaboration échappent à un État pris individuellement et qui, pourtant, vont orienter de manière décisive les perceptions et les conduites des acteurs des politiques publiques, y compris au niveau national* ». La capacité du niveau européen de maîtriser l'agenda politique – certes variable selon les domaines – s'étendrait donc au détriment de celle des autorités nationales. Lieu de la décision, l'Europe serait alors aussi le « *lieu stratégique où sont formulés les problèmes [,] où est définie la palette des solutions qui constitue l'objet même du débat politique* », où sont fixés les « *cadres intellectuels et normatifs qui déterminent les grandes orientations des politiques publiques* », où sont « *formulés les termes et les conditions de l'intervention publique* » (ibidem, p. 108-109).

---

<sup>203</sup> P. MULLER, *Les politiques publiques*, op. cit. p. 107.

<sup>204</sup> *Ibidem*, p. 108.

# L'État social actif et la politique belge de l'emploi

---

Remarque préliminaire : la présentation et l'analyse des politiques de l'emploi en Belgique se concentrent sur le niveau de pouvoir fédéral. Différentes raisons sont à l'origine de ce choix. Premièrement, l'État fédéral reste l'acteur principal des relations institutionnalisées entre l'Union européenne d'une part et la Belgique de l'autre. Deuxièmement, le pouvoir fédéral conserve des compétences importantes en matière d'emploi et dans les domaines et politiques susceptibles d'être influencés par l'apparition du concept d'État social actif. Par ailleurs, la politique fédérale de l'emploi, notamment en raison de la diversité des compétences mobilisées par la SEE et le projet d'État social actif, est caractérisée par de nombreux accords de coopération avec les Communautés et Régions.

Certains documents et certaines politiques d'autres niveaux de pouvoir pourraient bien entendu être étudiés pour compléter utilement l'analyse. On pense, par exemple, au *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* en ce qui concerne la Région wallonne.

## Les programmes gouvernementaux

L'objectif de cette section est d'analyser l'apparition et la présence éventuelles dans le discours politique belge de la notion d'État social actif et/ou de certains de ses éléments constitutifs (axes théoriques et grands principes) tels qu'ils ont été développés dans la première partie. Pour ce faire, la place occupée par les questions économiques et sociales – en particulier celles qui touchent à l'emploi – au sein des déclarations gouvernementales et des accords de gouvernement depuis la fin des années 1970 est mise en évidence de manière synthétique. Cet éventail temporel particulièrement large est retenu afin de dégager les éléments permettant de mettre en lumière les référentiels en vigueur dans ces documents et leurs évolutions. L'exposé se concentre d'abord sur les caractéristiques du gouvernement Verhofstadt de ce point de vue. Il se penche ensuite sur les périodes précédentes et tente de mettre en évidence les continuités et les ruptures.

## Le gouvernement Verhofstadt : l'adhésion explicite à l'État social actif <sup>205</sup>

La déclaration gouvernementale du 14 juillet 1999 <sup>206</sup> (gouvernement Verhofstadt) se présente <sup>207</sup> comme un « *projet qui vise à rompre avec le passé tant au niveau de la forme que du contenu* » <sup>208</sup>. Les élections législatives du 13 juin 1999 y sont décrites comme un bouleversement des rapports politiques révélant une « *volonté plus forte de rompre avec la manière dont [la Belgique] est dirigé[e] et surtout le souhait insistant d'une administration meilleure et différente* » (p. 7). L'inadaptation des autorités publiques aux réalités économiques et sociales nouvelles et à venir ainsi que la rupture avec les préoccupations de la population sont mises en avant par cette déclaration comme des éléments du contexte politique qui a conduit à la constitution de la nouvelle coalition arc-en-ciel (libéraux, socialistes et écologistes). Sur ces points, la volonté de rupture est indiquée à de multiples reprises. Cette déclaration pointe également la perspective générale d'un changement sur des aspects essentiels du fonctionnement et des cadres de compréhension de nos sociétés contemporaines.

**L'approche positive et volontariste** dans laquelle le changement est abordé rappelle un élément central de la Troisième Voie. La mondialisation est sous-jacente à cette idée de réalité économique et sociale totalement différente au XXI<sup>ème</sup> siècle et l'insistance sur l'avènement d'une nouvelle économie marquée par la centralité des technologies de pointe, de l'informatisation et de la connaissance comme source de richesse économique et sociale. La possibilité et la désirabilité de dépasser d'anciens clivages qui n'ont plus de raison d'être, étant donné un contexte différent entraîné par la mondialisation, est placée au premier plan : « *La voie vers le XXI<sup>ème</sup> siècle ne peut pas se greffer sur d'anciens schismes ou des lignes de rupture traditionnelles* » <sup>209</sup>. L'affirmation selon laquelle « *l'opposition prétendument fondamentale entre un modèle qui stimulait surtout la croissance et l'emploi et un modèle dont le point de départ était la protection sociale peut être dépassée* » <sup>210</sup> est significative de ce point de vue. En effet, cette volonté de dépassement de modèles présentés comme opposés et insatisfaisants se trouve au départ de toute réflexion sur la Troisième Voie. De plus, l'État social actif apparaît explicitement dans cette déclaration, dans l'accord de gouvernement et dans les deux déclarations de politique générale du gouvernement Verhofstadt (du 12 octobre 1999 et du 17 octobre 2000) comme l'objectif central de la politique économique et sociale. S'intégrant dans les lignes de force des engagements européens et du pacte de stabi-

<sup>205</sup> Ce section s'efforce de rendre compte du contenu des accords et déclarations de gouvernement. Le recours systématique à des citations extraites de ces documents a été évité pour alléger le texte.

<sup>206</sup> Services du Premier ministre, *La voie vers le XXI<sup>e</sup> siècle*, Déclaration gouvernementale prononcée devant le Parlement le 14 juillet 1999 par le Premier ministre, Monsieur Guy Verhofstadt et Accord de gouvernement, Bruxelles : Service Fédéral d'Information, 1999, 66 p. Également disponible sur le site Internet : <http://www.fgov.be>.

<sup>207</sup> Services du Premier ministre, *La voie vers le XXI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>208</sup> La lecture de l'accord de gouvernement intitulé *La voie vers le XXI<sup>e</sup> siècle* n'apporte pas – au-delà de précisions sur les mesures envisagées – d'éléments nouveaux majeurs par rapport à ceux présentés dans la déclaration gouvernementale de Verhofstadt.

<sup>209</sup> Services du Premier ministre, *La voie vers le XXI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>210</sup> *Ibidem*, p. 11.

lité et de croissance, c'est bien d'une adhésion explicite à ce référentiel particulier de politiques publiques dont il s'agit ici.

L'explicitation des grands principes qui le caractérisent confirme par ailleurs cette adhésion. Ainsi, pour ce qui touche à la dimension **participation** de l'État social actif, l'emploi est présenté à la fois comme source de revenu et d'une place dans la société, de contacts sociaux, de satisfaction personnelle, de perspective d'un avenir meilleur et de nouvelles chances. La question des minimexés est ici emblématique. La déclaration précise que la meilleure forme d'émancipation est l'intégration dans le marché du travail. L'activation des allocations et l'augmentation des interventions de l'État en cas d'emploi est envisagée pour y parvenir. Ce cadre contient bien les prémisses d'un attachement – d'une valorisation de principe – à un paradigme de la participation. Des raisons adjacentes sont néanmoins développées dans ce document. Un taux élevé d'emploi (et une croissance durable) offre une base financière plus large et plus stable pour le financement de la sécurité sociale, une meilleure protection sociale et de nouveaux besoins sociaux. Il permet par ailleurs de mieux soutenir ceux qui 'restent sur la touche'. L'équilibre entre droits et devoirs (obligations), qui appellerait une sanction en cas de rupture du contrat social impliquant une volonté réelle de participation, est un élément de l'État social actif peu ou pas présent dans cette déclaration. Il ne paraît pas trouver sa place dans les déclarations gouvernementales comme support discursif.

Le principe d'**égalité des chances** qui caractérise le concept d'État social actif est aussi présent dans un des éléments de la description du projet du gouvernement Verhofstadt : l'égalité des chances d'épanouissement et de bonheur. Construire de nouvelles alliances entre liberté et égalité ; créer de nouvelles chances pour tous les citoyens et garantir la sécurité sociale de tous, sont d'autres objectifs liés à ces questions. D'autres éléments touchent encore à l'État social actif et en donnent quelques précisions. L'**inclusion** comme objectif découlant d'une certaine conception de la participation et de l'égalité propre à l'État social actif est un de ceux-ci. Un des défis majeurs est, selon la déclaration gouvernementale, de réintégrer si possible les allocataires sociaux dans la société. La déclaration vise en particulier les jeunes à formation insuffisante, les personnes qui « *se perdent dans la nouvelle société technologique* », les pauvres en marge de la société. La lutte contre le chômage et l'exclusion devrait être active et préventive et non passive : « *Un État social actif ne se contente pas de distribuer des allocations, mais il investit surtout dans les êtres humains, dans leur formation, leur travail* »<sup>211</sup>.

Différents **instruments** sont présentés pour le développement de l'État social actif. La réforme de la fiscalité qui est proposée y trouve, également, un appui justificatif. En effet, dans le cadre d'une volonté de diminution de la pression fiscale, l'objectif du transfert dans un cadre européen d'une fiscalité sur le travail vers une fiscalité adéquate aux objectifs en matière d'emploi est emblématique. L'augmentation du revenu minimum imposable rentre également dans un objectif de lutte contre les pièges à l'emploi. Cette perspective générale sera confirmée lors de l'élaboration et de la présentation de la réforme fiscale, notamment à travers ses éléments relatifs au crédit d'impôt. Parmi les instruments proprement dits, la déclaration

<sup>211</sup> *Ibidem*, p. 11.

cite déjà la création de premiers emplois pour les jeunes, la réduction substantielle des charges sur le travail, l'élimination des pièges à l'emploi, le relèvement des taux d'activité des plus de 50 ans, l'intégration sur le marché du travail des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du minimex, la mise à disposition de travailleurs par la constitution de groupements d'employeurs et l'encouragement des PME. Une plus grande **flexibilité** du travail est proposée par divers dispositifs. La perspective du gouvernement semble être que la flexibilité permettrait au travail – dont la centralité a déjà été soulignée – d'être partagé par plus de personnes. En ce qui concerne le temps partiel une amélioration du statut est envisagée. Des incitants financiers pour la réduction du temps de travail et de la semaine de quatre jours seraient renforcés mais dans les limites de la capacité concurrentielle des entreprises, sans aggraver les coûts salariaux et en préservant le revenu des travailleurs. Pour la semaine de quatre jours, un système volontaire sera, selon les termes de la déclaration gouvernementale, soutenu par l'instauration d'un système généralisé d'interruption de carrière d'un cinquième (du temps de travail sur base hebdomadaire) en principe autorisée pour chaque travailleur intéressé. En ce qui concerne le temps de travail, un assouplissement de son organisation et un renforcement des expériences de réduction sont envisagés.

**La déclaration de politique fédérale du 12 octobre 1999** suit de trois mois la rédaction de l'accord de gouvernement. Il est donc peu étonnant d'y trouver la confirmation des éléments relevés ci-dessus. La vision de l'État développée par cette déclaration se situe clairement dans le discours développé par les tenants de la Troisième Voie lorsqu'elle prêche pour des « *autorités qui n'entravent pas mais aident. Qui ne freinent pas mais soutiennent. Qui ne font pas peser leur tutelle, mais libèrent* »<sup>212</sup>. Dans un cadre budgétaire décrit comme très strict, les cinq objectifs que le gouvernement déclare poursuivre sont « *la mise en place d'un État social actif qui veut augmenter le taux d'emploi, notamment par une diminution des charges sur le travail ; la modernisation de la sécurité sociale ; le développement durable ; une administration efficace et la réalisation d'une société sûre* »<sup>213</sup>. Cette énumération permet de mettre en lumière la présence de l'État social actif parmi les objectifs gouvernementaux fondamentaux. La perspective décrite ci-dessus est pleinement maintenue. Les justifications données sont les mêmes : si l'État social actif veut « *faire participer un maximum de personnes au processus de travail* » c'est parce que le revenu du travail est la meilleure protection sociale et qu'un haut taux d'activité est la source d'une assise financière renforcée pour la sécurité sociale<sup>214</sup>. Les mesures concrètes qui figurent dans les déclarations seront abordées dans le cadre de l'étude de la politique de l'emploi.

**La déclaration sur la politique générale du gouvernement du 17 octobre 2000** confirme à nouveau la perspective déjà présente dans la déclaration gouvernementale de juillet 1999. Elle rappelle que l'orientation choisie est celle de l'État social actif. Celle-ci est à nouveau explicitée dans les mêmes termes. « *Il faut remédier à la faiblesse du taux d'activité. La société doit offrir à tout un chacun une place à part entière, des pers-*

<sup>212</sup> Déclaration du gouvernement (déclaration de politique fédérale), séance plénière d'ouverture, mardi 12 octobre 1999, Session ordinaire 1999-2000, 1<sup>ère</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, CRA 50 PLEN 008, p. 9.

<sup>213</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>214</sup> *Ibidem*.

*pectives d'avenir et la meilleure protection sociale. Le travail est la meilleure arme à cet effet. En outre, le travail élève la personne non seulement dans une perspective économique mais également du point de vue moral. L'État social actif est également la meilleure réponse au déséquilibre financier de la Belgique et à sa dette publique élevée* »<sup>215</sup>. Le texte disponible sur Internet, plus long, de la déclaration précise un point intéressant de ce point de vue. Il précise que par son travail « [la personne] *sait qu'elle participe à la création de la prospérité et qu'elle peut également en réclamer la part qui lui revient légitimement* ». Cette phrase trouve parfaitement sa place dans le cadre de la logique de contrepartie décrite dans la première partie. Elle n'a néanmoins pas été choisie pour figurer dans la version du texte lue devant la Chambre. De plus, il faut noter qu'elle pourrait également être présentée comme une illustration du thème social-démocrate traditionnel de la répartition des fruits de la croissance.

Après un peu plus d'un an de gouvernement Verhofstadt, la déclaration dresse un premier bilan de la politique menée. Du point de vue qui nous intéresse, l'amélioration du taux d'activité, l'excédent budgétaire de la sécurité sociale, l'équilibre probable des finances publiques sont à noter. Les volontés politiques ont trait à l'amélioration du climat de confiance, l'orientation de la Belgique vers une nouvelle économie et une société plus mobile et solidaire, la poursuite de la rigueur budgétaire et le respect du pacte de démantèlement de la dette figurent aux premiers rangs des pétitions de principe. Parmi les pistes que le gouvernement propose de suivre, le développement de l'État social actif figure toujours en première place et sert à rendre compte des éléments suivants : augmentation de 1% du taux d'activité, réforme de l'impôt des personnes physiques et conclusion d'un accord interprofessionnel. Le gouvernement déclare vouloir augmenter le pouvoir d'achat et maîtriser les coûts salariaux. Il aimerait que les thèmes de qualité du travail, de construction d'une carrière et d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle soient à l'agenda du nouvel accord interprofessionnel.

Dans cette déclaration, une série de mesures concrètes semblent s'insérer dans le paradigme de la participation au cœur de l'État social actif défendu par le gouvernement. La semaine de 38 heures et toute diminution supplémentaire de la durée de travail décidée par les partenaires sociaux est soutenue. La volonté de rendre la fin de carrière plus attractive, d'inciter les travailleurs plus âgés à continuer à travailler plus longtemps et de prévenir les départs anticipés est soulignée (diminution des cotisations sociales, etc.). L'activation des allocations des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée est prévue ainsi qu'une réduction des cotisations sociales. La modernisation du régime des congés éducatifs et un encouragement des formules de travail à temps partiel sont prévus. La réforme fiscale qui vise à inverser la tendance à l'augmentation de la pression fiscale et parafiscale s'insère pour une de ses dimensions dans la grille justificative du développement de l'État social actif. Selon la déclaration, « *la réduction de la pression fiscale sur les revenus du travail s'inscrit dans le développement de l'État social actif et passera par des mesures ouvrant l'accès à des emplois mieux rémunérés* »<sup>216</sup>. Parmi les quatre mesures prévues pour un montant de quelque 1,71 milliard d'euros

<sup>215</sup> Déclaration du gouvernement sur sa politique générale, séance plénière du mardi 17 octobre 2000, Session ordinaire 2000-2001, 3<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, CRABV 50 PLEN 175, p. 2.

<sup>216</sup> *Ibidem*, p. 6.

(sur les 3,22 milliards d'euros que la réforme devrait coûter en vitesse de croisière) figurent l'introduction d'un crédit d'impôt remboursable de 475,79 euros par an, ciblé sur les bas revenus du travail ; l'augmentation de 20 à 25 % du premier taux du barème des frais professionnels pour la première tranche ; la réduction de la pression fiscale sur les revenus moyens par une modification du barème et la suppression des taux les plus élevés (52,5 et 55 %). C'est bien le développement de l'État social actif qui est mis en avant comme justification de ces mesures. La politique de lutte contre la pauvreté, telle qu'elle est présentée dans la déclaration du 17 octobre 2000, est décrite comme « à deux voies » : l'emploi et l'augmentation des allocations via, notamment, l'indexation. Par ailleurs, la déclaration précise que des corrections sociales viseront à lutter contre les pièges à l'emploi.

## Continuités et ruptures

C'est surtout par l'adhésion explicite à l'État social actif comme référentiel de sa politique économique et sociale que la déclaration gouvernementale du 14 juillet 1999 (Verhofstadt) marque une rupture par rapport au modèle social belge construit dans les décennies qui ont suivi la Seconde guerre mondiale. Certains éléments de rupture sont parfois apparus dans des déclarations antérieures et avec plus ou moins d'acuité. Par ailleurs, les éléments de continuité ne manquent pas. Citons déjà de ce point de vue un appel constant au rôle des interlocuteurs sociaux comme base d'un consensus social pour l'élaboration ou l'appui de certaines politiques et notamment les politiques de l'emploi.

En ce qui concerne les arguments et les présentations contextuelles des différentes déclarations gouvernementales, la **crise économique et sociale** est omniprésente dès Martens I. Par ailleurs, le contexte socio-économique était déjà caractérisé par le terme de crise depuis le milieu des années 1970. Ce point est important car il est à prendre en considération pour comprendre un changement de discours. Celui-ci est volontariste certes mais l'approche est loin d'être positive. La manière de dire et de penser les situations socio-politiques et économiques et de construire des référentiels dépend des contraintes économiques du moment. Les débats sur l'utilisation des fruits de la croissance pour reprendre une expression médiatique qui a marqué les débuts du gouvernement Verhofstadt sont, à bien des égards, difficilement comparables avec les débats nécessaires à la constitution de coalitions devant gérer la crise économique et sociale pour reprendre un autre terme largement utilisé à l'époque. D'autres éléments ont ponctuellement marqué les déclarations. Les tensions et les périodes de crise politique autour des questions institutionnelles sont de celles-là (Martens II, VII et IX par exemple). Il serait trompeur de nier les différences entre les déclarations gouvernementales de Martens I à Dehaene II mais, néanmoins, des continuités importantes apparaissent. Par exemple, si Martens I prône encore dans le cadre d'une maîtrise des finances publiques, une réorientation et une utilisation du budget comme instrument de politique économique et sociale centrée sur la promotion de l'emploi et le redressement économique, par la suite le budget tendra à être un objet d'inquiétude plutôt qu'un instrument de politique économique volontariste.

Une perspective keynésienne n'apparaît plus de façon aussi explicite. Tout au long des années 1980, face à des questions récurrentes de compétitivité et de concurrence internationale, de mutations structurelles économiques et technologiques, de déficits budgétaires ou plus ponctuellement de crises énergétiques, les réponses et les perspectives proposées ont peu varié. Martens III résume bien dans sa déclaration les éléments présentés comme les défis de l'heure durant toute la décennie : la création d'emplois, la sauvegarde des acquis de la sécurité sociale, le redressement de l'économie et la maîtrise des finances publiques. Dans ce contexte, les notions de restrictions budgétaires, de reconversion, de rénovation, d'assainissement, de sacrifices temporaires reviennent sous une forme ou sous une autre à chaque déclaration. La nécessité d'un climat économique sain comme base nécessaire à des emplois durables, au maintien d'une sécurité sociale à rééquilibrer financièrement et à moderniser et au développement de politiques sociales est récurrent. Le besoin, au moins à terme, de mener une politique permettant de sauvegarder voire d'améliorer le pouvoir d'achat en indexant les salaires et les allocations sociales est régulièrement souligné. Mais, simultanément, des exigences de modérations salariales sont tout aussi souvent évoquées comme des nécessités temporaires. L'accent est régulièrement mis sur le sort des moins favorisés et sur la lutte contre la pauvreté. Dans un cadre où une économie saine est présentée comme conditionnant toute action spécifique dans d'autres domaines sociaux et collectifs, l'intégration à l'UME sera la priorité économique et sociale de Dehaene I et II. Dans les lignes de force du programme du gouvernement fédéral du 28 juin 1995, Dehaene II inscrit explicitement sa politique économique et sociale dans la stratégie de l'Union européenne (lignes de force du livre blanc de 1993 et concrétisation de ce dernier lors du sommet d'Essen).

Ces éléments de principe et ces priorités politiques se retrouvent encore dans la décennie 1990 et dans la déclaration de Verhofstadt. Mais le contexte socio-économique est différent. L'intégration dans l'UME est réalisée, le chômage a diminué inégalement selon les régions et les populations et la crise économique n'est plus à l'agenda politique. La question de l'emploi et la résorption du chômage ne sont désormais plus lus à la lumière de la crise comme élément central de la réflexion. L'idée de sauvegarde des acquis et l'approche réactive face à une situation problématique s'estompe pour laisser la place à un référentiel valorisant explicitement – et se présentant comme – une rupture au niveau des fondements et de la logique de l'action publique (dépassement des anciens clivages, proactivité, etc.). Certes, les bases morales ou normatives du rôle de l'emploi n'apparaissent pas explicitement mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles n'existent pas dans l'esprit des acteurs. Au contraire, peut-être font-elles partie du registre de l'évidence dans un cadre de référence dont on ne désire pas changer les bases fondamentales. La nécessité d'explicitement et de souligner ses présupposés est peut-être plus aiguë lorsque l'on désire en tirer des conséquences nouvelles dans des matières concrètes touchant à la vie quotidienne, aux droits et obligations des citoyens (activation des allocations sociales, etc.).

Certaines mesures concrètes proposées de manière répétée ou non au fil des déclarations gouvernementales s'insèreraient assez bien dans le cadre d'un référentiel d'État social actif. Des **références souvent implicites** à l'activation, à la responsabilité individuelle, à la prise de risques sous-tendent discours et mesures. Néanmoins,

force est de constater qu'ils ne sont pas présentés dans un cadre conceptuel cohérent et explicite. La nécessité de répondre à la crise (économique, budgétaire, énergétique, etc.) semble être le point d'appui justificatif central. C'est en relation à celle-ci que les politiques prennent sens. Les exemples sont nombreux. Des éléments généraux de principe peuvent déjà être relevés. Martens I appelle à stimuler l'initiative, le goût du risque et la responsabilité. Martens V parle aussi de stimuler toutes les capacités de production et d'innovation. Il présente l'objectif d'une politique de bien-être comme étant de garantir des chances maximales d'épanouissement et de participation de tous. La possibilité de s'épanouir est reprise par Martens III. Martens VI parle de responsabilité et de liberté plus grande pour les différents acteurs sociaux et les individus. Au milieu des années 1990, Dehaene II marque un tournant en présentant explicitement l'emploi comme la base essentielle de l'épanouissement personnel, de revenu, de l'identité sociale et de la cohésion de notre société et comme une nécessité pour l'équilibre financier de la sécurité sociale. De plus, il appelle un changement de mentalité où droits et obligations vont incontestablement de pair. Il parle également d'éviter l'enlèvement dans le chômage et les obstacles à la réinsertion. De même, il présente les allocations comme devant être un instrument dynamique d'une politique active d'emploi. Les allocations de chômage devant être davantage liées à des efforts en matière de formation, de recyclage et de réinsertion. Les préceptes de l'État social actif sont ici, dans leurs dimensions importantes (activation et logique de contrepartie), à tout le moins latents.

Dans quasi toutes les déclarations de 1979 à 1995, la valorisation des atouts des PME est un thème récurrent. L'insistance sur l'importance des exportations et/ou des investissements étrangers et/ou de la compétitivité des entreprises et sur la diminution des charges, du coût du travail et/ou des impôts des entreprises également. La non-augmentation de la fiscalité apparaît surtout dans les déclarations de Martens V et VI. La modération des revenus et des coûts apparaît à plusieurs reprises (Martens I, IV et V). Ces thèmes sont, bien entendu, intimement liés. Ils s'intègrent dans un **discours réactif** insistant sur les réponses à donner aux nouvelles questions de concurrence internationale de compétitivité et de crise socio-économique. L'approche contraste avec celle, positive, que l'État social actif, prône.

La question d'une nécessaire **flexibilité** et souplesse du marché du travail apparaît à deux reprises en tant que telle (Martens VI, Dehaene II). La diminution du temps de travail était déjà présente dans la déclaration de Martens I<sup>217</sup>. La nécessité d'une meilleure répartition du travail disponible est également récurrente (Eyskens, Martens V, Dehaene II). Le temps partiel est envisagé à diverses reprises (Martens IV, Dehaene II) et l'interruption de carrière est présente dans la déclaration de Dehaene II.

L'importance, pour l'emploi, de la **formation**, du recyclage et d'une éducation adaptée à une économie en crise apparaît dès le début des années 1980 (Martens V, VI, Dehaene II). La liaison des prestations sociales au bien-être comme principe est

---

<sup>217</sup> L'objectif précis était la réalisation de la semaine de 36 heures pour fin 1981. Il est à noter que l'objectif actuel est la semaine de 38 heures comme obligation légale, déjà largement réalisée en pratique par ailleurs.

réitérée à diverses reprises (Martens III, IV, V, VIII, Dehaene II). Le thème de la **réinsertion** comme solution à la pauvreté apparaît dès Martens VIII. Un **ciblage** sur les demandeurs d'emploi les plus vulnérables est présent dans la déclaration de Dehaene I. La question de l'emploi des jeunes est soulevée par Martens V, VI, VIII. La formation et les stimulants financiers sont envisagés. La question de l'emploi des bénéficiaires du minimex est abordée par Martens VIII. Les chômeurs de longue durée sont présents comme public-cibles dans les déclarations de Martens V et VIII, les non-qualifiés chez Martens VIII. Le développement de l'économie sociale, des emplois de proximité et du secteur marchand social apparaît tardivement (Dehaene II).

## La politique de l'emploi menée par le gouvernement fédéral

Dans le passé, des mesures cadrant parfaitement avec l'État social actif et ses préceptes pouvaient très bien le précéder et ressortir, lors de leur mise en œuvre, d'un autre registre cognitif. Les discours varient plus que les mesures sur lesquelles ils portent. Il s'agit alors plus de mise en sens que de mise en forme. À l'inverse, des mesures ont été prises récemment qui pourraient paraître aller à l'encontre des grands préceptes de l'État social actif et notamment celui de la logique de contrepartie. Les deux exemples suivants permettent de mettre en lumière une certaine ambiguïté. Ils pourraient d'ailleurs également être présentés comme des exemples typiques des compromis entre une composante social-démocrate du gouvernement et les autres formations de la coalition.

Pensons à la modification de la loi du 14 février 1961 qui fixe la procédure pour le contrôle de la situation familiale des chômeurs par la loi du 6 décembre 2000. S'il y a effectivement, derrière cette réforme récente la volonté déclarée d'« *humaniser* » le régime des sanctions et de « *faire respecter la dignité des personnes lors du contrôle de la situation familiale* », l'obligation d'être disponible sur le marché de l'emploi est réaffirmée<sup>218</sup>. Il ne faut pas voir là un changement ni du principe de disponibilité ni du contrôle. L'apparition progressive de marges budgétaires serait sans doute un facteur explicatif à mobiliser.

De même, l'augmentation des allocations de chômage (et donc des dépenses passives) minimales pour les isolés et chefs de famille en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 semble en contradiction avec la SEE et une certaine conception de l'État social actif qui insistent sur la nécessité de lutter contre les pièges à l'emploi. Il a déjà été précisé, par ailleurs, que le montant et la durée des allocations de chômage était un sujet pour lequel les logiques belges et communautaires étaient en porte-à-faux. Faut-il pourtant en tirer pour conclusion que le référentiel belge diffère fondamentalement du référentiel communautaire ? En tout cas, la perception belge de cette problématique est

---

<sup>218</sup> Cf. VANHEERSWYNGHEL, Modification de la législation du chômage, in *L'année sociale 2000*, pp. 323-324.

constante, même si la question des pièges à l'emploi figure également parmi les préoccupations belges. Dans ce cadre, les mesures cherchent à augmenter le revenu disponible pour les bas salaires ou à garantir le maintien de certains avantages sociaux, les primes à l'embauche accordées à des chômeurs répondant à certaines conditions, disposés, par exemple, à accepter un emploi qui requiert un déplacement important. Selon la note de politique générale du Ministère de l'Emploi pour l'année budgétaire 2001 : « Une bonne protection sociale en cas de chômage demeure également [outre l'activation des allocations] de la plus grande importance. C'est grâce aussi à notre système d'allocations de chômage que le taux de pauvreté est si bas dans notre pays. Sans notre système spécifique d'allocations de chômage, avec ses allocations en principe illimitées dans le temps, le taux de pauvreté serait beaucoup plus élevé, surtout pour les chômeurs isolés et les chômeurs avec charge de famille (...). Les fondements de notre système d'assurance chômage ne sont donc pas l'objet d'un débat (...) » (p. 28).

Différentes actions sont actuellement développées par le gouvernement fédéral belge seul ou en collaboration avec les entités fédérées<sup>219</sup>. Par ailleurs, les interlocuteurs sociaux jouent également un rôle dans le domaine de l'emploi. Il est intéressant de noter que le rapport d'évaluation 2000 du MET<sup>220</sup> leur attribue un rôle de création des « conditions nécessaires pour l'emploi » (salaires et masse salariale attribuée à la formation) dont l'institutionnalisation se cristallise autour des accords professionnels bisannuels. Traditionnellement, les actions développées dans le cadre de la politique de l'emploi peuvent être rassemblées en trois catégories : actions sur la qualité de la main-d'œuvre, sur l'offre (volume) et sur la demande de travail. Une autre présentation plus récente des actions menées par le gouvernement fédéral peut être construite en fonction des catégories (piliers) et grands axes de la politique fédérale de l'emploi tels qu'ils sont exposés dans les notes de politique générale. Ces grands axes coïncident globalement avec les quatre piliers élaborés au niveau européen : employabilité, esprit d'entreprise, adaptabilité et égalité des chances. Ce qui est en soi un fait significatif. Une analyse de ces piliers sous l'angle des grands principes de l'État social actif a déjà été esquissée. Décrire la politique fédérale de l'emploi à partir des piliers de la SEE a l'avantage de donner dans le même temps un aperçu de ce qui constitue la substance même des PAN belges. *A contrario*, le biais méthodologique d'une telle approche est évident. L'utilisation de catégories pour inventorier le réel implique la présomption de leur pertinence pour le décrire. Pour remédier à cet inconvénient majeur, les politiques en décalage avec les lignes directrices pour l'emploi et les grands principes de l'État social actif doivent également être étudiées. Sauf indication contraire, les données reprises ci-dessous sont extraites de *La politique fédérale de l'Emploi, rapport d'évaluation 2000* (MET, 2000) qui répertorie les principales mesures de la politique fédérale de l'emploi. Les descriptions des mesures et de leurs objectifs correspondent, sauf mention contraire, à la vision officielle développée dans les documents budgétaires ou les rapports d'évaluation du MET. Le nombre de mesures dans le domaine de l'emploi est particulièrement conséquent. Il n'est pas envisageable de développer en détail à la lumière de l'État social actif ne serait-ce que les principales

<sup>219</sup> L'investigation a été clôturée en août 2001.

<sup>220</sup> MET, *La politique fédérale de l'Emploi, rapport d'évaluation 2000*, Bruxelles, MET, 2000, 234 p., p. 43.

d'entre-elles. On se concentrera ici sur la présentation des grandes lignes de la politique fédérale de l'emploi.

C'est bien sur le concept d'État social actif que le gouvernement appuie sa politique de l'emploi. La note de politique générale du Ministère de l'Emploi pour l'année budgétaire 2001 le rappelle à nouveau : « *La politique économique et sociale du gouvernement vise la mise en place d'un État social actif. Son objectif est qu'un maximum de personnes, les femmes autant que les hommes, les jeunes autant que les plus âgés, les qualifiés autant que les moins qualifiés, aient un emploi* » (p. 6). C'est donc l'État social actif qui donne (ou, à tout le moins, tente de donner) sens au programme d'action dans son ensemble. C'est par rapport à lui que les différentes mesures sont appelées à se situer. En somme, en tant que discours, l'État social actif est le référentiel officiel et explicite des politiques économiques et sociales en ce compris les politiques de l'emploi depuis le gouvernement Verhofstadt et pas avant. Les initiatives que le gouvernement fédéral déclare avoir pris dans le cadre de la mise en place d'un État social actif sont les suivantes : « *Lutter contre le chômage des jeunes, éliminer les pièges à l'emploi, favoriser le maintien à l'emploi des travailleurs plus âgés, alléger les charges sociales au bénéfice de l'emploi, par le biais de réductions de cotisations* » (ibidem).

Différentes actions portent sur la **qualité de la main-d'œuvre** et touchent donc à l'**insertion professionnelle** et au concept d'**employabilité**. Il s'agit principalement du stage des jeunes qui a été remplacé par la convention de premier emploi (ou plan Rosetta) ; de la convention emploi-formation ; du parcours d'insertion ; de l'apprentissage de professions de salariés ; du congé-éducation payé et des mesures pour les groupes à risques. Parmi ceux-ci, la convention de premier emploi et le parcours d'insertion sont à souligner. L'objectif de la convention de premier emploi est de permettre aux jeunes de s'insérer dans le marché du travail dans les six mois qui suivent la fin de leurs études via une convention de premier emploi qui fournit un emploi et/ou une formation complémentaire. Dans ce cadre, il existe des obligations d'embaucher pour les employeurs répondant à certaines conditions. Des réductions de cotisations sont prévues dans certains cas (engagement en supplément de jeunes moins qualifiés, etc.). Cette mesure s'inscrit dans la logique du pilier « capacité d'insertion » de la SEE. Elle est par ailleurs en accord avec les grands principes de l'État social actif. Cette mesure récente (votée en décembre 1999) remplace le stage des jeunes qui remonte au début des années 1980 et qui avait également pour but de favoriser leur insertion professionnelle. La préoccupation elle-même n'est pas récente. Le parcours d'insertion (anciennement Plan d'accompagnement, qui remonte à 1992) vise à prévenir le chômage de longue durée et à permettre aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés de prendre position sur le marché du travail, via la convention de premier emploi. Il est obligatoire pour tout demandeur d'emploi répondant à certaines conditions (moins de 25 ans notamment). Une convocation automatique à un entretien dans un service régional de l'emploi conduit à l'établissement d'un diagnostic de la situation du jeune et à la conclusion d'une convention d'insertion qui propose un plan d'action. Les services régionaux évaluent la manière dont le jeune exécute son plan d'action. Celui-ci peut être sanctionné « *s'il ne collabore pas de manière suffisante* » (rapport d'évaluation 2000, p. 89). Se croisent bien,

ici, les dimensions proactivité, chances de participation et, via la possibilité de la sanction, logique de contrepartie.

Différentes actions portent sur (la réduction de) l'**offre de travail**. Ce type de politique de l'emploi vise en réalité, dans sa grande majorité, à faire sortir, de manière plus ou moins permanente, des personnes du marché du travail. Il entre désormais en conflit direct avec les nouveaux objectifs européens de taux d'activité et l'accent mis sur la **participation** par l'État social actif. C'est le cas de la prépension conventionnelle et de la prépension à mi-temps. Comme l'indique le rapport d'évaluation 2000 (p. 101), la prépension conventionnelle est apparue dans un contexte où il convenait de « *prendre des mesures appropriées pour faire face à des situations de sous-emploi et en vue notamment de promouvoir le maintien au travail des travailleurs moins âgés* »<sup>221</sup>. Elle est aussi conçue comme un instrument permettant aux entreprises en situation économique difficile d'opérer des restructurations par le licenciement de travailleurs à partir de 50 ans dans un cadre social plus acceptable pour eux (ibidem). La note de politique générale pour l'année 2001 indique, comme deuxième grand axe politique, la volonté de s'éloigner de ce système et de promouvoir un départ progressif du marché du travail, tout en reconnaissant la difficulté de modifier les attitudes et désirs de continuité des différents acteurs dans le domaine (p. 4). Un volet du Plan Onkelinx (Plan fédéral pour l'emploi) présenté en septembre 2000 traite spécifiquement de cette question et s'appuie d'ailleurs sur l'objectif européen fixé à Lisbonne. D'autres mesures de ce type (gestion de flux et sortie du marché du travail) existent, principalement dans la réglementation du chômage : interruption du chômage, chômeurs âgés, suspension pour chômage de longue durée. Depuis la loi du 22 janvier 1985, l'interruption de carrière existe également. À la différence des autres mesures de cette catégorie, par son caractère temporaire ou partiel, cette dernière correspond à l'optique de flexibilité et de meilleure articulation entre vie de famille et vie professionnelle prônée par l'État social actif. Cet objectif se range aisément sous le pilier « capacité d'adaptation » de la SEE. Un pan du Plan Onkelinx présenté vise à réviser ce système dans le sens d'une extension de celui-ci. Plus largement, en ce qui concerne l'aménagement individuel du temps de travail, ce Plan prévoit un droit à un crédit-temps d'un an sur l'ensemble de la carrière, un droit à un crédit-temps supplémentaire de deux ans par convention, un droit à la semaine de quatre jours avec réduction proportionnelle des rémunérations, une augmentation de l'allocation du congé pour soins palliatifs, un assouplissement des modalités pour le congé parental, un congé de paternité de dix jours et la création d'un compte épargne temps individuel.

Différentes actions portent sur la **demande de travail**. Celles-ci ont pour objectif d'augmenter le volume de la demande de main-d'œuvre. Les mesures liées aux agences locales pour l'emploi (ALE) tentent de remettre partiellement au travail des chômeurs de longue durée en essayant de susciter une demande d'emplois dits de proximité. Par le biais de l'activation des allocations de chômage, les emplois-services visent à la création d'emploi. À côté de cela, existent également des programmes de création d'emploi au niveau fédéral (agents contractuels subventionnés notamment). Par ailleurs, d'autres mesures visent à encourager l'embauche ou maintenir l'emploi

---

<sup>221</sup> Convention collective de travail n° 17 conclue au Conseil national du travail du 19 décembre 1974.

par la réduction des charges sociales (Plan plus un, Plan plus deux, Plan plus trois, Plan avantage à l'embauche, Maribel social, réduction structurelle des charges sociales et réduction des cotisations sociales personnelles pour les travailleurs à bas salaire). Il faut noter que les réductions de charges dites structurelles sont inconditionnelles mais favorisent *de facto* plus particulièrement les créations d'emplois en faveur des travailleurs peu rémunérés. Ce type de mesure correspond à une ligne directrice du pilier « esprit d'entreprise » de la SEE. Les autres réductions sont conditionnelles et sont présentées comme des politiques actives de l'emploi ciblées. Sur ce point, la réduction du coût indirect du travail, la priorité et les mesures ne sont pas nouvelles (le programme Maribel commence au tout début des années 1980). Elle cadre avec le nouveau discours belge et européen, comme, notamment, l'étude des déclarations gouvernementales l'a montré. La note de politique générale pour l'année budgétaire 2001 estime (p. 18) que l'ensemble des réductions de cotisations s'élèveront à plus de 3,72 milliards d'euros. Ce qui correspond à une augmentation de plus 740 millions d'euros par rapport à 2000 et de plus 1,74 milliard d'euros par rapport à 1999.

Ce dernier type de mesure rappelle utilement l'interconnexion qui existe entre politique de l'emploi, fiscalité et parafiscalité. Il faudrait y ajouter également la politique sociale dans son ensemble. En effet, une meilleure intégration sur le marché du travail des minimexés et des bénéficiaires de l'aide sociale constitue une autre priorité affichée du gouvernement actuel. Le programme Printemps (voir lignes générales de politique pour l'année budgétaire 2001 du Ministère des Affaires sociales) a d'ailleurs pour objectif spécifique de réduire leur nombre de moitié sur cinq ans, à l'aide de programmes d'activation et d'insertion. Ce programme comprend différents axes : intérim d'insertion, perspectives supplémentaires de travail dans le cadre de l'économie sociale, etc.

# Conclusion

---

L'émergence de la notion d'État social actif dans l'accord de gouvernement de la coalition arc-en-ciel en juillet 1999 a été une nouvelle occasion d'une prise de conscience, aussi bien dans les milieux académiques que chez les interlocuteurs sociaux, de ce que des changements fondamentaux étaient à l'œuvre en ce qui concerne la redéfinition du rôle de l'État et la dimension sociale de la citoyenneté.

Ce qui est en jeu dans l'État social actif dépasse en effet de loin la seule politique économique et sociale, si l'on se réfère aux notions plus générales auxquelles il est fait appel lorsqu'on fait référence à la Troisième Voie ou à la *Neue Mitte*, par exemple. L'introduction du terme en Belgique par un ministre qui a eu l'occasion de se retirer au Royaume-Uni pour y faire une thèse de doctorat qui s'inspire de cette école de pensée est relativement anecdotique. Il est sans doute plus pertinent de voir dans sa mise en exergue par le gouvernement actuel un moyen politique d'affirmer le type de compromis social que ses composantes libérale, social-démocrate et écologiste tentent, non sans tensions ni contradictions, de soutenir.

Le gouvernement Verhofstadt rassemble en effet des partis politiques qui avaient déjà<sup>222</sup>, individuellement, modifié et orienté leurs positions politiques et leurs discours respectifs vers des positions plus centristes. Afin de construire une coalition originale, le référentiel de l'État social actif semble avoir constitué un cadre normatif relativement cohérent, flexible et acceptable. Il était par ailleurs déjà mis en place, mis en sens et recouvert d'une légitimité internationale à travers les expériences du blairisme et du clintonisme. Ce référentiel fait, d'une certaine façon, la synthèse entre les tendances libérale, social-démocrate et écologiste, incarnées par le VLD et la Fédération PRL FDF MCC, le PS et le SP, Écolo et Agalev. Le gouvernement arc-en-ciel semble avoir trouvé – du moins, au moment de sa constitution – dans l'État social actif un *modus vivendi* idéologique suffisamment cohérent et crédible. Par la suite, très rapidement, des tensions sont apparues au sein de la majorité. Par ailleurs, la Belgique est également caractérisée par des problématiques communautaires étrangères à l'État social actif. Dans les faits, les sociétés politiques que nous connaissons ne semblent pas aussi consensuelles que tend à les présenter l'État social actif. Les clivages traditionnels permettent toujours de rendre compte d'importants aspects de la vie politique. Comme le soulignent Dumont et De Winter<sup>223</sup>, « *l'accord de gouvernement de 1999 repose en effet sur un compromis global mais donne plus nettement satisfaction à chacune des composantes de la coalition dans les secteurs qui leur sont les plus chers. Ainsi, la politique économique (réduction des charges patronales, privatisation d'entreprises publiques, intéressement des salariés au résultat de l'entreprise, etc.) est clairement estampillée libérale, la politique sociale*

<sup>222</sup> À l'approche de la campagne et, pour certains, au fil de la décennie antérieure.

<sup>223</sup> P. DUMONT et L. DE WINTER, « La formation et le maintien des gouvernements », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1664, 1999, 59 p., p. 32.

*s'inspire nettement des programmes socialistes (sauvegarde de la sécurité sociale, emplois pour les jeunes et les moins qualifiés, etc.), et les politiques relevant du développement durable sont quant à elles issues des manifestes écologistes (valorisation des transports en commun, sortie graduelle du nucléaire, etc.)* ».

L'analyse des discours et des politiques mises en place révèle tout à la fois des changements et des continuités, voire, par moment, des avancées suivies de retours en arrière, dans les projets politiques, dans une direction proche de ce qui a pu être présenté comme l'essence même du référentiel de l'État social actif.

Par ailleurs, certaines pratiques et politiques qui paraissent trouver parfaitement leur place dans le cadre du discours volontariste sur l'État social actif ont été mises en place en d'autres temps marqués par des discours centrés sur la nécessité de faire face à la crise, de réduire la dette publique, de participer à la monnaie unique, etc. Bref, une époque où les discours font écho à la maxime : « *nécessité fait loi* ». La différence en termes de référentiel est grande par rapport à des discours plus récents dont certains synthétiseraient la genèse par l'expression : « *nécessité devient foi* ». Si certains éléments du nouveau référentiel peuvent être mis en évidence, le sens précis, le statut épistémologique qu'il conviendrait de leur donner n'apparaissent pas d'une limpidité cristalline.

Ainsi, si le terme d'activation connaît un engouement récent dans les politiques de l'emploi, cela fait « *plus de trente ans que les pouvoirs publics cherchent à utiliser différemment les budgets affectés à l'indemnisation des personnes sans emploi* »<sup>224</sup>. Cet auteur fournit une liste non exhaustive des multiples dispositifs de politiques actives d'emploi qu'ils ont élaborés. Ces mesures ont progressivement élargi leur population-cible : aux chômeurs complets indemnisés et catégories assimilées se sont ajoutés les bénéficiaires du minimum de moyens d'existence dans les années 1980 puis les bénéficiaires de l'aide sociale dans les années 1990, et ce, parfois, sous des conditions plus strictes. En parallèle, la loi du 8 juillet 1976 concernant les centres publics d'aide sociale fournissait par ses articles 60, § 7 et 61 « *une base juridique aux actions de mise au travail de ces deux groupes-cible à l'intervention des CPAS* »<sup>225</sup>.

Ainsi donc, les mesures d'activation ne sont pas neuves. La note de politique générale du Ministère de l'Emploi pour l'année budgétaire 2001 déclare à ce propos en introduction de sa section sur l'assurance chômage que « *depuis plusieurs années, l'accent se déplace toujours plus d'une approche passive, le paiement d'allocations aux inactifs, à une approche active, à savoir l'utilisation des allocations comme moyen de réintégration dans le marché de l'emploi. Pour 2001, quelques [190 millions d'euros] (...) seront consacrés aux programmes d'activation (...)* »<sup>226</sup>. Force est de constater qu'elles cadrent pleinement avec l'État social actif et en constituent même un précepte d'action majeur. Les développements quantitatifs et qualitatifs de ces mesures sont à souligner. Ils supportent l'hypothèse d'un ancrage progressif dans la réalité socio-politique et juridique d'un référentiel de

<sup>224</sup> M. BODART (dir.), L'activation des allocations sociales, Actes du colloque organisé à la Faculté de droit des FUNDP les 25 et 26 novembre 1999, Bruxelles, La Chartre, 2000, 147 p., pp. 11-12.

<sup>225</sup> Le projet de loi du ministre de l'Intégration sociale, Johan Vande Lanotte, visant à réformer le revenu minimum d'existence (minimex) adopté par le gouvernement le 21 décembre 2001 est intéressant de ce point de vue. M. BODART (dir.), L'activation des allocations sociales, *op. cit.*, p. 12.

<sup>226</sup> *Ibidem*, p. 28.

politiques publiques qui semble répondre aux grands principes de l'État social actif tels qu'ils ont été présentés dans la première partie de *Courrier hebdomadaire* : valorisation de la participation (et centralité du travail) et développement des mesures proactives (mais pas seulement) d'insertion et d'activation des allocations sociales, présence de la logique de contrepartie comme élément discursif participant à la justification des mesures proposées, insistance sur la formation.

L'insertion comme parcours individuel se concrétise dans l'État social actif par une logique de devoir de participation et de responsabilité – sans doute déjà présente – par le biais de confrontations institutionnalisées directes entre celle-ci et l'individu. Peut-être faudrait-il en conséquence parler d'épreuves au sens où l'insertion, telle qu'elle est (re)pensée, normativement (re)cadrée et (re)pratiquée, implique de la part du bénéficiaire l'obligation de faire la preuve de sa volonté réelle de participation et de ses efforts dans ce sens. Il semble que l'on puisse appliquer à la Belgique les propos suivants : « *L'État social actif, comme tentative de concilier un élargissement de la palette des activités susceptibles d'entrer dans le cadre du devoir de participation et un accroissement de la capacité des personnes* » semble se construire progressivement dans un cadre cognitif où « *la notion d'accident de parcours [tend à être] remplacée par [celle] de gestion du risque statistique par responsabilisation individuelle et par fourniture collective des moyens de cette responsabilité* »<sup>227</sup>.

Des enjeux idéologiques, sociaux, politiques et économiques sous-tendent les débats politiques et scientifiques autour du concept d'État social actif. Ils peuvent être formulés sous la forme de questions telles que : à quelles conditions accepte-t-on les inégalités<sup>228</sup> ? Le débat public doit-il s'intéresser aux inégalités de revenus et/ou aux inégalités des chances et comment hiérarchise-t-on, comment évalue-t-on l'urgence, la légitimité des interventions publique face à ces deux types d'inégalités ? Quelle est la place des responsabilités individuelles, des solidarités privées et collectives ? À quelles conditions, avec quelles garanties, une politique d'activation des allocations sociales peut-elle jouer un rôle d'outil d'insertion professionnelle<sup>229</sup> ? Si la liste de ces questions est très loin d'être exhaustive, elle a le mérite de souligner le caractère fondamental et l'importance des enjeux. Crowley<sup>230</sup> souligne que « *quoi que l'on pense des réponses qu'apportent [les tenants de la Troisième Voie et de l'État social actif], [les interrogations fondamentales sur les rapports entre l'individu et la société, entre le dynamisme économique et la justice sociale, entre le progrès et la tradition, entre les valeurs et l'action politique] sont autant de questions auxquelles aucune pensée contemporaine sérieuse ne peut se soustraire* ». Les analyses de Marshall sur le concept de citoyenneté ont mis en évidence trois éléments constitutifs de celle-ci : les droits civiques, politiques et sociaux. La citoyenneté sociale qui s'est développée progressivement au XX<sup>ème</sup> siècle avec la constitution de l'État-providence « *concerne les droits qui garantissent à chaque individu un certain niveau de*

<sup>227</sup> C. ARNSPERGER Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, *op. cit.*, p. 9.

<sup>228</sup> Question que P. Palsterman présente comme la question centrale de la politique sociale. « (...) à quelles conditions accepte-t-on les inégalités entre les hommes, particulièrement les inégalités de revenu ? », P. PALSTERMAN, Épouvantail ou chance à saisir ?, *La Revue Nouvelle*, tome 113, n° 4, avril 2001, p. 69.

<sup>229</sup> M. BODART (dir.), L'activation des allocations sociales, *op. cit.*, p. 16.

<sup>230</sup> J. CROWLEY, Sans épines la rose, Tony Blair, un modèle pour l'Europe ?, *op. cit.*, p. 13.

*bien-être économique et social* »<sup>231</sup>. Quels critères prendre en considération pour évaluer celle-ci ? L'État social actif propose, comme critère de jugement fondamental, le droit à des chances d'accès maximales à une activité socialement validée. L'État aura dans cette perspective un devoir de maximisation des chances de participation. À partir de quel point cette priorité donnée à la participation se heurte-t-elle à d'autres contraintes normatives au sein de la hiérarchie sociale des valeurs en vigueur ? En d'autres termes, la priorité donnée à la participation des personnes – en pratique l'accès au marché du travail – est-elle légitime « *quels que soient l'emploi, les revenus et les statuts qui lui sont attachés* »<sup>232</sup> ? Une approche citoyenne ne se doit-elle pas de considérer des conceptions différentes sur la question ? Ne faut-il pas suivre Barbier<sup>233</sup> lorsqu'il déclare que « *la performance économique d'un pays ne se mesure pas selon un critère d' 'emploi à tout prix' ; ce qui compte, c'est le système formé par l'emploi, les revenus (des salaires pour l'essentiel) et la protection sociale* » ?

Dans ce cadre, et contrairement à ce qu'affirment certains promoteurs et théoriciens de la Troisième Voie et de l'État social actif, la conflictualité sociale est toujours présente, la question sociale tourne, selon Castel, encore autour de la réponse qui sera donnée à la question de la régulation du marché mais aussi du statut pour le travailleur mobile et du rôle de l'État dans ce cadre.

Enfin, les questions soulevées par l'État social actif touchent à des pans essentiels de ce que l'on a pu jusqu'ici qualifier de modèle social européen : intervention de l'État en matière de protection des salariés, système institutionnalisé de représentation des salariés, part prééminente de la négociation collective dans le fonctionnement des relations sociales, etc. Des réalisations et avancées politiques conformes aux prescriptions de l'État social actif devraient le modifier en profondeur. Par ailleurs, depuis le livre blanc de 1993, c'est une autre façon de construire l'Europe sociale qui se dessine et se précise au fil des Conseils européens<sup>234</sup>. La méthode ouverte de coordination tend à remplacer les outils juridiques plus classiques tels que règlements et directives. L'emploi a été un des premiers domaines à se voir appliquer cette approche. L'étude des effets de la politique européenne dans le domaine de l'emploi se révèle donc particulièrement riche d'enseignements.

---

<sup>231</sup> M. MARTINIELLO, *La citoyenneté à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, Questions et enjeux majeurs*, Liège, Éditions de l'Université de Liège et Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1999, p. 12.

<sup>232</sup> J.-C. BARBIER, *Les politiques de l'emploi en Europe, op. cit.*, p. 32.

<sup>233</sup> *Ibidem*, p. 32.

<sup>234</sup> P. POCHE, Subsidiarité, gouvernance et politique sociale, *op. cit.*

# Bibliographie

---

## Ouvrages

- ADNETT Nick, *European Labor Markets, analysis and policy*, London : Longman, 1996, 309 p.
- ALALUF Mateo, Le modèle social belge, in DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel et MAGNETTE Paul (dir.), *Gouverner la Belgique, clivages et compromis dans une société complexe*, Paris : PUF, coll. Politique d'aujourd'hui, 1999, pp. 217-246.
- ALBERTINI Jean-Marie, *Le chômage est-il une fatalité ?*, Paris : PUF, coll. Major, 1996, 306 p.
- APPEL DES ÉCONOMISTES POUR SORTIR DE LA PENSÉE UNIQUE, *Pour un nouveau plein emploi*, Paris : La Découverte et Syros, coll. Alternatives économiques, 1997, 190 p.
- BARBIER Jean-Claude, *Les politiques de l'emploi en Europe*, Paris, Flammarion, coll. Dominos, 1997, 123 pages
- BARBIER Jean-Claude et NADEL Henri, *La flexibilité du travail et de l'emploi*, Flammarion, coll. Dominos, 2000, 127 p.
- BAYLIS John et SMITH Steve (ed.), *The Globalization of World Politics, An introduction to International Relations*, Oxford : Oxford University Press, 1997, 526 p.
- BENHAYOUN Gilbert et LAZZERI Yvette, *L'évaluation des politiques publiques de l'emploi*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, 1998, 127 p.
- BERGOUNIOUX Alain et MANIN Bernard, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris : PUF, 1979, 215 p.
- BISMANS Francis, *Croissance et régulation, La Belgique 1944-1974*, Bruxelles : Palais des Académies, coll. Histoire quantitative et développement de la Belgique et de ses régions (XXe siècle), 2<sup>e</sup> série (XXe siècle), Tome X, volume 1, 1992, 696 p.
- BOBBIO Norberto, *Libéralisme et démocratie*, Paris : Les éditions du Cerf, coll. Humanités, 1996, 124 p.
- BOBBIO Norberto, *Droite et gauche, Essai sur une distinction politique*, Paris : Editions du Seuil, coll. Essais, 1996b, 154 p.
- BODART Myriam (dir.), *L'activation des allocations sociales, Actes du colloque organisé à la Faculté de droit des F.U.N.D.P. les 25 et 26 novembre 1999*, Bruxelles : La Charte, 2000, 147 p.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard, coll. nrf essais, 1999, 843 p.
- CASTAGNEZ-RUGGIU Noëline, *Histoire des idées socialistes*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 125 p.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, s.l. : Gallimard, coll. Folio/Essais, 1995, 813 p.
- CORDONNIER Laurent, *Pas de pitié pour les gueux, Sur les théories économiques du chômage*, Paris : Éditions RAISONS D'AGIR, 2000, 124 p.
- CRAM Laura, DINAN Desmond et NUGENT Neil (ed.), *Developments in the European Union*, London : MacMillan Press Ltd, 1999, 378 p.

- CRESSEY Peter et JONES Bryn, *Work and employment in Europe, A new convergence?*, London : Routledge, coll. Routledge studies in the European Economy, 1995, 264 p.
- CROWLEY John, *Sans épines la rose, Tony Blair, un modèle pour l'Europe?*, Paris : La Découverte, 1999a, 247 p.
- DASSETO Felice, *L'endroit et l'envers, Regards sur la société contemporaine*, Bruxelles : Labor, 1999, 95 p.
- DEJOURS Christophe, *Souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale*, Paris : Editions du Seuil, coll. Points, 1998, 225 p.
- DELFAU Gérard, *Droit au travail, Manifeste pour une nouvelle politique*, Paris : Desclée de Brouwer, 1997, 227 p.
- DELWIT Pascal et DE WAELE Jean-Michel (éd.), *La gauche face aux mutations en Europe*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, coll. Histoire, économie, société, 1993, 218 p.
- DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel et MAGNETTE Paul (dir.), *Gouverner la Belgique, clivages et compromis dans une société complexe*, Paris : PUF, coll. Politique d'aujourd'hui, 1999, 307 p.
- DE MONTBRIAL Thierry et JACQUET Pierre (dir.), *RAMSES 2000, L'entrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, Rapport Annuel Mondial sur le Système Economique et les Stratégies*, Paris : IFRI, 1999, 424 p.
- DE MONTBRIAL Thierry et JACQUET Pierre (dir.), *RAMSES 2001, Les grandes tendances du monde, Rapport Annuel Mondial sur le Système Economique et les Stratégies*, Paris : IFRI, 2000, 374 p.
- DEWAELSCHE Mireille, *Emploi-formation, Aides européennes*, Diegem : ced.samson, série dossier social, coll. actualités en bref, 1998, 240 p.
- DIXON Keith, *Les évangélistes du marché. Les intellectuels britanniques et le néo-libéralisme*, Paris : Raisons d'agir, 1998, 111 p.
- DUNLEAVY Patrick et O'LEARY Brendan, *Theories of the State, The Politics of Liberal Democracy*, London : MacMillan Education Ltd, 1987, 382 p.
- ESPING-ANDERSEN Gøsta, *Les 3 mondes de l'État-providence, essai sur le capitalisme moderne*, Paris : PUF, 1999, 310 p.
- EWALD François, *L'État-providence*, Paris : Grasset, 1986, 608 p.
- FAURE Alain, POLLET Gilles et WARIN Philippe, *La construction du sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de referential*, Paris : Editions L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1995, 192 p.
- FIELD John, *Employment policy*, Spicers European Union Policy Briefings, London : Cartermill International, 1995, 143 p.
- FITOUSSI Jean-Paul et ROSANVALLON Pierre, *Le nouvel âge des inégalités*, Paris : Editions du Seuil, coll. Points Essais, 1996, 232 p.
- FREYSSINET Jacques, *Le chômage*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 1998, 122 p.
- GAMBLE Andrew et WRIGHT Tony (ed.), *The Political Quarterly in association with the Fabian society, the New Social Democracy*, Oxford : Blackwell Publishers, 1999, 185 p.
- GIDDENS Anthony, *Beyond Left and Right, The Future of Radical Politics*, Stanford : Stanford University Press, 1994, 276 p.
- GIDDENS Anthony, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Cambridge : Polity Press, 1998, 166 p.

- GIDDENS Anthony, *The Third Way and Its Critics*, Cambridge : Polity Press, 2000, 189 p.
- GIRAUD Pierre-Noël, *L'inégalité du monde. Economie du monde contemporain*, Paris : Gallimard, coll. Folio/Actuel, 1996, 352 p.
- GOETSCHY Janine et POCHET Philippe, Regards croisés sur la stratégie européenne de l'emploi in MAGNETTE Paul et REMACLE Eric, *Le nouveau modèle européen. Volume 2. Les politiques internes et externes*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Institut d'études européennes, 2000, pp. 79-97
- GRANGEAS Geneviève et LE PAGE Jean-Marie, *Les politiques de l'emploi*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, 1992, 127 p.
- GUESNERIE Roger, *L'économie de marché*, Paris : Flammarion, coll. Dominos, 1996, 127 p.
- HOANG-NGOC Liêm, *Les politiques de l'emploi*, Paris : Editions du Seuil, coll. Point Economie, 2000, 266 p.
- INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, *World Labour Report 2000, Income security and social protection in a changing world*, Geneva : ILO Publications, 2000, 321 p.
- JACQUEMAIN Marc, *Approche sociologique de la justice sociale*, Université de Liège, syllabus de cours, année académique 2000-2001, 172 p.
- JOBERT Bruno et MULLER Pierre, *L'État en action, Politiques publiques et corporatismes*, Paris : PUF, coll. Recherches politiques, 1987, 242 p.
- KITSCHHELT Herbert, *The Transformation of European Social Democracy*, Cambridge : Cambridge University Press, 1994, 365 p.
- MAGNETTE Paul et REMACLE Eric, *Le nouveau modèle européen. Volume 1. Institutions et gouvernance*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Institut d'études européennes, 2000, 174 p.
- MAGNETTE Paul et REMACLE Eric, *Le nouveau modèle européen. Volume 2. Les politiques internes et externes*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Institut d'études européennes, 2000, 242 p.
- MARKS Gary, SCHARPF Fritz W., SCHMITTER Philippe C. et STREECK Wolfgang, *Governance in the European Union*, London : Sage, 1996, 182 p.
- MARTI Serge (dir.), *Questions économiques et sociales*, Paris : Editions Gallimard, série Le Monde Actuel, 2000, 338 p.
- MARTINIELLO Marco, *La citoyenneté à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, Questions et enjeux majeurs*, Liège : Editions de l'Université de Liège et Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, 1999, 48 p.
- MÉDA Dominique, *Le travail une valeur en voie de disparition*, Paris : Flammarion, coll. Champs, 1995, 358 p.
- Ministère de la Prévoyance sociale (éd.), *Cinquante ans de sécurité sociale ... et après ?*, Bruxelles : Bruylant, 10 volumes, 1995 en particulier, La sécurité sociale : reflets de la société (vol. 1), Quand le travail vient à manquer (vol. 6), Par-delà les frontières (vol. 8), Travailleurs et employeurs : des revendications aux projets de société (vol. 9) et Les politiques : de l'opinion à la décision (vol. 10).
- MOREAU DEFARGES Philippe, *La mondialisation*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, 1997, 127 p.
- MUET Pierre-Alain, *Le chômage persistant en Europe*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, coll. Références, série Références/OFCE, 1994, 193 p.

- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris: PUF, coll. Que sais-je ?, 4<sup>e</sup> édition, 2000, 127 p.
- NUGENT Neil, *The Government and Politics of the European Union*, London : The MacMillan Press Ltd, The European Union Series, 4<sup>th</sup> edition, 1999, 567 p.
- PETRELLA Riccardo (dir.), *Limites à la compétitivité. Pour un nouveau contrat mondial*, ouvrage collectif du Groupe de Lisbonne, Bruxelles : Labor, n.d., 225 p.
- PETRELLA Riccardo, *Le bien commun, éloge de la solidarité*, Bruxelles : Labor, 1996, 93 p.
- POLANYI Karl, *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Editions Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 1983 (1944), 419 p.
- REA Andrea, *La société en miettes, épreuves et enjeux de l'exclusion*, Bruxelles : Labor, 1997, 93 p.
- ROEMER John E., *A future for socialism*, London : Verso, 1994, 178 p.
- ROSANVALLON Pierre, *La crise de l'État-providence*, Paris : Editions du Seuil, 1981, 192 p.
- ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale, repenser l'État-providence*, Paris : Editions du Seuil, coll. Points Essais, 1995, 223 p.
- SENNET Richard, *Le travail sans qualités. Les conséquences humaines de la flexibilité*, Paris : Albin Michel, 2000, 221 p.
- SINTES Gilles, *La politique sociale de l'Union européenne*, Bruxelles : Presses Interuniversitaires Européennes, coll. Travail & Société, n° 16, 1996, 395 p.
- SIRINELLI Jean-François, *Deux intellectuels dans le siècle : Sartre et Aron*, Paris : Fayard, 1995, 395 p.
- SUPIOT Alain (dir.), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe. Rapport pour la Commission des Communautés européenne*, Paris : Flammarion, 1999a, 321 p.
- TAYLOR Charles, *Le malaise de la modernité*, Paris : Les Editions du Cerf, coll. Humanités, 1994, 126 p.
- VANDENBROUCKE Frank, *Globalisation, inequality and social democracy*, London : Institute For Public Policy Research, 1998, 83 p.
- VANDENBROUCKE Frank, *Social Justice and Individual Ethics in an Open Society: Equality, Responsibility, and Incentives*, Berlin: Springer-Verlog, coll. Studies in Economic Ethics and Philosophy, 2001, 321 p.
- VAN DER LINDEN Bruno (Ed.), *Chômage, réduire la fracture*, Bruxelles : De Boeck Université, coll. Ouvertures économiques, série Jalons, 1997, 516 p.
- VAN PARIJS, *Sauver la solidarité*, Paris : Les Editions du Cerf, coll. Humanités, 1995, 100 p.
- VANTHEMSCHE Guy, *La sécurité sociale, les origines du système belge, le présent face à son passé*, Bruxelles : De Boeck Université, coll. Pol-His, 1994, 200 p.
- VOGEL-POLSKY Eliane et VOGEL Jean, *L'Europe sociale 1993 : illusion, alibi ou réalité ?*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, coll. Etudes européennes, 1991, 270 p.

### Reuves et articles de revues

- ALALUF Mateo, Le cap néolibéral est maintenu (2), *Politique*, n° 18, octobre/novembre 2000, pp. 22-23.
- ARCQ Etienne, Du pacte social au plan global, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1420-1421, 1993, 61 p.
- ARCQ Etienne et BLAISE Pierre, Des fondements idéologiques de la sécurité sociale, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1453-1454, 1994, 80 p.

ARNSPERGER Christian, Idéal de solidarité ou mascarade ?, *La Revue Nouvelle*, tome 113, n° 4, avril 2001, pp. 52-67.

ATKINSON Rob et DAVOUDI Simin, The concept of Social Exclusion in the European Union : Contexte, Development and Possibilities, *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, n° 3, septembre 2000, pp. 427-448.

AUTES Michel, Vers de nouvelles régulations politiques de la question sociale, à paraître dans la revue *Déviance et société*.

BARBIER Jean-Claude (Les Quatre Pages du CEE), L'emploi comme solution universelle aux problèmes sociaux, *Problèmes économiques*, Paris : la documentation française, n° 2718, mercredi 20 juin 2001, pp. 5-8.

BONVIN Jean-Michel et BURNAY Nathalie, Le tournant procédural des politiques de l'emploi : des situations nationales contrastées, *Recherches sociologiques*, Vol. XXXI, n° 2, 2000, pp. 5-27.

BOULARD Nathalie, BREGIER Odile, et all, (Premières informations et premières synthèses), Emploi à la hausse, chômage à la baisse, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2678, 6 septembre 2000, pp. 4-9.

BOYER Robert (Document de travail – CEPREMAP), État, marché et développement, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2653, 26 février 2000, pp. 15-22.

Bulletin of Comparative Labour Relations, *The Council of Europe and the Social Challenges of the XXIst Century*, The Hague : Kluwer Law International, n° 39, 2001, 381 p.

Bureau International du Travail, *Conférence internationale du travail, 89<sup>ème</sup> session, Rapport VI. Sécurité sociale. Questions, défis et perspectives*. Genève : B.I.T., 2001, 88 p.

BURNAY Nathalie, Confrontation de modèles normatifs dans l'exemple des chômeurs en fin de parcours, *Recherches Sociologiques*, Louvain-La-Neuve, vol. XXXI, n° 1, 2000, pp. 173-184.

BUZELAY Alain, 1951-2001, cinquante ans d'exigence pour une harmonisation en Europe, aperçu économique et financier, *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n° 446, mars 2001, pp. 153-157.

CANTILLON Bea, De l'État-Providence actif à l'État-Providence pluriactif : les instruments d'une politique, *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XL, nos 1-2, 2001, pp. 197-212.

CASTEL Robert (entretien avec, Mouvements), La « refondation sociale » : plus de contrat, moins de loi, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2712, 9 mai 2001, pp. 8-11.

CATTACIN Sandro et LUCAS Barbara, Autorégulation, intervention étatique, mise en réseau. Les transformations de l'État social en Europe, *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 3, juin 1999, pp. 379-398.

CHALMIN Philippe (Sociétal), Vers un modèle social européen ?, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2547, 17 décembre 1997, pp. 28-30.

COHEN Elie (sociétal), Un processus « protéiforme », *Problèmes économiques*, Paris : la documentation française, n° 2722, mercredi 18 juillet 2001, pp. 19-23.

CROWLEY John, Tony Blair, le nouveau travaillisme et la troisième voie, *Problèmes politiques et sociaux*, Paris : La documentation française, n° 824, 16 juillet 1999b, 86 p.

- DAMON Julien, Les politiques d'insertion, *Problèmes politiques et sociaux*, Paris : La documentation française, n° 807, 14 août 1998, 75 p.
- DASSETO Felipe, La Troisième Voie, L'État social actif et leurs (fausses) évidences, *Politique*, n° 18, octobre/novembre 2000, pp. 46-51.
- DE LA PORTE Caroline et POCHET Philippe, Une stratégie concertée en matière de sécurité sociale au plan européen, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 2, juin 2000, pp. 471-490.
- DE SOUCY Anne, L'agenda social européen : feuille de route pour l'Europe sociale, *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n° 446, mars 2001a, pp. 158-160.
- DE SOUCY Anne, Le volet social du Conseil européen de Stockholm, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 448, mai 2001b, pp. 311-313.
- DEHOUSSE Franklin, LEWALLE Clarisse et ZGAJEWSKI Tania, La crise de l'emploi : quel rôle pour l'Union européenne ?, *High European References Access, Politiques de l'Union européenne*, n° 19, 1998, 69 p.
- DEHOUSSE Franklin, MARD Jenny et ZGAJEWSKI Tania, La crise de l'emploi : quel rôle pour l'Union européenne ?, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1558-1559, 1997, 55 p.
- DEKKERS Gijs J.M., L'avenir de la protection sociale en Europe : introduction à la discussion, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 4, décembre 2000, pp. 925-943.
- DELEECK Herman, Sécurité sociale et redistribution des revenus en Belgique entre 1966 et 1999, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 4, décembre 1992, pp. 889-923.
- DOR Eric et VAN DER LINDEN Bruno, Allocations, sanctions et formations : leur impact sur la formation des salaires et le taux de sortie du chômage, *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XL, nos 1-2, 2001, pp. 117-132.
- DUMÉZ Hervé et JEUNEMAITRE Alain, L'État et le marché en Europe. Vers un État de droit économique ?, *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 2, avril 1992, pp. 263-273.
- EBERLEIN Burkard, L'État régulateur en Europe, *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 2, avril 1999, pp. 205-230.
- ECHINARD Yann, L'Union européenne : régionalisation ou mondialisation ? *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 406, mars 1997, pp. 192-202.
- EMMERIJ Louis, Le plein emploi est-il encore un objectif opérationnel ?, *Revue internationale des sciences sociales*, n° 162, décembre 1999, pp. 565-571.
- ESPING-ANDERSEN Gøsta, Quel État-providence pour le XXI<sup>e</sup> ? Convergences et divergences des pays européens, *Esprit*, n° 272, février 2001, pp. 122-150.
- EUZEBY Alain, Financement de la protection sociale, efficacité économique et justice sociale. Des interrogations communes aux États membres de l'Union européenne, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 407, avril 1997, pp. 253-260.
- EUZEBY Alain, La Communauté européenne face au défi de l'emploi, *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n° 446, mars 2001, pp. 185-192.
- FAVEREAU Olivier, Trente-cinq heures : le scénario du « New Deal », *La Revue Nouvelle*, Tome 108, n° 12, décembre 1998, pp. 9-17.
- FAYOLLE Jacky et LE CACHEUX Jacques (Lettre de l'OFCE), L'Union européenne, entre l'euro et l'élargissement, Paris : La documentation française, *Problèmes économiques*, n° 2708, 11 avril 2001, pp. 26-32.

FERRERA Maurizio, HEMERIJCK Anton et RHODES Martin, La refonte des États-providence européens, *Pouvoirs*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, *L'État-Providence*, Paris : Editions du Seuil, n° 94, septembre 2000, pp. 103-119.

FINLAYSON Alan, Third way theory, *Social Security Worldwide*, vol. 70, n° 3, juillet-septembre 1999, pp. 271-279.

FITOUSSI Jean-Paul, Mondialisation et inégalités, *Futuribles*, octobre 1997, pp. 5-16.

Fondation André Renard, *Des relations sociales pour le nouveau millénaire*, Actes du colloque organisé les 29, 30 et 31 mars 2000, Liège : La Fondation André Renard Asbl, n° 223-224, 160 p.

Fondation Jean-Jaurès, *Blair-Schröder*, le texte du « manifeste », les analyses critiques de Laurent Bouvet, Jean-Pierre Gougeon, Jean Pisani-Ferry, Marisol Touraine, Henry Weber, *Les notes de la Fondations Jean-Jaurès*, Paris : Fondation Jean-Jaurès, n° 13, 1999, 118 p.

FOUGIER Eddy, Troisième voie, Fin ou résurrection de la social-démocratie ? in DE MONTBRIAL Thierry et JACQUET Pierre (dir.), *RAMSES 2000*, L'entrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, Rapport Annuel Mondial sur le Système Economique et les Stratégies, Paris : IFRI, 1999, pp. 370-371.

FOUGIER Eddy, Troisième voie, succès idéologiques, difficultés politiques in DE MONTBRIAL Thierry et JACQUET Pierre (dir.), *RAMSES 2001*, Les grandes tendances du monde, Rapport Annuel Mondial sur le Système Economique et les Stratégies, Paris : IFRI, 2000a, pp. 317-318.

FOUGIER Eddy, Y a-t-il un clintonisme. L'héritage d'un président controversé, paru dans *Le Débat*, n° 115, mai-août 2001a, pp. 15-27 (document à paraître communiqué par l'auteur).

FRANCQ Bernard et LEMAIGRE Thomas, Générations de services en Belgique, *Recherches sociologiques*, Vol. XXXI, n° 2, 2000, pp. 121-132.

FUSULIER Bernard, FONTAN Jean-Marc et PAINCHAUD Line, Fondements, ébranlement et dépassement de la société salariale, *La Revue Nouvelle*, Tome 108, nos 7-8, juillet-août 1998, pp. 54-69.

GOYBET Catherine, Lutte pour l'emploi, les douze adoptent un plan d'action, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 374, janvier 1994, pp. 5-8.

GRUNBERG Isabelle, Des emplois pour tous : qu'avons-nous appris depuis le Sommet social ?, *Revue internationale des sciences sociales*, n° 162, décembre 1999, pp. 555-564.

HAMZAOUI Mejed, La passivité des politiques actives, *La Revue Nouvelle*, tome 113, n° 4, avril 2001, pp. 72-81.

HOANG-NGOC Liêm (RECMA – Revue Internationale de l'Economie sociale), Le compromis européen à la croisée des chemins, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2547, 17 décembre 1997, pp. 1-5.

HOLCMAN Robert, La protection sociale : principes, modèles, nouveaux défis, *Problèmes politiques et sociaux*, Paris : La documentation française, n° 793, 14 février 1997, 78 p.

HOLEMANS Dirk, La troisième voie : die neue Mitte/Mythe, *La Revue Nouvelle*, tome 113, n° 4, avril 2001, pp. 37-51.

HOLLIDAY Ian, Productivist Welfare Capitalism : Social Policy in East Asia, *Political Studies*, vol. 48, n° 4, September 2000, pp. 706-723.

HOOGHE Liesbet, EU Cohesion Policy and Competing Models of European Capitalism, *Journal of Common Market Studies*, vol. 36, n° 4, December 1998, pp. 457-477.

HOUBEN Henri, Du fordisme au toyotisme : mythes et réalités, *La Revue Nouvelle*, Tome 108, nos 7-8, juillet-août 1998, pp. 41-53.

HUTSEBAUT Martin, Le financement et l'architecture de la protection sociale en Europe. Une perspective syndicale européenne, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 4, décembre 2000, pp. 945-975.

IVERSEN Torben et WREN Anne, Equality, Employment, and Budgetary Restraint, The Trilemma of the Service Economy, *World Politics*, n° 50, 1998, pp. 507-546.

IZRAELEWICZ Erik, Social-libéralisme, Les mille débats de la troisième voie in MARTI Serge (dir.), *Bilan du monde édition 2000*, Paris : Le Monde, p. 24.

JACQUEMAIN Marc, le capitalisme opportuniste, contexte économique et social de la résurgence de l'extrême-droite in BEAUFAYS Jean et DELNOY Paul (sous la direction de), *Pour la démocratie : contre l'extrémisme liberticide*, Liège : Éditions de l'Université de Liège, coll. Esprit d'ouverture, 2000, pp. 49-66.

JACQUEMAIN Marc, *Quel avenir pour le travail ?*, (document communiqué par l'auteur).

JACQUEMAIN Marc, Peut-on concilier la solidarité et la justice ? Le cas de l'insertion en Région wallonne, *Déviance et société*, à paraître.

JACQUET Pierre, PISANI-FERRY Jean et STRAUSS-KAHN Dominique (La lettre de l'OFCE), Comment gouverner la mondialisation, *Problèmes économiques*, Paris : la documentation française, n° 2722, mercredi 18 juillet 2001, pp. 23-29.

JOBERT Bruno, Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques, *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 2, avril 1992, pp. 219-234, pp. 3-55.

KASSIM Hussein, Internal Policy Developments, *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, Annual Review, September 2000, pp. 55-75.

KENNER Jeff, The EC Employment Title and the Third Way : Making Soft Law Work ? *The International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations*, vol. 15, n° 1, Spring 1999, pp. 33-61.

KOCINSKI Anne (Liaisons Sociales-Le Mensuel), L'indemnisation du chômage : une comparaison européenne, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2547, 17 décembre 1997, pp. 30-32.

KORPI Walther, Un État-providence contesté et fragmenté. Le développement de la citoyenneté sociale en France. Comparaisons avec la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et la Suède, *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 4, août 1995, pp. 632-667.

LANOTTE Gaëlle, L'insertion professionnelle des jeunes, du plan global au plan Rosetta, *L'année sociale 1999*, Bruxelles : ULB, 2000, pp. 151-166.

La Revue Politique, *L'individualisation des droits sociaux : une réponse à l'évolution de notre société ?*, Bruxelles : Centre d'Etudes politiques, Economiques et Sociales – CEPESS, n° 3-4, 2000, 137 p.

LARMUSEAU Hendrik et LELIE Peter, Pièges financiers de l'inactivité au niveau de la sécurité sociale et de l'assistance sociale. Un inventaire, *Revue Belge de sécurité sociale*, n° 1, mars 2001, pp. 5-77.

LAROCHELLE Gilbert, Déclin de l'État-providence et résurgence de l'idée de communauté, *Recherches sociologiques*, Vol. XXXI, n° 2, 2000, pp. 133-135.

LECA Jean et PALIER Bruno, Protection sociale. L'intérêt d'une analyse politique, *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 4, août 1995, pp. 539-544.

Le Débat, *Repenser la lutte contre le chômage*, n°89, mars-avril 1996, pp. 79-118.

Le Débat, *Social : Quelle Réforme ?*, n°101, septembre-octobre 1998, pp. 60-101.

- LEFRESNE Florence, Pauvreté durable et intéressement au travail : l'ambiguïté des politiques publiques, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2715, 30 mai 2001, pp. 11-13.
- LELOUP Xavier, BARRE Philippe, LEONARD Evelyne et WALTHERY Pierre, La négociation collective en Belgique : crise de l'emploi et modification du référentiel d'échange, *Recherches Sociologiques*, Louvain-La-Neuve, vol. XXXI, n° 1, 2000, pp. 55-66.
- MAILLET Pierre, A propos de l'emploi. Des propositions contrastées, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 377, avril 1994, pp. 234-245.
- MAILLET Pierre, La politique sociale européenne : mythe ou réalité prochaine ?, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 439, juin 2000, pp. 364-381.
- MAROY Christian, Une typologie des référentiels d'action publique en matière de formation en Europe, *Recherches sociologiques*, Vol. XXXI, n° 2, 2000, pp. 45-59.
- MAURICE Joël, BROCAS Anne-Marie, CADIOU Loïc et PALIER Bruno (Commissariat général du plan), Quelle Europe sociale ? Défis et scénarios, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2671, 28 juin 2000, pp. 27-29.
- MÉDA Dominique, Le partage du travail, *Problèmes politiques et sociaux*, Paris : La documentation française, n° 780-781, 14 février – 7 mars 1997, 159 p.
- MERRIEN François-Xavier, De la gouvernance des États-providence contemporains, *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 61-71.
- MERRIEN François-Xavier, La restructuration des États-providence : « sentier de dépendance » ou tournant néo-libéral ?, *Recherches sociologiques*, vol. XXXI, n° 2, 2000, pp. 29-44.
- MEYER Anne, L'Europe sociale, *Problèmes politiques et sociaux*, Paris : La documentation française, n° 797, 6 février 1998, 83 p.
- MORAVCSIK Andrew, “Is Something Rotten in the State of Denmark”? Constructivism and European Integration, *Journal of European Public Policy*, 6 (4), 1999, pp. 528-544.
- MULLER Pierre, Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques, *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 2, avril 1992, pp. 275-297.
- OIRY Ewan et D'IRIBARNE Alain (Sociologie du travail), De la qualification à la compétence. Requalifier l'emploi pour réorganiser le travail, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2717, 13 juin 2001, pp. 7-13.
- PALIER Bruno et BONOLI Giuliano, Entre Bismarck et Beveridge. « Crises » de la sécurité sociale et politique(s), *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 4, août 1995, pp. 668-699.
- PALSTERMAN Paul, Les pièges du chômage, *La Revue Nouvelle*, tome 108, nos 7-8, juillet-août 1998, pp. 70-80.
- PALSTERMAN Paul, Epouvantail ou chance à saisir ?, *La Revue Nouvelle*, tome 113, n° 4, avril 2001, pp. 68-71.
- PETRELLA Riccardo, But inavoué de la « troisième voie » sociale-libérale, La dépossession de l'État, *Le Monde Diplomatique*, 46<sup>ème</sup> année, n° 545, août 1999, p. 3.
- POCHET Philippe et GOETSCHY Janine, La politique de l'emploi : réflexions sur les nouveautés de 1999 et leur impact pour la Belgique, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 1, mars 2000, pp. 69-84.
- POCHET Philippe, Le nouvel agenda social européen, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 4, décembre 2000, pp. 1059-1074.

POCHET Philippe, Subsidiarité, gouvernance et politique sociale, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 43<sup>ème</sup> année, n° 1, mars 2001, pp. 125-139.

Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, *L'État-Providence*, Paris : Editions du Seuil, n° 94, septembre 2000, pp. 4-128.

POVIE Lydia, L' « européanisation » progressive de la protection sociale, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 4, décembre 2000, pp. 977-1025.

Problèmes économiques, *Loi Aubry II sur les 35 heures*, Paris : La documentation française, n° 2672, 5 juillet 2000, pp. 1-12.

Problèmes économiques, *Où en est l'intervention de l'État ? I. L'État-protecteur*, Paris : La documentation française, n° 2679, 13 septembre 2000, 32 p.

Problèmes économiques, *Où en est l'intervention de l'État ? II. L'État-régulateur*, Paris : La documentation française, n° 2680, 20 septembre 2000, 32 p.

Problèmes économiques, *De quelques mythes et débats en économie*, Paris : La documentation française, n° 2688-2689, 15-22 novembre 2000, 80 p.

Problèmes économiques, *Travail, formation, emploi*, Paris : La documentation française, n° 2690, 29 novembre 2000, 32 p.

Problèmes économiques, *2001, la nouvelle odyssée du capitalisme*, Paris : La documentation française, n° 2704-2705, 14-21 mars 2001, 80 p.

Problèmes économiques, *Travail, formation, emploi*, Paris : La documentation française, n° 2711, 2 mai 2001, 32 p.

Problèmes économiques, *Travail, Formation, Emploi*, Paris : la documentation française, n° 2721, mercredi 11 juillet 2001, pp. 17-32.

REDMOND John, Internal Policy Developments, *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, Annual Review, August 1996, pp. 43-62.

REDMOND John, Internal Policy Developments, *Journal of Common Market Studies*, vol. 35, Annual Review, September 1997, pp. 53-71.

REDMOND John, Internal Policy Developments, *Journal of Common Market Studies*, vol. 36, Annual Review, September 1998, pp. 52-67.

REDMOND John, Internal Policy Developments, *Journal of Common Market Studies*, vol. 37, Annual Review, September 1999, pp. 69-85.

REMAN Pierre, L'État social actif : un débat, *La Revue Nouvelle*, tome 113, n° 4, avril 2001, pp. 32-36.

Revue Belge de Sécurité Sociale, *Un pacte renouvelé entre sécurité sociale et emploi, Actes du colloque « La sécurité sociale et l'état social actif », Bruxelles, 10-11 octobre 2000*, 42<sup>e</sup> année, n° 3, septembre 2000, pp. 585-813.

ROBERT Cécile, Ressources juridiques et stratégies politiques, Analyse d'une controverse à la Commission européenne sur la dimension sociale de l'élargissement de l'Union, *Sociologie du travail*, Paris : Editions scientifiques et médicales Elsevier SAS, 42, 2000, pp. 203-224.

ROSS Georges, Relations industrielles comparées : le syndicalisme à l'ère de la mondialisation, *Bulletin de la fondation André Renard*, Liège : La Fondation André Renard Asbl, n° 221-222, 55 p.

SANTELMAN Paul, Politique d'emploi et formation des chômeurs, *Problèmes politiques et sociaux*, Paris : La documentation française, n° 838, 5 mai 2000, 79 p.

SAURON Jean-Luc, Le Conseil européen extraordinaire de Luxembourg des 20 et 21 novembre 1997 pour l'emploi. Synergie des politiques communautaires et intégration des politi-

ques nationales, ou la résurgence de la planification à la française, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 413, décembre 1997, pp. 649-655.

Sciences Humaines, *Dossier : Travail, mode d'emploi*, n° 114, Mars 2001, pp. 15-37.

SIWECK Jean-Lou, Le dialogue social au niveau communautaire : d'où vient-on, où en est-on ?, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 427, avril 1999, pp. 239-251.

SUPIOT Alain, Transformation du travail et devenir du droit du travail ; une prospective européenne, *Revue Internationale du Travail*, vol. 138, n° 1, 1999b, pp. 33-48.

SUREL Yves, L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques, *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, avril 2000, pp. 235-254.

TANZI Vito (Centre de développement de l'OCDE), Série. Le XX<sup>e</sup> siècle économique. 3. Flux et reflux de l'action économique de l'État, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2653, 23 février 2000, pp. 28-32.

TOULEMON Robert, L'Europe et l'emploi, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 400, juillet-août 1996, pp. 485-488.

TURNER Frederick C., Changer les missions de l'État : ampleur de la mutation, possibilités et problèmes, *Revue internationale des sciences sociales*, n° 163, mars 2000, pp. 7-17.

TURNER Frederick C. et CORBACHO Alejandro L., Des rôles nouveaux pour l'État, *Revue internationale des sciences sociales*, n° 163, mars 2000, pp. 119-131.

VANDAMME François, Lisbonne, *Revue du Marché commun et de l'union européenne*, n° 438, mai 2000, pp. 285-288.

VANDENBROUCKE Frank, L'Europe sociale après la présidence portugaise : les défis à court terme, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 3, septembre 2000, pp. 815-829.

VAN DERBORGHT Yannick et VAN PARIJS Philippe, Assurance participation et revenu de participation, deux manières d'infléchir l'État social actif, *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XL, nos 1-2, 2001, pp. 183-196

VAN KEIRSBILCK Felipe, Le cap néolibéral est maintenu (1), *Politique*, n° 18, octobre/novembre 2000, pp. 20-23.

VAN PARIJS Philippe, Post-scriptum : deux trajectoires, *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XL, nos 1-2, 2001, pp. 213-214.

WELLS William (Actes de la conférence de Prague – OCDE), L'évolution des politiques d'emploi, *Problèmes économiques*, Paris : La documentation française, n° 2715, 30 mai 2001, pp. 8-11.

YEATES Nicola, La politique sociale et ses lignes de conduite dans une ère de mondialisation : réflexions critiques, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 42<sup>ème</sup> année, n° 4, décembre 2000, pp. 1027-1055.

WESSELS Wolfgang, An Ever Closer Fusion : a Dynamic Macropolitical View on Integration Processes, *Journal of Common Market Studies*, vol. 35, n° 2, pp. 267-299.

### Articles de presse

FOUGIER Eddy, La « troisième voie », *Made in USA, Libération*, 10 avril 2000b (document communiqué par l'auteur).

FOUGIER Eddy, Troisième voie, chronique d'une mort annoncée ?, *Libération*, 25 septembre 2000c (document communiqué par l'auteur).

FOUGIER Eddy, Tony Blair : leçons d'une victoire, *Libération*, 22 juin 2001b (document communiqué par l'auteur).

Le Soir, *Réforme du minimex critiquée. Le projet instaure le « travail forcé »* (article signé F. D.), mercredi 18 juillet 2001, p. 2.

Le Soir, *Le ministre Vande Lanotte veut conditionner l'octroi de l'allocation aux jeunes à l'acceptation d'un job. Ecolo bloque la réforme du minimex* (article de Pierre Bouillon), jeudi 19 juillet 2001, p. 2.

PHILIPPON Isabelle, Y a-t-il quelqu'un à gauche ?, *Le vif/L'Express*, 19<sup>e</sup> année, n° 28-29, n°2569, du 13-26 juillet 2001, pp. 22-24.

VANDENBROUCKE Frank, L'État social actif, « à la belge », *Le Soir*, mardi 14 décembre 1999b, p. 2.

VAN RUYMBEKE Laurence, Demain le plein emploi, *Le vif/L'Express*, 18<sup>e</sup> année, n° 18 – n° 2569, du 29/9 au 5/10 2000, pp. 42-54.

## Publications européennes, législations nationales et documents officiels

### Documents européens

Commission des Communautés européennes, *Croissance, compétitivité et emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle*, livre blanc, Bulletin des communautés européennes, supplément 6/93, 1993, 160 p.

Commission européenne, *Politique sociale Européenne, une voie à suivre pour l'union*, livre blanc, D.G. de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1994, COM(94)333, 75 p.

Commission européenne, *La protection sociale en Europe 1993*, Bruxelles, 1994, COM(93) 531 final, 135 p.

Commission européenne, *La protection sociale en Europe 1995*, D.G. de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1996, 158 p.

Commission européenne, *La protection sociale en Europe 1997*, D.G. de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, unité V/E.2, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1998, 160 p.

Commission européenne, *First Report by the High Level Group on Benchmarking, Benchmarking Papers*, D.G. III – Industrie, , 1999, 18 p.

Commission européenne, MISSOC, *Evolution de la protection sociale dans les états membres de l'union européenne*, D.G. Emploi et affaires sociales, unité E/2, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1999, 43 p.

Commission européenne, MISSOC, *La protection sociale dans les États membres de l'Union européenne, situation au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et évolution*, D.G. Emploi et affaires sociales, unité E/2, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000, 611 p.

Commission européenne, *Industrial relations in europe 2000*, D.G. Emploi et affaires sociales, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2000, 90 p.

Commission européenne, *La protection sociale en Europe 1999, Synthèse*, D.G. de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, unité V/E.2, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2000, 26 p.

Commission européenne, Employment and Social affairs Fund, *Employment in Europe 2000*, D.G. for Employment and Social Affairs, Unit A.1, Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 2000, 118 p. Publication également disponible en français. Les exemplaires de ces rapports annuels de 1989 à 2000 ont été consultés. La version 2001 n'est actuellement disponible que sur Internet (site de la DG Emploi et Affaires sociales).

Commission européenne, *Communication from the commission to the council, the European parliament, the economic and social committee and the committee of the regions, The commission's work programme for 2001*, Brussels, 31/01/2001, COM (2001) 28 final, 11 p.

Commission européenne, *Communication de la Commission, Tirer le meilleur parti du potentiel de l'Union européenne : consolidation et extension de la stratégie de Lisbonne, Bruxelles*, 07/02/2001, COM (2001) 79 final.

Commission européenne, *Unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires*, deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2001, 160 p.

Conseil de l'Europe, *Charte sociale européenne, Vade mecum*, Strasbourg : Ed. du Conseil de l'Europe, 2000, 264 p.

Présidence portugaise de l'union européenne, « *Emploi, réformes économiques et cohésion sociale – pour une Europe de l'innovation et de la connaissance* », Document de la présidence, Lisbonne, janvier, 2000, 22 p.

#### *Documents relatifs à la stratégie européenne pour l'emploi (processus de Luxembourg)*

La plupart des documents relatifs à la stratégie européenne pour l'emploi (lignes directrices, rapports conjoints, recommandations et plans d'action nationaux) sont disponibles à l'adresse Internet

[http://www.europa.eu.int/comm/employment\\_social/empl&esf/ees\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/empl&esf/ees_fr.htm).

Décision du Conseil du 13 Mars 2000 sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2000 (COM 2000/228/EC).

Décision du Conseil du 19 janvier 2001 sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2001 (COM 2001/63/EC), JO L 022 (2001) pp. 18-26.

Recommandation du Conseil, du 14 février 2000, concernant la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres, JO L 052 (2000), pp. 32-40.

Recommandation du Conseil du 19 janvier 2001 concernant la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres (COM 2001/64/EC), JO L 022 (2001) pp. 27-37.

#### *Conclusions de la présidence lors de Conseils européens*

Les conclusions des présidences nationales du Conseil de l'UE sont disponibles sur le site de l'Union européenne à l'adresse <http://www.europa.eu.int/council/off/conclu/index.htm>.

Présidence du Conseil européen, Conclusions de la présidence, Conseil européen de Corfou, juin 1994a.

*Conseil européen d'Essen*, décembre 1994b.

*Conseil européen de Cannes*, juin 1995a.

*Conseil européen de Madrid*, décembre 1995b.  
*Conseil européen de Turin*, mars 1996a.  
*Conseil européen de Florence*, juin 1996b.  
*Conseil européen de Dublin*, décembre 1996c.  
*Conseil européen d'Amsterdam*, juin 1997a.  
*Conseil européen de Luxembourg*, décembre 1997b.  
*Conseil européen de Cardiff*, juin 1998a.  
*Conseil européen de Vienne*, décembre 1998b.  
*Conseil européen de Berlin*, mars 1999a.  
*Conseil européen de Tampere*, octobre 1999b.  
*Conseil européen de Helsinki*, décembre 1999c.  
*Conseil européen de Lisbonne*, mars 2000a.  
*Conseil européen de Feira*, juin 2000b.  
*Conseil européen de Nice*, décembre 2000c.  
*Conseil européen de Göteborg*, juin 2001.

## Documents belges

### Divers

Conseil supérieur de l'emploi, *Rapport 2000 du conseil supérieur de l'emploi*, Bruxelles, M.E.T., 2000, 217 p.

Conseil supérieur de l'emploi, *Avis du Conseil supérieur de l'emploi concernant la politique belge de l'emploi dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi*, 2001, disponible à l'adresse Internet [http://www.meta.fgov.be/pa/fra\\_index.htm](http://www.meta.fgov.be/pa/fra_index.htm) (site visité le 31 juillet 2001).

Conseil supérieur de l'emploi, *Rapport du Conseil supérieur de l'emploi 2001*, 2001, disponible à l'adresse Internet [http://www.meta.fgov.be/pa/fra\\_index.htm](http://www.meta.fgov.be/pa/fra_index.htm) (site visité le 31 juillet 2001).

Gouvernement wallon, *Contrat d'avenir pour la Wallonie, document définitif*, Jambes : Gouvernement Wallon (éd. resp. : Elio Di Rupo, Ministre président de la Région Wallonne), document approuvé par le gouvernement wallon le 20 janvier 2000, 179 p.

Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, *projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale*, disponible à l'adresse Internet [http://minsoc.fgov.be/press\\_releases/fr/vandelanotte/index.htm](http://minsoc.fgov.be/press_releases/fr/vandelanotte/index.htm) (site visité le 28 juin 2001).

M.E.T., *Salaire et durée de travail*, Bruxelles, 1999, 116 p.

M.E.T., *La politique fédérale de l'Emploi, rapport d'évaluation 1999*, Bruxelles : M.E.T., 1999, 205 p.

M.E.T., *La politique fédérale de l'Emploi, rapport d'évaluation 2000*, Bruxelles : M.E.T., 2000, 234 p.

M.E.T., *Chômage et remise au travail*, Bruxelles, 2000, 13 p.

Présidence belge de l'Union européenne, *Vers l'Europe de la solidarité* (brochure), 13 juin 2001, 49 pages. Aussi disponible sur le site <http://vandenbroucke.fgov.be> dans la rubrique *les priorités sociales de la présidence européenne belge* (site visité le 3 juillet 2001).

*Plans d'action belge dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi*

Les PAN sont disponibles à l'adresse Internet

[http://www.europa.eu.int/comm/employment\\_social/empl&esf/ees\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/empl&esf/ees_fr.htm).

Plan d'action belge 1998, 68 p.

Plan d'action belge 1999, 65 p.

Plan d'action belge 2000, 49 p.

Plan d'action belge 2001 l'emploi, 30 p.

#### *Accords et déclarations gouvernementales*

Lignes de force du programme du gouvernement fédéral, Session extraordinaire 1995, 1<sup>ère</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 28 juin 1995, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, - 23/1 - 1995 (S.E.).

Déclaration du gouvernement (déclaration gouvernementale), séance plénière du mercredi 28 juin 1995, Session extraordinaire 1995, 1<sup>ère</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, CRA PLEN 28.06.95.

Déclaration du gouvernement sur sa politique générale, séance plénière du mardi 13 octobre 1998, Session ordinaire 1997-1998, 5<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, CRA PLEN 24.06.98.

Services du Premier ministre, *La voie vers le XXI<sup>e</sup> siècle, Déclaration gouvernementale prononcée devant le Parlement le 14 juillet 1999 par le Premier ministre, Monsieur Guy Verhofstadt et Accord de gouvernement*, Bruxelles : Service Fédéral d'Information, 1999, 66 p. Egalement disponible sur le site Internet : <http://www.fgov.be>.

Déclaration du gouvernement (déclaration de politique fédérale), séance plénière d'ouverture, mardi 12 octobre 1999, Session ordinaire 1999-2000, 1<sup>ère</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, CRA 50 PLEN 008.

Déclaration du gouvernement sur sa politique générale, séance plénière du mardi 17 octobre 2000, Session ordinaire 2000-2001, 3<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, CRABV 50 PLEN 175.

Déclaration de politique fédérale – renforcer davantage la confiance, 17 octobre 2000, texte disponible sur le site Internet [http://www.fgov.be/fr\\_index.htm](http://www.fgov.be/fr_index.htm) (site visité le 3 juillet 2001), 19 p.

#### *Exposés généraux des budgets des recettes et dépenses*

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1992, Exposé général, Session ordinaire 1990-1991, 27 septembre 1991, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, 4-1762/1- 90/91.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1993, Exposé général, Session extraordinaire 1991-1992, 1<sup>ère</sup> session de la 48<sup>e</sup> législature, 29 septembre 1992, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -663/1- 91/92 (S.E.).

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1994, Exposé général, Session ordinaire 1992-1993, 2<sup>e</sup> session de la 48<sup>e</sup> législature, 28 septembre 1993, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1177/1- 92/93.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1995, Exposé général, Session ordinaire 1993-1994, 3<sup>e</sup> session de la 48<sup>e</sup> législature, 28 septembre 1994, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1546/1- 93/94.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1996, Exposé général, Session ordinaire 1995-1996, 2<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 27 octobre 1995, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -196/1- 95/96.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1997, Exposé général, Session ordinaire 1996-1997, 3<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 29 octobre 1996, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -733/1- 96/97.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1998, Exposé général, Session ordinaire 1997-1998, 4<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 28 octobre 1997, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1261/1- 97/98.

Ajustement des budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1998, Exposé général, Session ordinaire 1997-1998, 4<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 27 avril 1998, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1510/1- 97/98.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 1999, Exposé général, Session ordinaire 1998-1999, 27 octobre 1998, 5<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1784/1- 98/99.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2000, Exposé général, Session ordinaire 1999-2000, 2<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 26 octobre 1999, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, DOC 50 0199/001.

Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2001, Exposé général, Session ordinaire 2000-2001, 3<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 28 octobre 1997, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1261/1- 97/98.

*Notes de politique générale des projets de budget général des dépenses : Affaires sociales*

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1994, Note de politique générale du Ministère de la Prévoyance sociale pour l'année budgétaire 1994, Session ordinaire 1992-1993, 2<sup>e</sup> session de la 48<sup>e</sup> législature, 16 septembre 1993, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, - 1164/5 - 92/93.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1995, Note de politique générale du Ministère de la Prévoyance sociale pour l'année budgétaire 1995, Session ordinaire 1993-1994, 3<sup>e</sup> session de la 48<sup>e</sup> législature, 15 septembre 1994, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, - 1540/17 - 93/94.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1996, Note de politique générale du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 1996, Session ordinaire 1995-1996, 2<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 31 octobre 1995, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, - 131/18 - 95/96.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1997, Note de politique générale du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 1997, Session ordinaire 1996-1997, 3<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 14 novembre 1996, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, - 727/16 - 96/97.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1998, Note de politique générale du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 1998, Session ordinaire 1997-1998, 4<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 7 novembre 1997, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, - 1249/14 - 97/98.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1999, Note de politique générale du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 1999, Session ordinaire 1998-1999, 5<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 19 novembre 1998, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, - 1782/17 - 98/99.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, Note de politique générale du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 2000, Session ordinaire 1999-2000, 2<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 23 no-

vembre 1999, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, DOC 50 0198/017.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, Note de politique générale du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 2000, Session ordinaire 1999-2000, 2<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 23 novembre 1999, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, DOC 50 0198/017.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2001, Note de politique générale du Ministère des Affaires sociales et des Pensions pour l'année budgétaire 2001, Session ordinaire 2000-2001, 3<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 15 novembre 2000, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, DOC 50 0905/021.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2001, Lignes générales de politique du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 2001, Session ordinaire 2000-2001, 3<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 14 décembre 2000, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, DOC 50 0905/008.

*Notes de politique générale des projets de budget général des dépenses : Emploi et Travail*

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1994, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1994, Session ordinaire 1992-1993, 2<sup>e</sup> session de la 48<sup>e</sup> législature, 14 septembre 1993, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1164/4 - 92/93.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1995, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1995, Session ordinaire 1993-1994, 3<sup>e</sup> session de la 48<sup>e</sup> législature, 29 août 1994, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1540/3 - 93/94.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1996, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1996, Session ordinaire 1995-1996, 2<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 14 novembre 1995, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -131/21 - 95/96.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1997, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1997, Session ordinaire 1996-1997, 3<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 6 décembre 1996, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -727/22 - 96/97.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1998, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1998, Session ordinaire 1997-1998, 4<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 7 novembre 1997, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1249/13 - 97/98.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1999, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des chances pour l'année budgétaire 1999, Session ordinaire 1998-1999, 5<sup>e</sup> session de la 49<sup>e</sup> législature, 17 novembre 1998, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, -1782/12 - 98/99.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des chances pour l'année budgétaire 2000, Session ordinaire 1999-2000, 2<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 22 no-

vembre 1999, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, DOC 50 0198/015.

Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2001, Note de politique générale du Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des chances pour l'année budgétaire 2001, Session ordinaire 2000-2001, 3<sup>e</sup> session de la 50<sup>e</sup> législature, 17 novembre 2000, Documents parlementaires de la Chambre des Représentants, DOC 50 0905/020.

### **Autres documents disponibles sur Internet** <sup>235</sup>

ARNSPERGER Christian, Nouvelle Question sociale et obstacles à la solidarité (1<sup>ère</sup> partie). L'État social actif « de gauche » : authentique idéal de solidarité ou lamentable mascarade idéologique ?, Ce document peut être téléchargé à partir du site de la Chaire Hoover : <http://www.etes.ucl.ac.be/doch.html>. DOCH 75 (2000), 2000, (site visité le 20 avril 2001), 20 p.

BOUCHER Marie-Pierre, DE GREEF Isabelle, JACQUET Laurence, VANDERBORGHT Yannick, VAN PARIJS Philippe, Assurance participation et revenu de participation, Deux manières d'infléchir l'État social actif dans le sens des conclusions du rapport de la Commission « Travail et non-travail » de la Fondation Roi Baudouin, Université catholique de Louvain, chaire Hoover d'éthique économique et sociale, Texte de base pour l'après-midi d'étude sur le thème « De l'emploi à la participation. Vers un élargissement de l'État social actif ? » organisée à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin le 19 juin 2000 à Bruxelles. A paraître dans Reflets et perspectives de la vie économique n° 1, 2001. Ce document peut être téléchargé à partir du site de la Chaire Hoover : <http://www.etes.ucl.ac.be/doch.html>. DOCH 69 (2000), (site visité le 20 avril 2001), 23 p.

VANDE LANOTTE, Récrire totalement la loi sur le minimum de moyens d'existence, 12 mars 2001, disponible à l'adresse Internet [http://minsoc.fgov.be/press\\_releases/fr/vandelanotte/index.htm](http://minsoc.fgov.be/press_releases/fr/vandelanotte/index.htm) (site visité le 28 juin 2001).

VANDENBROUCKE Frank, Discours du 13 décembre 1999 : Exposé Den Uyl (L'État social actif), 1999a, disponible à l'adresse Internet <http://vandenbroucke.fgov.be/Zframe07.htm>, (site visité le 28 juin 2001), 16 p.

VANDENBROUCKE Frank, The Active Welfare State: a social-democratic ambition for Europe, paru dans *The Policy Network Journal*, Issue 1, March 2001. Disponible à l'adresse Internet <http://vandenbroucke.fgov.be/zframe14.htm> (site visité le 28 juin 2001).

VANDENBROUCKE Frank, The Active Welfare State : A European Ambition, discours du 13 février 2001 disponible à l'adresse Internet <http://vandenbroucke.fgov.be/zframe14.htm> (site visité le 28 juin 2001).

VANDENBROUCKE Frank, New Policy Perspectives for European cooperation in social policy, discours du 22 février 2001, Brussels, Speech at the European Conference "Social and Labour Market Policies: Investing in Quality" (European Commission contribution to the preparation of the Stockholm Summit), disponible à l'adresse Internet <http://vandenbroucke.fgov.be/Zframe07.htm> (site visité le 28 juin 2001).

FOUGIER Eddy, Les trois voix. Mondialisation, gouvernance et politique, Juillet 2000d, <http://www.ifri.org> (site visité le 25 juillet 2001).

---

<sup>235</sup> Les nombres de pages indiqués dans les références à un document disponible sur Internet renvoient à la version imprimée du document.

### **Colloque et conférence**

Participation au colloque *De l'État social à l'État social précaire ? Quarante ans de politique et d'action sociales en Belgique et en Europe*, organisé les mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mai 2001 à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la revue *L'année sociale* par l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.